

Société de Médecine de Paris, 1796-1896 : centenaire, 22 mars 1896.

Contributors

Société de médecine de Paris.

Publication/Creation

Paris : Masson et Cie., 1896.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/f37nt6qq>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>





22502942180





Société de Médecine

de Paris

1796 — 1896



CENTENAIRE

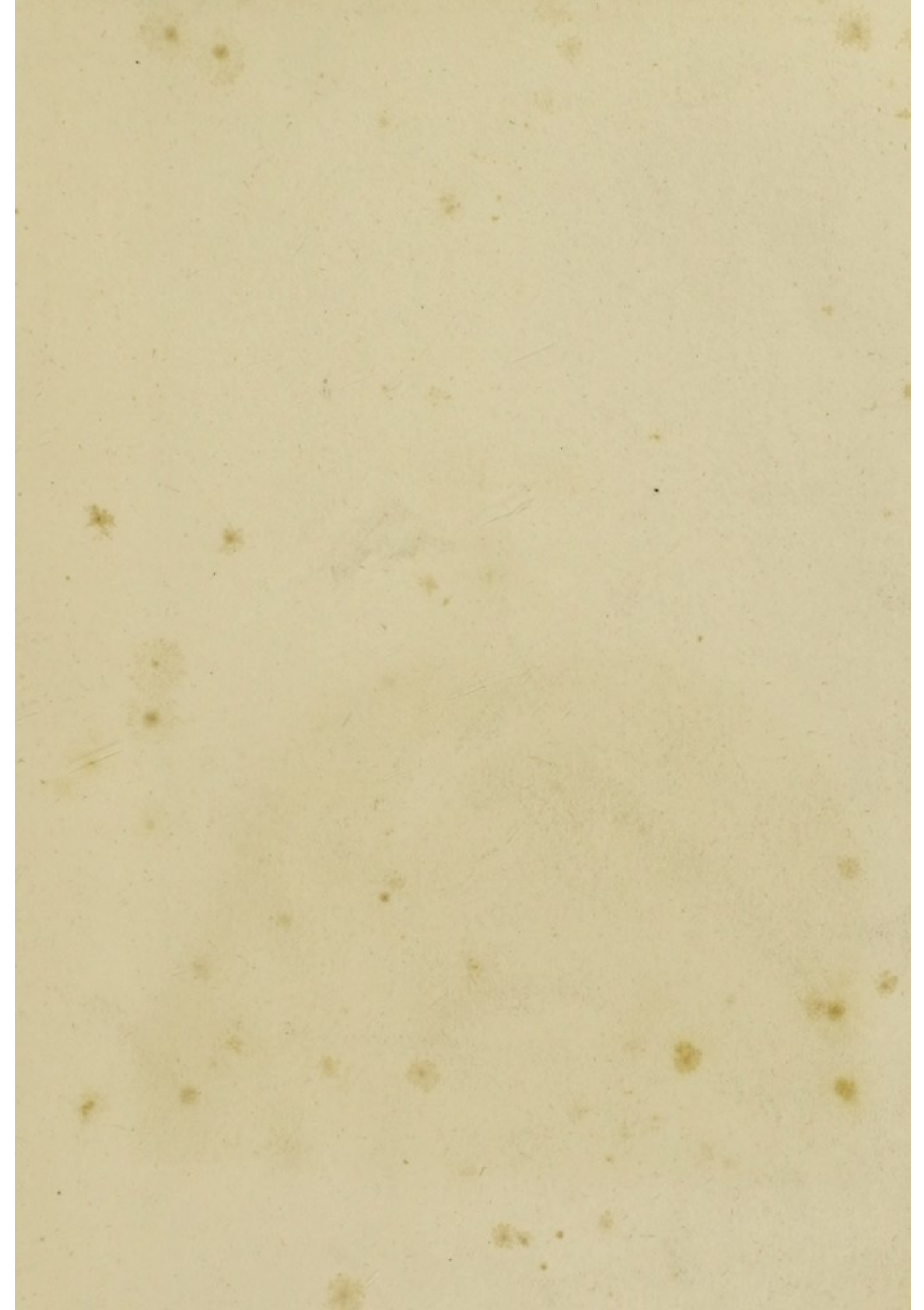
22 Mars 1896

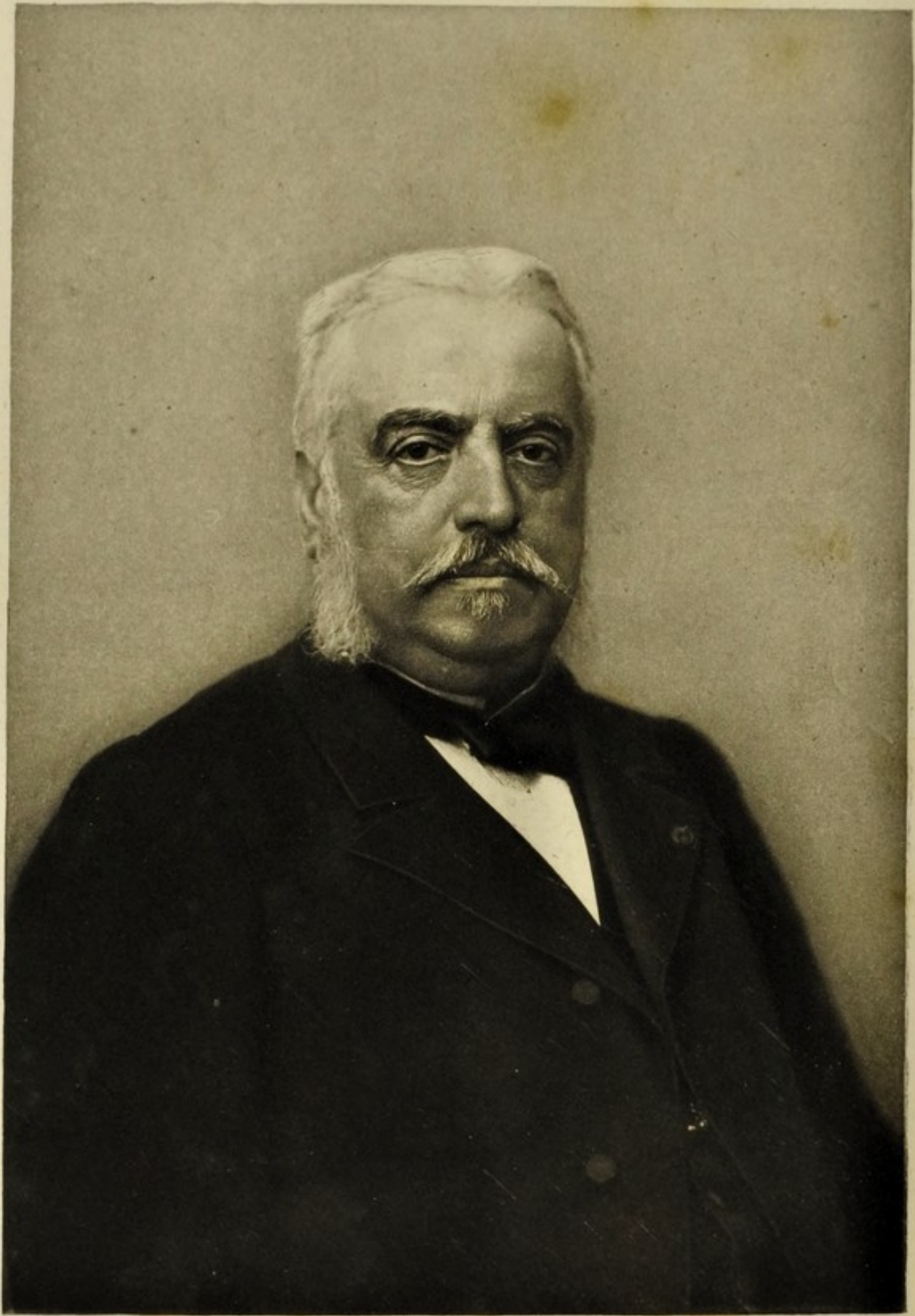


*Donné par la Société de Médecine
de Paris à M. le Professeur*

**SOCIÉTÉ DE MÉDECINE
DE PARIS**

52649. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, Rue de Fleurus.





Dr. Adriaan de Brouwer

SOCIÉTÉ
DE MÉDECINE
DE PARIS

1796-1896

CENTENAIRE

22 Mars 1896



PARIS

MASSON ET C^{ie}, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1896

Wellcome Library
for the History
and Understanding
of Medicine

CAG.361.AA7-8

La Société de Médecine de Paris, qui vient d'achever sa centième année d'existence (22 mars 1896), a voulu perpétuer le souvenir d'un siècle de travaux, d'honneur et de probité professionnelle, en rappelant dans ce volume la date de sa fondation, et les noms des médecins qui ont constitué sa famille scientifique.

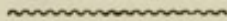
Elle ne pouvait laisser passer la date de son Centenaire sans réunir en une séance solennelle ses membres honoraires, membres titulaires, correspondants nationaux et correspondants étrangers, pour honorer la mémoire de ses fondateurs, et des médecins distingués qui ont continué leurs traditions jusqu'à ce jour. Dans cette séance, qui a eu lieu le 21 mars, après l'allocution du président, M. le Docteur Duroziez a tracé l'histoire tout entière de la Société de Médecine de Paris, en rappelant les ser-

VICES qu'elle a rendus, le mouvement scientifique auquel elle a pris part, la vie et les travaux de ses membres les plus distingués.

M. le Docteur Motet a prononcé l'éloge de Duchenne, de Boulogne, membre de la Société, médecin éminent dont la Société s'honore d'avoir eu les premiers travaux sur les affections de la moelle épinière, qui ont donné à son nom une si légitime renommée.

Les fêtes du Centenaire se sont terminées par un brillant banquet dont on trouvera le compte rendu à la fin de ce volume qui restera le Livre d'or de la Société de Médecine de Paris.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS



STATUTS et RÈGLEMENT

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

STATUTS & RÉGLEMENT

Département
DE LA SEINE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

CANTON DE PARIS

*Paris, an IV de la République française, une
et indivisible.*

Administration municipale du 2^e arrondissement.

SÉANCE RUE D'ANTIN

Extrait du registre des délibérations.

SÉANCE DU 27 VENTOSE AN IV

Des citoyens présentent une pétition dans laquelle ils annoncent qu'en vertu de l'Acte constitutionnel 300, ils se réunissent sous le titre de Société de Santé. Leur but est la perfection de l'Art de guérir. Ils communiquent leur règlement, ils exposent que leur intention est de se réunir soit au Lycée des Arts, soit au domicile du citoyen Sédillot, rue Favart, n° 425. Ils joignent l'état des membres de cette Société.

Où le Commissaire du Directoire exécutif, l'Administration Municipale donne acte aux pétitionnaires de leur comparution et déclaration —, en voulant s'assurer que l'existence de cette Société n'a rien de contraire aux mœurs ny aux lois, elle nomme le citoyen Séguy, l'un de ses membres, pour prendre les renseignements nécessaires et présenter son rapport incessamment.

SÉANCE DU 29 VENTOSE AN IV

Le citoyen Séguy, administrateur chargé de prendre des renseignements sur la Société de santé, rend compte du but et du mode de cet établissement qui serait uniquement dirigé vers le perfectionnement de l'Art de guérir.

Pour copie conforme,

le Secrétaire en chef,

LE CHEVANDIÈRE.

1796-1896

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

SA FONDATION

En vertu de l'article 300 de la Constitution

ARTICLE CCC

Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des Sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts.

1^{ER} RÉGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DE SANTÉ DE PARIS

ARTICLE PREMIER

La Société appelle dans son sein tous les hommes qui dirigent utilement leurs travaux vers l'art de guérir.

ARTICLE II

Elle accueille la correspondance et les ouvrages de ceux avec qui elle ne peut communiquer immédiatement.

ARTICLE III

Les Sciences qu'elle cultive sont : la médecine, la chirurgie, la pharmacie, l'art vétérinaire et toutes les sciences physiques dans leurs rapports avec l'art de guérir.

ARTICLE IV

Le but de ses travaux est de rassembler les connaissances éparses, de recueillir les nouvelles découvertes, de faire ou de répéter des expériences qui peuvent leur servir de développement, de présenter des questions importantes à résoudre, enfin d'éclairer et de fixer les nouvelles doctrines en soumettant les faits pratiques à l'analyse et à la discussion contradictoire.

ARTICLE V

Elle publie, tous les mois, un recueil contenant les résultats de ses travaux, les observations importantes qui lui sont adressées, les différents points de doctrine qui ne sont pas encore éclairés par la discussion, les annonces et extraits des ouvrages nouveaux et la notice indicative de tout ce qui lui est parvenu dans le courant du mois par la voie de la correspondance avec les noms des auteurs.

ARTICLE VI

Elle se propose de donner suite aux mémoires de la ci-devant Société de médecine et à ceux de la ci-devant Académie de chirurgie et d'en publier, tous les ans, un ou plusieurs volumes suivant l'abondance et l'intérêt des matières.

ARTICLE VII

La Société subvient à ses dépenses par le produit de ses ouvrages et par la cotisation volontaire de chacun de ses membres.

ARTICLE VIII

Les Sociétaires et les correspondants sont soumis à la même forme d'admission. Le candidat est présenté par un bulletin signé de quatre membres et contenant ses noms, lieu de naissance, âge, demeure et titres dans les sciences que la Société cultive. Ce bulletin est inscrit sur un tableau d'expectation placé dans la salle d'assemblée. Après trois séances consécutives, il est fait un rapport sur le candidat par trois commissaires nommés à cet effet, lors de sa présentation. Le scrutin passe et l'admission est prononcée lorsque le récipiendaire réunit les neuf dixièmes des suffrages. Dans le cas contraire, l'admission est ajournée.

ARTICLE IX

Les Sociétaires s'obligent à communiquer à la Société tout ce que leur pratique, leurs études et leurs méditations peuvent offrir d'intéressant, à dégager des rapports et autres ouvrages dont ils sont chargés tout esprit de système et de prévention, à attaquer l'erreur avec indulgence et le charlatanisme avec courage, et, enfin, à contribuer par leur assiduité et leurs travaux aux succès et à la gloire de l'art.

ARTICLE X

Les correspondants s'engagent à répondre aux différents renseignements qui peuvent leur être demandés par la

Société, à lui envoyer leurs observations particulières ou des extraits des ouvrages nouveaux et des rapports des séances des Sociétés savantes où ils peuvent assister, enfin à mettre la Société au courant des progrès de l'art de guérir dans les pays qu'il habitent.

ARTICLE XI

Le bureau de la Société est formé d'un Président et d'un Vice-Président renouvelés tous les trois mois, rééligibles après trois mois d'intervalle; d'un secrétaire général renouvelé tous les ans, rééligible; de deux secrétaires adjoints et d'un trésorier renouvelés tous les six mois, rééligibles. Le bureau est chargé des détails de l'administration. Il s'assemble lorsqu'il le juge nécessaire. Il fait partie du comité de rédaction. Le secrétaire général est dépositaire du portefeuille et des Archives.

ARTICLE XII

Le Comité de rédaction est composé de huit membres renouvelés par moitié tous les six mois, les membres sortants sont rééligibles. A cet effet, chaque semestre, le Comité présente une liste de huit candidats parmi lesquels la Société choisit, à la pluralité des voix, les membres qui doivent compléter le Comité.

ARTICLE XIII

Le Comité est chargé de la rédaction de l'ouvrage périodique, des extraits, de la correspondance et de toutes les impressions.

ARTICLE XIV

Aucun article n'est inséré dans l'ouvrage périodique sans l'agrément de la Société.

ARTICLE XV

Tous les six mois, le Comité de rédaction, par l'organe du secrétaire général, rend à la Société un compte raisonné des matériaux existant dans les Archives, et si la Société juge qu'il y a lieu à imprimer un ou plusieurs volumes de mémoires, elle adjoint au Comité quatre nouveaux membres pour l'aider dans ce travail.

ARTICLE XVI

La Société s'assemble tous les dix jours dans l'après-midi; chaque séance dure deux heures. Les assemblées extraordinaires sont indiquées par le bureau ou par le Comité.

ARTICLE XVII

On lit dans l'ordre suivant :

- 1^o Les lettres de correspondance ;
- 2^o Le plunitif de la séance précédente ;
- 3^o Les rapports de réception, après lesquels on procède au scrutin pour les récipiendaires ;
- 4^o Les rapports demandés par la Société ;
- 5^o Les mémoires des membres de la Société ;
- 6^o Les ouvrages envoyés par les correspondants ;
- 7^o Les objets qui seront livrés à l'impression ou lus dans une séance publique.

ARTICLE XVIII

Tous les six mois, dans une séance publique, le secrétaire général fait l'analyse des travaux de la Société pendant le semestre. Les secrétaires ou d'autres membres y lisent aussi des notices sur la vie et les ouvrages des hommes illustres que l'art de guérir a perdus, ou des mémoires qui en auront été jugés dignes par leur importance. Il y est fait des mentions honorables et des distributions de prix.

ARTICLE XIX

Tous les primidies de chaque décade, depuis dix heures jusqu'à une heure, la Société donne des consultations gratuites par des commissaires désignés à cet effet.

ARTICLE XX

La Société a un règlement de police qui a pour objet son régime intérieur, pour base les égards dus aux personnes et aux opinions.

ARTICLE XXI

Tous entretiens étrangers aux sciences que la Société cultive est sévèrement interdit.

Nous, exerçant l'art de guérir sous les diverses qualifications de médecins, chirurgiens, apothécaires et médecins vétérinaires, désirant former une Société de Santé à Paris, après lecture faite du présent règlement, pensons qu'il respecte le vœu formé depuis longtemps par les amis de l'humanité de réunir toutes les branches de l'art et d'établir entre ceux qui les cultivent un commerce étroit et réciproque d'instruction.

En conséquence et pour affermir l'établissement de cette Société, nous avons arrêté unanimement : 1° A la première séance il sera établi un bureau qui restera provisoire jusqu'à ce que la Société soit composée de vingt-cinq membres ; qu'à cette époque il sera procédé à la formation définitive du dit bureau, à la nomination du secrétaire général et des huit membres qui doivent composer le Comité de rédaction. 2° Qu'il sera donné communication du susdit règlement et du présent arrêté aux diverses autorités qui sont ou seront établies par la loi pour surveiller la Société. 3° Qu'il sera fait au gouvernement une pétition tendant à obtenir son appui. Et nous avons signé à la minute qui sera déposée aux Archives et provisoirement entre les mains du Comité Sédillot, le jeune membre de la Société chargé d'en délivrer les expéditions. Les citoyens Descemet, Fourcy, Caron, Sédillot l'ainé et Sédillot le jeune se sont engagés à rédiger la pétition qu'ils présenteront au gouvernement et aux autorités constituées.

Ont signé : Sédillot le jeune, Descemet, Caron, Bousquel, Fourcy, Pipelet, Sédillot aîné, Lescot, Brasdor fils, La Grange, Léveillé, Brun, Bottentuit, Audry, Bouriat, Tessier, Delaporte, Costel, Pelletier, Morelot, Sureau, Auvity, Chaussier, Roussille-Chanseru.

RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret du 5 février 1878

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts;

Vu la demande formée le 20 juin 1877 par la Société de Médecine de Paris à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu les Statuts de ladite Société, l'état de la situation financière et les autres pièces fournies à l'appui de la demande;

Vu l'avis favorable du Préfet de la Seine;

Le Conseil d'Etat entendu;

Décète :

ARTICLE PREMIER

La Société de Médecine de Paris est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE II

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'autorisation du gouvernement.

ARTICLE III

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 février 1878.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : A. Bardoux.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Reconnue d'utilité publique, le 5 Février 1878



TITRE PREMIER

BUT ET COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE PREMIER

La Société de Médecine de Paris, fondée en 1796 sous le nom de : *Société de santé de Paris*, par des hommes dévoués à la science, a pour but de concourir au progrès de la science médicale.

ARTICLE II

La Société se compose :

- 1° De Membres titulaires, dont le nombre est fixé à 70;
- 2° De membres associés résidants, dont le nombre est fixé à 10;
- 3° De Membres honoraires, dont le nombre est fixé à 15;
- 4° De Membres correspondants nationaux et étrangers, dont le nombre est illimité.

TITRE II

CONDITIONS D'ADMISSION

ARTICLE III

Pour être admis *Membre titulaire* il faut :

- 1° Être Docteur en médecine;
- 2° Adresser au Président une demande écrite, accompagnée d'un exemplaire ou de l'indication des travaux antérieurs;
- 3° Faire à une séance de la Société la lecture d'un travail encore inédit.

ARTICLE IV

Pourront être nommés *Membres associés résidants* les savants qui, sans être Docteurs en médecine, se livrent à l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles, dans leurs rapports avec l'art de guérir, et qui, après avoir adressé au Président une demande écrite accompagnée d'un exemplaire ou de l'indication de leurs travaux antérieurs, auront fait, à une séance de la Société, la lecture d'un travail encore inédit.

ARTICLE V

Pourront devenir *Membres honoraires* les Membres titulaires qui, après quinze années d'exercice, en feront la demande par écrit.

ARTICLE VI

Pour être admis *Membre correspondant national ou étranger*, il faut :

- 1° Être Docteur en médecine;
- 2° Adresser au Président une demande écrite en envoyant à l'appui un travail manuscrit ou imprimé.

ARTICLE VII

Toute candidature, à quelque titre que ce soit, est renvoyée à l'examen d'une Commission de trois Membres qui, dans le délai d'un mois, fera un rapport écrit sur la moralité et les titres scientifiques du candidat.

ARTICLE VIII

Pour les candidatures au titre de Membre titulaire, cette Commission sera exclusivement composée de Membres titulaires. Pour les candidatures aux autres titres, les Membres associés résidants pourront être appelés à en faire partie.

ARTICLE IX

La Société se réserve le droit de décerner le titre de Membre honoraire à toute personne ayant rendu de grands services à la science ou à la Société.

TITRE III

ÉLECTIONS

ARTICLE X

Toute élection a lieu au scrutin secret.

ARTICLE XI

Toute élection ne peut avoir lieu que dans la séance qui suit celle où a été présenté le rapport de candidature ; elle doit être mentionnée à l'ordre du jour de la lettre de convocation, avec le nom et les titres du candidat et la nature de sa candidature.

ARTICLE XII

L'élection des Membres titulaires, associés résidants, correspondants nationaux ou étrangers, n'est valable qu'à la condition de réunir les suffrages des quatre cinquièmes des Membres présents. Pour l'élection des Membres honoraires, la majorité absolue des Membres présents suffit.

En cas de ballottage entre deux ou plusieurs candidats pour un des titres dont le nombre est limité, la majorité relative décide, à la condition toutefois que cette majorité relative représente au moins la majorité absolue des Membres présents.

ARTICLE XIII

Pour l'élection d'un Membre titulaire, les Membres titulaires et honoraires participent seuls au vote. Pour l'élection des Membres associés résidants, honoraires, correspondants nationaux et étrangers, les Membres associés résidants jouissent des mêmes droits que les Membres titulaires.

ARTICLE XIV

Le Bureau peut toujours ajourner les rapports de candidature pour fait de communications confidentielles trans-

mises par les Commissaires ou par d'autres Membres; cet ajournement, si même il est déclaré par le Bureau, ne peut jamais devenir l'objet d'une discussion.

TITRE IV

SÉANCES DES TRAVAUX

ARTICLE XV

La Société se réunit en séances ordinaires deux fois par mois. Les séances sont publiques; mais la Société se réserve le droit de se former en comité secret toutes les fois qu'elle le juge opportun.

ARTICLE XVI

Les questions administratives et professionnelles sont, sur la proposition du Bureau, réservées pour des séances extraordinaires, sauf le cas d'urgence. L'urgence ne peut être déclarée que par un vote de la Société sur une proposition signée de trois Membres et préalablement déposée sur le Bureau.

ARTICLE XVII

La Société publie ses travaux dans un des organes de la Presse médicale périodique, et les réunit en fascicules annuels.

TITRE V

BUREAU. — CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMITÉ DE PUBLICATION

ARTICLE XVIII

La Société se réserve de fixer l'époque et la durée de ses vacances.

ARTICLE XIX

Le *Bureau* se compose de :

- Un Président;
- Un Vice-Président;
- Un Secrétaire général;
- Deux Secrétaires;
- Un Trésorier;
- Un Archiviste.

ARTICLE XX

Tous les Membres du Bureau sont nommés pour un an, à l'exception du Secrétaire général, du Trésorier et de l'Archiviste, qui sont élus pour trois ans.

ARTICLE XXI

Tous les membres du Bureau sont rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être renommé qu'après une année d'intervalle.

ARTICLE XXII

Le *Conseil d'administration* se compose du Bureau et de deux Membres titulaires, qui sont élus pour un an et ne sont rééligibles qu'après une année d'intervalle.

ARTICLE XXIII

Le *Comité de publication* se compose du Secrétaire général et de quatre Membres titulaires élus pour un an et rééligibles.

ARTICLE XXIV

L'élection des Membres du Bureau, du Conseil d'administration et du Comité de publication se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres présents. Elle a lieu sur convocation spéciale, dans la première séance de décembre, et les nouveaux titulaires entrent en fonctions dans la première séance de janvier.

ARTICLE XXV

Les Membres titulaires, honoraires et associés résidants prennent part au vote pour la nomination du Bureau, du Conseil d'administration et du Comité de publication; mais les Membres titulaires seuls sont éligibles.

TITRE VI
RECETTES ET DÉPENSES

ARTICLE XXVI

Les *dépenses* de la Société comprennent :
Les frais de bureau, d'administration, de loyer, et ceux de publication ;

Les *recettes* se composent :
Des droits de diplôme ;
Des droits fixes ;
Du produit des publications.

ARTICLE XXVII

Le droit de diplôme est fixé à 20 francs pour les Membres titulaires, associés résidants et correspondants nationaux et étrangers.

Le droit des Membres honoraires est fixé également à 20 francs.

ARTICLE XXVIII

Le droit fixe est de 51 francs.

ARTICLE XXIX

Les fonds de la Société pourront être, d'après une décision du Conseil d'administration, placés à intérêts lorsqu'ils dépasseront la somme nécessaire aux dépenses courantes.

La Société se réserve le droit d'instituer des prix quand elle le jugera opportun.

TITRE VII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE XXX

Toute demande de modification aux présents Statuts devra être signée par cinq Membres titulaires, et déposée sur le Bureau.

ARTICLE XXXI

Si elle est prise en considération par la Société, elle sera renvoyée à une Commission de cinq Membres, dont ne pourra faire partie aucun des signataires de la proposition.

Cette Commission fera son rapport dans le délai de deux mois et devra se borner à l'examen de la modification demandée, sans pouvoir par elle-même en proposer aucune autre.

ARTICLE XXXII

Le vote aura lieu sur convocation spéciale dans la séance qui suivra celle où le rapport aura été lu et discuté.

La modification ne sera adoptée que si elle réunit les deux tiers des voix des Membres titulaires présents, et à la condition que ce chiffre des deux tiers des votants représente au moins la moitié, plus un, des Membres titulaires de la Société.

THE

PROCEEDINGS

OF THE

General Assembly of the State of New York, held at the City of Albany, on the 15th day of January, 1880.

REPORT

OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE, IN ANSWER TO A RESOLUTION PASSED BY THE SENATE, JANUARY 15, 1879.

ALBANY:

WILEY & SON, PRINTERS, 1879.

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Reconnue d'utilité publique, le 5 Février 1878

TITRE PREMIER

FONCTIONS

1° Des Membres du Bureau

ARTICLE PREMIER

Le Président règle le tour d'inscription des personnes qui ont des communications à faire à la Société; il ouvre les séances et en fait succéder les travaux conformément à l'ordre du jour; il maintient l'ordre pendant les séances, dirige les discussions, met aux voix les propositions, recueille les suffrages, proclame les décisions de la Société; il nomme, séance tenante, de concert avec le Bureau, les Commissions chargées des rapports et des travaux scientifiques; il veille à la régularité des listes de présence et les clôt en y apposant sa signature.

Le Président convoque et préside le Conseil d'administration.

ARTICLE II

Le Vice-Président, en cas d'absence du Président, remplit les mêmes fonctions.

ARTICLE III

Le Secrétaire général prépare l'ordre du jour de chaque séance, classe et annonce les pièces de la correspondance, rédige et signe les décisions et tous les actes de la Société; est chargé de convoquer aux séances les membres honoraires et titulaires; écrit, au nom de la Société, toutes les lettres nécessaires, date et paraphe toutes les pièces adressées à la Société aux jours de leur réception, de leur présentation et de leur lecture. Il reste dépositaire de tout ce qui est offert à la Société pendant l'année courante et en fait la remise, avec un catalogue, à l'Archiviste, à la fin de chaque année.

Le Secrétaire général fait également, à la fin de chaque année, le compte rendu des travaux de la Société, et lit une notice sur les Membres décédés pendant l'année.

ARTICLE IV

Les Secrétaires sont alternativement chargés de la rédaction et de la lecture des procès-verbaux.

ARTICLE V

Le Trésorier fait toutes les écritures relatives à la comptabilité de la Société; il encaisse toutes les recettes; il signe, de concert avec le Président, les bordereaux de dépenses, et solde ces bordereaux.

ARTICLE VI

L'*Archiviste* conserve le dépôt des archives, dont il dresse le catalogue général.

2° Du Conseil d'administration

ARTICLE VII

Le Conseil d'administration administre la Société et la représente en toutes circonstances hors des séances.

ARTICLE VIII

Toute mesure disciplinaire prise par la Société et entraînant l'exclusion ne pourra devenir effective que si elle est consacrée par le vote des quatre cinquièmes des Membres titulaires présents à la séance.

3° Du Comité de publication

ARTICLE IX

Le Comité de publication dirige les publications de la Société et donne seul les bons à tirer. Ses droits sont absolus, ses décisions sans appel. Il décide, ajourne ou refuse l'impression des travaux qui lui sont renvoyés, et détermine l'ordre de leur publication; il s'entend avec les auteurs pour les modifications, les coupures et les suppressions qui lui paraissent opportunes, ou pour la publication des extraits qu'il juge utile de publier à la place des mémoires primitifs.

ARTICLE X

Tous les manuscrits lus ou communiqués à la Société, tous les rapports scientifiques, et, en un mot, tous les travaux qui ne figurent pas dans les procès-verbaux des séances, sont remis au Comité de publication.

ARTICLE XI

Tous les frais de composition qui outrepasseraient les limites de la publicité de la Société sont supportés par les auteurs, à moins que la Société, sur la proposition du Comité de publication et sur l'avis du Trésorier, ne décide qu'elle prend ces frais à sa charge.

ARTICLE XII

Tous les travaux inédits lus ou adressés à la Société deviennent sa propriété; ceux qui ne sont pas publiés textuellement sont déposés aux archives avec les formes officielles destinées à en déterminer exactement la date. Ceux qui émanent de personnes étrangères à la Société ne peuvent, en aucun cas, être repris par les auteurs, qui toutefois ont le droit d'en faire prendre copie aux archives. Ceux qui émanent des Membres de la Société seront remis à leurs auteurs sur leur demande, si, dans le délai d'un an, ils n'avaient pas été publiés ou s'il n'en avait été publié qu'un extrait.

TITRE II

SÉANCES

ARTICLE XIII

Un registre spécial faisant office de feuille de présence sera ouvert sur le Bureau au commencement de chaque séance.

ARTICLE XIV

Chacun des Membres titulaires recevra, en signant le registre de présence, un jeton dont la valeur est fixée à *un franc*, et qu'il peut employer au paiement de sa cotisation. Dans le cas où les jetons seraient épuisés, la signature sur la feuille de présence en tiendra lieu pour le règlement de cette cotisation.

ARTICLE XV

Lorsqu'un Membre correspondant assiste à la séance, le Président en informe la Société et invite ce Membre à signer le registre de présence.

ARTICLE XVI

Tout Membre correspondant est informé qu'il a droit, moyennant une rétribution de *trois francs*, à un abonnement annuel des *Bulletins* des travaux de la Société.

ARTICLE XVII

Les travaux des séances scientifiques ont lieu dans l'ordre suivant :

- 1^o Lecture et adoption du procès-verbal;
- 2^o Correspondance;
- 3^o Lecture des rapports;
- 4^o Lecture des travaux originaux;
- 5^o Présentation de malades, de pièces anatomiques ou d'instruments.

Néanmoins, la Société peut, sur la proposition du Bureau, intervertir cet ordre.

ARTICLE XVIII

La Société entend la lecture des rapports et des mémoires d'après leur ordre d'inscription; cependant elle peut, par délibération expresse, accorder un tour de faveur.

ARTICLE XIX

Une lecture ne peut être interrompue, suspendue et renvoyée à une Commission que sur l'avis du Bureau; en cas de réclamation, la Société est consultée et prononce.

ARTICLE XX

Tout travail, manuscrit ou imprimé, présenté par des personnes étrangères à la Société, pourra être l'objet d'un rapport, sur la décision du Bureau.

ARTICLE XXI

Les Commissions chargées des rapports sont composées de trois Membres, dont un Rapporteur désigné par le Président.

ARTICLE XXII

Les rapports des Commissions devront être déposés et lus devant la Société dans le délai de deux mois au plus, après que les travaux, objets de ces rapports, leur auront été renvoyés.

ARTICLE XXIII

La discussion s'ouvre immédiatement sur les rapports; le Rapporteur aura le droit de prendre le dernier la parole.

ARTICLE XXIV

Après la discussion d'un rapport, les conclusions seules sont mises aux voix. S'il y a des amendements appuyés, ces amendements ont la priorité. Si cependant la proposition nouvelle entraînait le rejet des conclusions du rapport, celles-ci seraient mises aux voix en premier.

ARTICLE XXV

Après une communication verbale ou écrite d'un des Membres de la Société, la discussion s'ouvre immédiatement, à moins que la Société ne décide le renvoi de la discussion à une autre séance.

ARTICLE XXVI

Les personnes étrangères à la Société ne peuvent assister à la lecture et à la discussion des rapports faits sur leurs ouvrages. Le Secrétaire général est chargé de leur adresser la copie certifiée des conclusions adoptées. On pourra consulter le rapport même aux archives, mais on ne pourra en prendre copie que par autorisation du Bureau.

ARTICLE XXVII

L'ordre du jour des séances consacrées aux questions administratives et professionnelles sera fixé d'avance par le Bureau, qui recevra dans ce but toutes les communications que les Membres titulaires lui adresseront par écrit, trois jours au moins avant la réunion de la Société. Les Membres titulaires seuls assisteront à ces séances.

TITRE III

RECETTES ET DÉPENSES

ARTICLE XXVIII

Tout Membre qui aura laissé s'écouler une année entière sans acquitter les droits fixés par les Statuts et Règlement sera considéré comme ne faisant plus partie de la Société, et mention en sera faite au procès-verbal. Il devra préalablement avoir reçu deux avertissements officiels, l'un du Trésorier, l'autre du Conseil d'administration.

ARTICLE XXIX

Le recouvrement de la cotisation a lieu semestriellement, par moitié et d'avance. Tout Membre titulaire doit en totalité le trimestre dans le courant duquel il a été élu; tout diplôme conférant un titre quelconque, titulaire, honoraire, associé ou correspondant, ne sera délivré qu'après acquittement du droit statutaire de vingt francs entre les mains du Trésorier de la Société.

Tout membre qui cessera de faire partie de la Société, pour quelque cause que ce soit, n'aura droit à aucune réclamation sur l'avoir de la Société au moment de sa retraite.

ARTICLE XXX

Les frais de bureau et d'administration sont réglés par le Conseil d'administration et acquittés par le Trésorier sur le visa du Président.

ARTICLE XXXI

Tous les ans, le Trésorier rend ses comptes au Conseil d'administration, qui est chargé d'en faire un rapport à la Société.

TITRE IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE XXXII

Toute proposition tendant à modifier le Règlement de la Société devra être signée par cinq Membres titulaires, déposée sur le bureau, renvoyée à une Commission de cinq Membres titulaires et discutée dans une séance à laquelle tous les Membres titulaires seront convoqués par un avis spécial. Elle ne pourrait être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

ONT ÉTÉ MEMBRES DU BUREAU

De 1796 à 1896

ANNÉE 1796.	DESESSARTZ	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT aîné	<i>Vice-président.</i>
	SÉDILLOT jeune	<i>Secrétaire général.</i>
	ROUSSILLE-CHAMTERU.	<i>Secrétaire.</i>
	BOUILLON-LAGRANGE	<i>id.</i>
	ALLAN	<i>Trésorier.</i>
AN V.	BOUILLON-LAGRANGE	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune	<i>Secrétaire général.</i>
AN VI.	LAFIM	} <i>Présidents.</i>
	CHAUSSIER	
	SÉDILLOT jeune	
AN VII.	BAUDELLOCQUE.	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune	<i>Secrétaire général.</i>
AN VIII.	DESESSARTZ	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune	<i>Secrétaire général.</i>
ANNÉE 1806.	CULLERIER.	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT.	<i>Secrétaire général.</i>
1807.	DESCEMET	} <i>Présidents.</i>
	BIRON	
	SÉDILLOT.	
1808.	AUDRY	} <i>Présidents.</i>
	BODIN	
	SÉDILLOT.	
1809.	JACQUEMIN	} <i>Présidents.</i>
	SÉDILLOT aîné	
	SÉDILLOT jeune	

1810.	MACCARTAN	} <i>Présidents.</i>
	BOUSQUET	
	SÉDILLOT jeune	
1811.	CADET	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune.	<i>Secrétaire général.</i>
1812.	HORTELOUP.	} <i>Présidents.</i>
	DESCHAMPS.	
	SÉDILLOT jeune.	
1815.	GAULTIER.	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune.	<i>Secrétaire général.</i>
1814.	LOUPER-VILLERMAY.	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune.	<i>Secrétaire général.</i>
1815.	ROUX.	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune.	<i>Secrétaire général.</i>
1816.	FAUTREL.	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune	<i>Secrétaire général.</i>
1817.	MÉRAT	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune.	<i>Secrétaire général.</i>
1818.	NACQUART	<i>Président.</i>
	SÉDILLOT jeune.	<i>Secrétaire général.</i>
1819.	DESLONGCHAMPS	<i>Président.</i>
	NACQUART	<i>Secrétaire général.</i>
1820.	ESQUIROL.	<i>Président.</i>
	NACQUART	<i>Secrétaire général.</i>
1821.	MARC.	<i>Président.</i>
	NACQUART	<i>Secrétaire général.</i>
1822.	LAURENT.	<i>Président.</i>
	BALLY	<i>Vice-président.</i>
	NACQUART	<i>Secrétaire général.</i>
	BOURGEOIS	} <i>Secrétaires.</i>
	BURDIN jeune.	
	CHANTOURELLE.	
	FAUTREL	<i>Trésorier.</i>
	LEJUMEAU DE KERGADEEC	<i>Archiviste.</i>

1825. BALLY *Président.*
DEMOURS *Vice-président.*
NACQUART *Secrétaire général.*
BOURGEOIS }
BURDIN jeune } *Secrétaires.*
DUPARCQUE }
FAUTREL *Trésorier.*
LEJUMEAU DE KERGADEDEC *Archiviste.*
1824. DEMOURS *Président.*
BURDIN aîné *Vice-président.*
NACQUART *Secrétaire général.*
DUPARCQUE }
BURDIN jeune } *Secrétaires.*
GASE }
FAUTREL *Trésorier.*
LEJUMEAU DE KERGADEDEC *Archiviste.*
1825. BURDIN aîné *Président.*
DUPUY *Vice-président.*
NACQUART *Secrétaire général.*
BURDIN jeune }
GASE } *Secrétaires.*
FAUTREL *Trésorier.*
LEJUMEAU DE KERGADEDEC *Archiviste.*
1826. DUPUY *Président.*
CULLERIER neveu *Vice-président.*
NACQUART *Secrétaire général.*
SANSON *Secrétaire.*
FAUVERGE *Trésorier.*
LEJUMEAU DE KERGADEDEC *Archiviste.*
1827. CULLERIER neveu *Président.*
DELENS *Vice-président.*
NACQUART *Secrétaire général.*
BAUDELLOCQUE }
JACQUEMIN fils } *Secrétaires.*
FAUVERGE *Trésorier.*
LEJUMEAU DE KERGADEDEC *Archiviste.*
1828. DELENS *Président.*
BAGNÉRIS *Vice-président.*
NACQUART *Secrétaire général.*

	BURDIN jeune	}	<i>Secrétaires.</i>
	JACQUEMIN fils		
	ROCHE		
	GUIBOURT		<i>Trésorier.</i>
	LEJUMEAU DE KERGADEDEC		<i>Archiviste.</i>
1829.	BAGNÉRIS		<i>Président.</i>
	GAULTIER DE CLAUBRY		<i>Vice-président.</i>
	NACQUART		<i>Secrétaire général.</i>
	BURDIN jeune	}	<i>Secrétaires.</i>
	MÉLIER		
	ROCHE		
	GUIBOURT		<i>Trésorier.</i>
	LEJUMEAU DE KERGADEDEC		<i>Archiviste.</i>
1830.	GAULTIER DE CLAUBRY		<i>Président.</i>
	GASE		<i>Vice-président.</i>
	NACQUART		<i>Secrétaire général.</i>
	BURDIN jeune	}	<i>Secrétaires.</i>
	HOLLARD		
	MÉLIER		
	GUIBOURT		<i>Trésorier.</i>
	LEGRAS		<i>Archiviste.</i>
1831.	GASE		<i>Président.</i>
	CHANTOURELLE		<i>Vice-président.</i>
	NACQUART		<i>Secrétaire général.</i>
1832.	CHANTOURELLE		<i>Président.</i>
	SANSON		<i>Vice-président.</i>
	NACQUART		<i>Secrétaire général.</i>
1835.	SANSON		<i>Président.</i>
	ROCHE		<i>Vice-président.</i>
	NACQUART		<i>Secrétaire général.</i>
1854.	ROCHE		<i>Président.</i>
	BURDIN		<i>Vice-président.</i>
	FORGET		<i>Secrétaire général.</i>
1835.	BURDIN		<i>Président.</i>
	AUDOUARD		<i>Vice-président.</i>
	FORGET		<i>Secrétaire général.</i>

1856.	AUDOUARD	<i>Président.</i>
	DUPARCQUE.	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
1857.	DUPARCQUE.	<i>Président.</i>
	MÉLIER.	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
	TÉALLIER.	<i>Secrét. particulier.</i>
1858.	MÉLIER.	<i>Président.</i>
	BOURGEOIS	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
1859.	BOURGEOIS.	<i>Président.</i>
	TÉALLIER.	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
	LEMOINE	<i>Secrét. particulier.</i>
1840.	TÉALLIER.	<i>Président.</i>
	JACQUEMIN	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
	LOURMANN	<i>Secrét. particulier.</i>
1841.	JACQUEMIN	<i>Président.</i>
	BÉRARD.	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
	DEVERGIER.	<i>Secrét. particulier.</i>
1842.	BÉRARD	<i>Président.</i>
	DEVILLE	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
	CAMUS	<i>Secrét. particulier.</i>
1845.	DEVILLE	<i>Président.</i>
	BOUVIER	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
1844.	BOUVIER	<i>Président.</i>
	SANDRAS	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>
1845.	SANDRAS	<i>Président.</i>
	DEVILLIERS frère.	<i>Vice-président.</i>
	PRUS.	<i>Secrétaire général.</i>

1846.	DEVILLIERS frère.	<i>Président.</i>
	PRUS.	<i>Vice-président.</i>
	SANDRAS.	<i>Secrétaire général.</i>
1847.	PRUS.	<i>Président.</i>
	JOLLY	<i>Vice-président.</i>
	SANDRAS.	<i>Secrétaire général.</i>
1848.	JOLLY	<i>Président.</i>
	LÉVEILLÉ.	<i>Vice-président.</i>
	SANDRAS	<i>Secrétaire général.</i>
1849.	LÉVEILLÉ	<i>Président.</i>
	FAUCONNEAU-DUFRESNE.	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
1850.	FAUCONNEAU-DUFRESNE.	<i>Président.</i>
	ROBERT LATOUR.	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
1851.	ROBERT LATOUR	<i>Président.</i>
	REQUIN.	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
1852.	REQUIN.	<i>Président.</i>
	CAMUS	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire.</i>
1853.	CAMUS	<i>Président.</i>
	BRIERRE DE BOISMONT	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
1854.	BRIERRE DE BOISMONT.	<i>Président.</i>
	GÉRY.	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
1855.	GÉRY.	<i>Président.</i>
	CAZEAUX	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY.	<i>Secrétaire général.</i>
1856.	CAZEAUX.	<i>Président.</i>
	AUDRY	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY.	<i>Secrétaire général.</i>
	FORGET ET CHAUSIT.	<i>Secrét. particuliers.</i>
	BRIERRE DE BOISMONT	} <i>Conseil d'administ.</i>
	GÉRY.	
	JACQUEMIN	<i>Trésorier.</i>

1857.	DENONVILLIERS	<i>Président.</i>
	BAILLARGER	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
	RICHARD	<i>Secrét. particulier.</i>
1858.	BAILLARGER	<i>Président.</i>
	BOINET	<i>Vice-président.</i>
	BOIS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
	GROS	} <i>Secrét. particuliers.</i>
	RAOUL LEROY D'ÉTIOLLES	
	GÉRY	} <i>Conseil d'administ.</i>
	DENONVILLIERS	
	JACQUEMIN	<i>Trésorier.</i>
1859.	BOINET	<i>Président.</i>
	BRIQUET	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrét. général.</i>
	GROS ET AUGUSTE VOISIN	<i>Secrét. particulier.</i>
	DENONVILLIERS ET BAILLARGER	<i>Conseil d'administ.</i>
	JACQUEMIN	<i>Trésorier.</i>
1860.	BRIQUET	<i>Président.</i>
	DELASIAUVE	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
1861.	DELASIAUVE	<i>Président.</i>
	DEBOUT	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
	WORMS ET LAGNEAU	<i>Secrét. particulier.</i>
1862.	DEBOUT	<i>Président.</i>
	DEVILLIERS	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
	LAGNEAU ET CAVASSE	<i>Secrét. particulier.</i>
1863.	DEVILLIERS	<i>Président.</i>
	RICHARD	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
1864.	RICHARD	<i>Président.</i>
	FORGET	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>
1865.	FORGET	<i>Président.</i>
	GUIBOUT	<i>Vice-président.</i>
	BOYS DE LOURY	<i>Secrétaire général.</i>

1866. GUIBOUT *Président.*
BOYS DE LOURY. *Vice-président.*
GROS. *Secrétaire général.*
JACQUEMIN *Trésorier.*
COLLINEAU }
BLACHEZ. } *Secrétaires.*
1867. BOYS DE LOURY. *Président.*
CHAUSIT *Vice-président.*
GROS. *Secrétaire général.*
JACQUEMIN. *Trésorier.*
AUG. VOISIN *Archiviste.*
A. MARTIN }
CHARRIER } *Secrétaires.*
1868. CHAUSIT *Président.*
G. LAGNEAU *Vice-président.*
BLACHEZ. *Secrétaire général.*
JACQUEMIN *Trésorier.*
A. VOISIN *Archiviste.*
CHARRIER. }
A. MARTIN } *Secrétaires.*
BLACHEZ }
CHARRIER }
COLLINEAU. }
A. MARTIN. } *Comité de publicat.*
J. WORMS }
1869. LAGNEAU. *Président.*
SIMONNOT *Vice-président.*
BLACHEZ. *Secrétaire général.*
1870. SIMONNOT *Président.*
LÉON GROS. *Vice-président.*
CHARRIER. *Secrétaire général.*
JACQUEMIN. *Trésorier.*
A. VOISIN *Archiviste.*
MARTIN. }
DUROZIEZ. } *Secrét. annuels.*
LAGNEAU. }
LÉON LABBÉ } *Conseil d'administ.*

	BRIQUET	} <i>Conseil de famille</i>
	DELASIAUVE	
	DEVILLE	
	DUPARCQUE	
	GERY père	
	CHARRIER	} <i>Com. de publicat.</i>
	MARTIN	
	DUROZIEZ	
	DE RANSE	
	WORMS	
1872.	LÉON GROS	<i>Président.</i>
	LUNIER	<i>Vice-président.</i>
	CHARRIER	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN	<i>Trésorier.</i>
	A. VOISIN	<i>Archiviste.</i>
	ONIMUS	} <i>Secrét. annuels.</i>
	TISSIER	
1873.	LUNIER	<i>Président.</i>
	PETER	<i>Vice-président.</i>
	CHARRIER	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN	<i>Trésorier.</i>
	A. VOISIN	<i>Archiviste.</i>
	BLUMENTHAL	} <i>Secrét. annuels.</i>
	RELIQUET	
1874.	PETER	<i>Président.</i>
	GALLARD	<i>Vice-président.</i>
	CHARRIER	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN	<i>Trésorier.</i>
	VOISIN	<i>Archiviste.</i>
	GILLETTE	} <i>Secrét. annuels.</i>
	LOLIOT	
1875.	GALLARD	<i>Président.</i>
	RICHELOT	<i>Vice-président.</i>
	GILLETTE	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN	<i>Trésorier.</i>
	VOISIN	<i>Archiviste.</i>
	GILLEBERT-DHERCOURT	} <i>Secrét. annuels.</i>
	LEMOISNE	

1876. RICHELOT *Président.*
MERCIER *Vice-président.*
GILLETTE *Secrétaire général.*
PERRIN *Trésorier.*
VOISIN *Archiviste.*
BOULOMIÉ } *Secrét. annuels.*
DUBRISAY }
1877. MERCIER *Président.*
GÉRY *Vice-président.*
GILLETTE *Secrétaire général.*
PERRIN *Trésorier.*
VOISIN *Archiviste.*
LE BLOND } *Secrét. annuels.*
LARCHER }
1878. GÉRY *Président.*
BLONDEAU *Vice-président.*
DE BEAUVAIS *Secrétaire général.*
PERRIN *Trésorier.*
VOISIN *Archiviste.*
MARCET } *Secrét. annuels.*
ROUGON }
1879. BLONDEAU *Président.*
COLLINEAU *Vice-président.*
DE BEAUVAIS *Secrétaire général.*
PERRIN *Trésorier.*
VOISIN *Archiviste.*
J. BESNIER } *Secrét. annuels.*
BOUCHERON }
1880. COLLINEAU *Président.*
CHARRIER *Vice-président.*
DE BEAUVAIS *Secrétaire général.*
PERRIN *Trésorier.*
ROUGON *Archiviste.*
J. CYR } *Secrét. annuels.*
LUTAUD }
1881. CHARRIER *Président.*
DUROZIEZ *Vice-président.*
DE BEAUVAIS *Secrétaire général.*

	PERRIN	<i>Trésorier.</i>
	ROUGON	<i>Archiviste.</i>
	THEVENOT	} <i>Secrét. annuels.</i>
	THORENS	
1882.	DUROZIEZ.	<i>Président.</i>
	RELIQUET.	<i>Vice-président.</i>
	DE BEAUVAIS.	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN.	<i>Trésorier.</i>
	ROUGON.	<i>Archiviste.</i>
	BERGERON.	} <i>Secrét. annuels.</i>
	DELEFONT	
1883.	RELIQUET	<i>Président.</i>
	POLAILLON	<i>Vice-président.</i>
	DE BEAUVAIS.	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN.	<i>Trésorier.</i>
	ROUGON	<i>Archiviste.</i>
	GRAUX	} <i>Secrét. annuels.</i>
	MARCHAL.	
1884.	POLAILLON	<i>Président.</i>
	DE BEAUVAIS.	<i>Vice-président.</i>
	THORENS	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN.	<i>Trésorier.</i>
	ROUGON	<i>Archiviste.</i>
	MARCHAL.	} <i>Secrét. annuels.</i>
	APOSTOLI.	
1885.	DE BEAUVAIS.	<i>Président.</i>
	GILLEBERT-DHERCOURT père	<i>Vice-président.</i>
	THORENS	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN.	<i>Trésorier.</i>
	ROUGON.	<i>Archiviste.</i>
	DELIGNY	} <i>Secrét. annuels.</i>
	CHRISTIAN.	
1886.	GILLEBERT-DHERCOURT père	<i>Président.</i>
	FRAIGNIAUD.	<i>Vice-président.</i>
	CHRISTIAN, Jules.	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN.	<i>Trésorier.</i>
	ROUGON	<i>Archiviste.</i>
	PELLIER	} <i>Secrét. annuels.</i>
	DEHENNE.	

1887.	FRAIGNIAUD.	<i>Président.</i>
	DE RANSE	<i>Vice-président.</i>
	CHRISTIAN	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN	<i>Trésorier.</i>
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	BARADUC	} <i>Secrét. annuels.</i>
	COIGNARD.	
1888.	DE RANSE	<i>Président.</i>
	PERRIN	<i>Vice-président.</i>
	CHRISTIAN	<i>Secrétaire général.</i>
	THEVENOT	<i>Trésorier.</i>
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	WICKHAM	} <i>Secrét. annuels.</i>
	LARROQUE	
1889.	PERRIN.	<i>Président.</i>
	ABADIE.	<i>Vice-président.</i>
	CHRISTIAN	<i>Secrétaire général.</i>
	THEVENOT	<i>Trésorier.</i>
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	TROUSSEAU.	} <i>Secrét. annuels.</i>
	DESNOS.	
1890.	ABADIE.	<i>Président.</i>
	LEUDET.	<i>Vice-président.</i>
	CHRISTIAN	<i>Secrétaire général.</i>
	PERRIN.	} <i>Trésorier.</i>
	GILLEBERT-DHERCOURT	
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	TROUSSEAU.	} <i>Secrét. annuels.</i>
	WICKHAM.	
1891.	LEUDET.	<i>Président.</i>
	DUBUC	<i>Vice-président.</i>
	CHRISTIAN	<i>Secrétaire général.</i>
	GILLEBERT-DHERCOURT	<i>Trésorier.</i>
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	TROUSSEAU.	} <i>Secrét. annuels.</i>
	WICKHAM.	
1892.	DUBUC	<i>Président.</i>
	DUBRISAY.	<i>Vice-président.</i>

	CHRISTIAN	<i>Secrétaire général.</i>
	GILBERT-DHERCOURT	<i>Trésorier.</i>
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	FRÉMONT	} <i>Secrét. annuels.</i>
	JULLIEN	
1895.	DUBRISAY	<i>Président.</i>
	CHRISTIAN	<i>Vice-président.</i>
	WICKHAM Edmond	<i>Secrétaire général.</i>
	GILBERT-DHERCOURT	<i>Trésorier.</i>
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	BERNE	} <i>Secrét. annuels.</i>
	DE PEZZER	
1894.	CHRISTIAN	<i>Président.</i>
	BESNIER	<i>Vice-président.</i>
	WICKHAM	<i>Secrétaire général.</i>
	GILBERT-DHERCOURT	<i>Trésorier.</i>
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	BERNE	} <i>Secrét. annuels.</i>
	DE PEZZER	
1895.	BESNIER	<i>Président.</i>
	LADREIT DE LACHARRIÈRE	<i>Vice-président.</i>
	ED. WICKHAM	<i>Secrétaire général.</i>
	BERNE	} <i>Secrét. annuels.</i>
	DE PEZZER	
	BROSSARD	
	GUÉPIN	
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	GILBERT-DHERCOURT	<i>Trésorier.</i>
1896.	LADREIT DE LACHARRIÈRE	<i>Président.</i>
	BOULOUMIÉ	<i>Vice-président.</i>
	JULLIEN	<i>Secrétaire général.</i>
	BROSSARD	} <i>Secrét. annuels.</i>
	MILLÉE	
	PELLIER	<i>Archiviste.</i>
	GILBERT-DHERCOURT	<i>Trésorier.</i>

MEMBRES TITULAIRES

Première période. — An IV. — 1821

ALLAN.	BRASDOR FILS.	SUE JEUNE
ANDRY.	BRIEUDE.	SUREAU.
ASSELIN.	BRUN.	TESSIER.
AUVITY.	CADET DEVAUX.	TILLAYE.
BAYEN.	CARBOUÉ.	THOURET.
BAUDELOCQUE AINÉ.	CARON.	TRUSSON.
BECQUET.	CELLARIER.	VAUQUELIN.
BIRON.	CERVEAU.	VERGEZ FILS.
BOTENTUIT.	CHAMPENOIS.	VILLARS NOEL.
BOUILLON LA GRANGE.	CHARLARD.	VENIER.
BOURDOIS DE LA MOTTE.	CHAUSSIER.	
BRASDOR PÈRE.	SUE AINÉ.	

Membres admis en Vendémiaire an V

BEAUMÉ.	MICHAUD.	THORAUX.
BAZILLE.	MONTAIGU.	

Membres admis en Brumaire an V

BRONGNIARD.	DEJUSSIÉU (A.-L.).	LALLEMAND.
CHERADAME.	GEOFFROY.	Souiche des Fontaines.

Membres admis en Frimaire an V

CERVENON.	LAVERNE.	MACQUART.
CUYART PÈRE.		

Membres admis en Ventôse an V

BUISSON.	LEDRU.	TANCOIGNE.
GUIRAUDET.		

Membres admis en Vendémiaire an VI

BAJET.	COUECOU.	PETIT-RADEL.
COQUART.	GAUTIER DE CLAUBRY.	

An VII

ALIBERT.	DUTRONNE.	ROUX.
ALYON.	EUMONOT.	YVAN.
ANÉ.	GUYART.	CADET-GASSICOURT.
BEAUCHÈNE.	LARREY.	ASSALINI.
BICHAT.	PETIBEAU.	MORINGLANE.
BODIN.	COLLINET.	PLANCHE.
BOURDOIS.	LOYER-VILLERMAÏ.	BOURGES.
BOURIAT.	MAQUART.	Chevassieu d'Audebert.
BOUSQUET.	DE BEAUMARCHEF.	DUPONT DE LA MOTTE.
BREWER.	DUVAL.	Levacher de la Feutrie.
BURDIN.	GAY AINÉ.	PROST.
CERVENON.	GAY JEUNE.	
DEZOTEUX.	RICHERAND.	

1809

CORVISART.	RENAULT.	ALYON.
PINSON.		

1810

MACARTON.	MICHAUD.	PAULLET.
MARC.		

1811

FROCHOT.	BAGET.	VILLERMÉ.
LABARRAQUE.	BALLY.	CHAYROU.
CATIN DE BEAUMARCHE.	BOURDOIS.	COSTE.
CERVEAU.	CHANTOURELLE.	COSTEL.
ESQUIROL.	DUPARQUE.	COUTOULY.
GRANDECHAMP.	Lejumeau de Kergaradec.	DAR CET.
AUDOUART.	LUGOL.	DELAPORTE.

DELUNEL.	GAY JEUNE.	NACHET.
DEMACHY.	GILBERT.	NOEL.
DESCEMET.	GIRAUD.	PARMENTIER.
DESESSARTZ.	HALLÉ.	PELLETAN.
DESGENETTES.	HEURTELOUP.	PELLETIER.
DESORMAUX.	HUZARD.	PIET.
DESOTEUX.	JAN-PAUVILLERS.	PINCON.
DESPRÈS.	JEANROY.	PINEL.
DEVILLIERS.	JOSSE.	PIPELET FILS.
DEYEUX.	JOUANNE.	Plaichari (Chollière).
DIDIER.	LAFISSE.	POISSONNIER.
DIZÉ.	LAVERAN.	PORTAL.
DUBOIS (ANTOINÉ).	LEBLANC.	ROBILLARD.
DUCHANOIS.	LEROUX.	RONCIL.
EV RAT.	LESCOT.	ROUSSILLE-CHAMSERU.
FOURCROY.	LETENNEUR.	SABATIER.
FOUREY.	LÉVEILLÉ.	SÉDILLOT AINÉ.
GALLÉE.	MAHON.	SÉDILLOT JEUNE.
GASTALDY.	MARCHAIS.	
GAY AINÉ.	MORELOT.	

Deuxième période. — 1821-1846

CHABROL DE VOLVIE.	CULLERIER.	LEDRU.
BOUVIER.	CULLERIER NEVEU.	Loiseleur-Deslongchamps.
CHAPTAL.	DELENS.	MORIESCHEAU.
CUVIER.	DEMANGEON.	MÉRAT.
DESCHAMPS.	DEMOURS.	NACQUART.
FROCHOT.	DENEUX.	NICOD.
PERCY.	DOUBLE.	PETIT.
ARTUMONELLY.	DUCAMP.	PIORRY.
AUDOUART.	DUPUY.	ROUX.
BAGET.	EDWARDS.	ROUZET.
BALLY.	EMMONOT.	RUFFIN.
BOULAY.	FAUTREL.	SALMADE.
BOURGEOIS.	FAUVERGES.	SÉDILLOT AINÉ.
BOUSQUET.	FRANCOIS.	VERGEZ.
BURDIN AINÉ.	GUIBOURG.	VILLERMÉ.
BURDIN JEUNE.	HERME.	SANSON.
CAVENTOU.	HERVEZ DE CHÉGOUIN.	SCELLIER.
CHAILLY.	JACQUEMIN.	LEGRAS.
CHAPOTIN.	LAGNEAU.	LISFRANC.
COMTE.	LAURENT.	MÉLIER.

PARISET.	DENONVILLIERS.	GIBERT.
PRUS.	JACQUEMIER.	DURAND-FARDEL.
ROCHE.	BRIQUET.	CAZEAUX.
LEROY D'ETIOLLES.	DANYAU.	GRISOLLE.
BOYS DE LOURY.	REQUIN FILS.	LOIR.
Fauconneau-Dufresnes.	CHAILLY.	L. DE CROZAN.
DESLANDES.	DEVILLERS FILS.	
BOURGUIGNON.	GÉRY.	

Troisième période. — 1846-1871

ARCHAMBAULT.	PIÉTRA SANTA.	SIMONOT.
BAILLARGER.	RICHELOT.	VOISIN.
BELHOMME.	ROBERT.	WORMS.
BOINET.	SANDRAS.	FRAIGNIAUD.
BOYS DE LOURY.	SEGALAS.	MOTET.
BRIERRE DE BOISMONT.	Tanquerel des Planches.	LABBÉ LÉON.
CAMUS.	TÉALLIER.	LEUDET.
COLLINEAU.	CHAUSIT.	MARTIN.
COSTILLES.	UZAC.	PERRIN.
DEBOUT.	Leménant-Deschenais.	DE RANSE.
DE CHAMBRE.	GROS.	De Robert de Latour.
DELASIAUVE.	BELHOMME.	AUBERT-ROCHE.
DEVILLE.	DEVERGIE.	BLACHEZ.
Duchenne (de Boulogne).	GUIBOURT.	BLONDEAU.
FORGET.	BERGERON.	CAUDMONT.
GIBERT.	CAVASSE.	DELPEUCH,
JOLLY.	DESOYRE.	DOLBEAU.
LATOUR.	GIRAUD-TEULON.	DUROZIEZ.
LEGRAS.	LANGENHAGEN.	FOVELLE.
LÉVEILLÉ.	LIEBREICH.	GALLARD.
MONNERET.	LUNIER.	GIRALDÈS.
NONAT.	PETER.	GROS.
OULMONT.	RICHARD.	LUYS.
PATISSIER.	SALES-GIRONS.	

Quatrième période. — 1871-1896

BRIQUET.	BLACHEZ.	CHAUSIT
De Robert de Latour.	BLONDEAU.	DOLBEAU.
ROCHE.	CAUDMONT.	FOVILLE.
BERGERON (GEORGES).	CHARRIER.	FRAIGNIAUD.

GALLARD.	HORTELOUP.	WICKHAM.
GILLEBERT-DHERCOUT.	LARCHER.	AUVARD.
GIRAUD-TEULON.	LEBLOND.	DELEFOSSE.
GUIBOUT.	MAURIAC.	DOLERIS.
LEUDET.	PICOT.	LUC.
MARTIN (AIMÉ).	SAUREL.	MALIBRAN.
MARTIN (ANTONIN).	DIEULAFOY.	DE PEZZER.
MOTET.	BESNIER (JULES).	RUULT.
ONIMUS.	CYR.	TROUSSEAU.
PETER.	DAREMBERG.	BERNE.
RICHARD.	Ladreit de la Charrière.	FRÉMONT.
RICHELOT.	HERGERON HENRI.	JULLIEN.
TISSIER.	CHRISTIAN.	AUDIGÉ
WORMS.	LUTAUD.	BROSSARD.
VOISIN.	PAYET.	CASTEX.
FOISSAC.	THEVENOT.	CENSIER.
BLUMENTHAL.	CHERVIN.	CHEVALLEREAU.
GILLETTE.	BUDIN.	CREZANTIGNES.
RELIQUET.	MASSON.	DUVERNET.
ABADIE.	APOSTOLI.	GUÉPIN.
BENI-BARDE.	BARADUC.	DE GRANDCOURT.
CAMUSET.	BLACHE.	PAUL JANET.
CHÉRON.	FAUQUEZ.	LANDOWSKI.
DE SAINT-GERMAIN.	MARRET.	MARTHA.
LOLLIOT.	MARCHAL.	MARTIN DURR.
POLAILLON.	DELIGNY.	MOREAU (DE TOURS).
DE BEAUVAIS.	BOUCHERON.	MILLÉ.
CHARPENTIER.	LARROQUE.	MOUZON.
BRIERRE DE BOISMONT.	PELLIER.	VILLEPRAND.

ASSOCIÉS NATIONAUX

Première période. — An IV. — 1796

ADOUE	Toulouse.
ARRACHART aîné	Château-Landon.
BAUMES.	Montpellier.
BÉCU.	Lille.
BERAUD.	Strasbourg.
BERNARD	Béziers.
BLIN	Nantes.
BORGELLA.	Barèges.
BOULET.	Lille.
BOUVIER.	Verneuil-sur-Oise.
CAILLEAU.	Bordeaux.
CAZALÈS	Bordeaux.
CAZEJUS	Bordeaux.
CHABERT	Charenton.
CHAPTAL	Montpellier.
CHARMEIL.	Metz.
COTTE	Montmorency.
COZE	Strasbourg.
DESEZE	Bordeaux.
DUFRESNOY	Valenciennes.
DUMAS	Montpellier.
FAGES	Montpellier.
FOUQUET	Montpellier.
GEOFFROY.	Soissons.
GENOUIN	Brest.
GIBELIN.	Aix.
GORCY	Metz.
GONAN	Montpellier.
GRANDCHAMP	Lyon.
GUÉRIN	Bordeaux.
GUYENOT	Versailles.
JAUBERT.	Aix.
LANGLET	Beauvais.
LAPOSTOLLE.	Amiens.
LAUMONIER	Rouen.
LEUDORMY	Amiens.

LEPEC DE LA CLOTURE.	Rouen.
LOMBARD	Strasbourg.
LORENTZ (Bernard)	Marseille.
LORENTZ (Jean Adam).	Strasbourg.
MAIME	Toulon.
MARIE SAINT-URSIN.	Chartres.
MARTIN	Lyon.
MARTIN	Strasbourg.
MARTIN	Gravelines.
MASUYER	Dijon.
MAUGRAS	Maison-Rouge.
MEZAISE.	Rouen.
MOLINIER.	Bordeaux.
NICOLAS.	Nancy.
PERCY	Quartier général de l'armée (Moselle-et-Rhin).
PIPELET père.	Coucy-le-Château.
PONTINGON	Montpellier.
PROZET	Orléans.
READ	Saint-Quentin.
ROUJNON	Besançon.
SABATIER jeune.	Brest.
SALMON	Nancy.
SAUSSEROTTE	Lunéville.
SOUVILLE	Calais.
THEIS	Chauny.
THOMASSIN	Strasbourg.
VALOIS	Versailles.
VILLARS.	Grenoble.
WILLEMET	Nancy.

Vendémiaire an V

FLAMANT	Strasbourg.
LOUSTONEAU	Rouen.

Brumaire an V

DUBUC	Rouen.
DUPONT.	Quartier général de l'armée (Sambre-et-Meuse).
LARTICUE.	Bordeaux.
VERDIER	La Ferté-Bernard.

Frimaire an V

ARNAUD.	Moulins.
BARDOL.	Antibes.
BILLARD.	Brest.
BRULEY.	Fontainebleau.
COURTEZ	Toulon.
DURET	Brest.
RAMEL	Aubagne.

Ventôse an V

GIRAUD SAINT-ROME.	Toulon.
HOUIN.	Dijon.
PLANCHON.	Le Havre.

An VII

ARNAUD.	Moulins.
BERNARD	Béziers.
BOURIAT	Tours.
BRIDAULT.	La Rochelle.
CIZEVILLE.	Forges-les-Eaux.
COFFINIÈRES	Castelnaudary.
DE MONTGARNY.	Châlons.
DEPLAIGNE	Montluçon.
D'ERM.	Morlaix.
DEROUSSELH	Caen.
DUBOSQ DE LA ROBERDIÈRE	Vire.
FILLEAU.	Étampes.
FOURNIER.	Aux armées.
GIGAUD	Pont-Croix.
GRAFFENAUER.	Strasbourg.
GROS JEAN	Plombières.
GRUMWALD	Mézières.
JEUNET	Champagnolle.
LEFAUCHEUX	Angers.
LUCAS	Custine.
MARQUIS	Tonnerre.
MORELOT	Beaune.
MOULA	Beaune.
NOEL	Reims.

OPOIX	Provins.
PASCHAL	Brie-Comte-Robert.
PEFFAUT DE LA TOUR	La Flèche.
RAGOT-DESPARANCHES	Blois.
RAMPONT	Chablis.
RÉVOLAT	Nice.
ROBINEAU	Dourdan.
ROGERY	Saint-Geniez.
ROUYER	Mirecourt.
SERMAUX	Montpellier.
TARBÈS	Toulouse.
VIMONT	Château-Salins.
BOBE-MOREAU	Rochefort.
CARRON	Annecy.
GASE	Tonneins.
LECHEVEREL	Le Havre.
POILROUX	Aix.
PUNET	Aux armées.
SALMON	Nancy.

1809

BAUDRY	Chaumont-sur-Loire.
BERTRAND	Pont-du-Château.
BOBE-MOREAU	Rochefort.
BODIN	Château-du-Loir.
DESLEAU-DESFONTAINES	Saint-Germain.
GASTELLIER	Montargis.
GENDRON	Vendôme.
MASUYER	Dijon.
OY	Narbonne.
RECHOUX	Saint-André de Cubzac.

1810

HEBREART	Bicêtre.
MARIE	Compiègne.
MOUTON fils	Agde.
RAISIN	Caen.

1811

CANTIN	Nantes.
VERNET	Bayeux.

1812

DOUBLE.	
HERME.	
LOISELEUR-DESLONGCHAMPS.	
DESCAMPS.	Castillonnès.
LABONNARDIÈRE.	Crémieux.
MASSOT.	Perpignan.
MONTAIN l'ainé	Lyon.

1813

DUPONT.	Saint-Florentin.
GUYENNOT	Bolbec.
BAGNÉRIS	Aux armées.
AMELINE	Caen.
AUDOUX	Saint-Julia.
BERLIOZ.	Côte Saint-André.
BOBE-MOREAU.	Rochefort.
GILIBERT	Lyon.
MARCHAND	Besançon.
SYLVY	Grenoble.

Deuxième période — 1821-1846

ARRACHART	Sceaux.
BARD	Beaune.
BAUDRY.	Chaumont-sur-Loire.
BERDOT	Strasbourg.
BERTRAND.	Béziers.
BERTRAND.	Pont-du-Château.
BLANCHE	Rouen.
BLIN	Nantes.
BONHOMME	Villefranche.
BRACHET	Lyon.
BRY.	Angers.
COFFIN	Orléans.
CHAROY.	Vitry-le-François.
DEGUIZE	Charenton.
DELARUE	Évreux.
DELAVERGNE	Lamballe.
DEPLAIGNE	Montluçon.

DERVÈZE	Paris.
DUPONT	Roquefort.
ETIENNE	Paris.
FAUGIER	Lorgues.
GALLERON	Le Mans.
GOY jeune	Ile Bourbon.
GEOFFROY SAINT-HILAIRE	Paris.
GESNOUIN	Brest.
GUILLON	Aux armées.
HENRY	Givet.
HOUZELOT	Meaux.
LAFAURIE	Caucon.
LAFOND	Nantes.
LARREY	Toulouse.
LAUDUN	Tarascon.
LUCAS	Paris.
MARQUIS	Rouen.
MARTIN	Dunkerque.
MARTIN jeune	Dunkerque.
MARTIN	Nancy.
MASUYER	Strasbourg.
MERCIER	Roquefort.
MIQUEL	Paris.
MONTAIN jeune	Lyon.
PAMARD	Avignon.
PASQUIER	Paris.
JÉREZ	Domfront.
PLEICHARD-CHOLTIÈRE	Laval.
POUDEROUS	Toulouse.
POUTINGON	Montpellier.
PROTAT	Dijon.
PROZET	Orléans.
PAJOT-DESPARANCHES	Blois.
REVOLAT	Bordeaux.
ROBINEAU	Dourdon.
ROGERY	Saint-Geniez.
ROUX	Lille.
ROUYER	Mirecourt.
ROZIÈRÉS	Laval.
SHETUDRÉ	Toulouse.
SENEAUX	Montpellier.
THIÉBAULT	Bruyère.
TISSOT	Paris.
TOURDES	Strasbourg.

TALLOT	Dijon.
VOISIN	Versailles.
BARBIER	Amiens.
BOURGES	Bordeaux.
DEBOSC	Albi.
DESGRANGES	Lyon.
DESPARANCHES	Blois.
FRÉTEAU	Nantes.
HAIME	Tours.
LEFORT	Martinique.
RAMPONT	Metz.
VAIDY	Lille.
VALENTIN	Nancy.
BOISSAT-DELAGRAVE	Bourdeilles.
DARISTE	Bordeaux.
GIRAUD SAINT-ROME	Marseille.
HALLIS	Rouen.
PAYSAN	Aix.
LEFEBVRE	Rochefort.
MAZADE	Anduze.
VALLIN	Nantes.

Troisième période. — 1846-1871

BALLY	Villeneuve.
BERTRAND	Alger.
BONNET	Faires.
BOTTINI	Menton.
BRAULT	Saint-Servan.
CHAUFFARD	Avignon.
COSTE	Bordeaux.
DAUVERGNE	Manosque.
DELIAU	Brest.
DELMAS	Bordeaux.
DELORE	Lyon.
DESAYVES	Châtellerault.
DESCIEUX	Montfort-Lamaury.
DESPINE fils	Aix.
FOLTZ	Lyon.
FOURQUET	Toulouse,
GIGOT DE LEVROUX	Toulouse.
GILLEBERT-D'HERCOURT	Lyon.
KUHN	Gaillon.
LEFÈVRE	Rochefort.

MARX	Bordeaux.
MAZADE	Anduze.
MIGNOT	Chantelle.
MILLET	Tours.
MOUTON	Lyon.
RAMBAUD	Lyon.
RIGODIN	Buzançais.
SAUREL	Montpellier.
SICARD	Nice.
UZAC	Tarbes.
MARMISSE	Bordeaux.
MARQUEZ	Colmar.
PAYAU	Aix.
PETREQUIN	Lyon.
PRAVAZ fils	Lyon.
BERTIN	Montpellier.
FACIEU	Gaillac.

Quatrième période. — 1871-1896

CAVAM	Cannet.
CHARVOT	Moulins.
KUHN	Gaillon.
LANDE	Bordeaux.
MEUNIER	Pau.
PASCAL	Brie-Comte-Robert.
PAYAN	Aix-en-Provence.
PETREQUIN	Lyon.
VIENNOIS	Lyon.
DOYON	Uriage.
FOVILLE	Asile de Quatre-Mares.
HAMEAU	Arcachon.
SURMAY	Ham.
SENTEX	Saint-Sever.
BÉDOUIN	5 ^e hussards.
BERTIN	Montpellier.
BLONDEL	Raismes.
BOUYER	Amélie-les-Bains.
BOISSARIE	
GIMBERT	Cannes.
GUICHARD	Choisity.
PATÉZON	Vittel.
DELIGNY	Toul.

DUBOUÉ	Pau.
ROUVIER	Marseille.
ARMAINGAUD	Bordeaux.
BERNARD	Cannes.
CARADEC	Brest.
CHASSAGNY	Lyon.
DEVALZ	Eaux-Bonnes.
GODLESKI	Neuilly.
GUIRAUD	Nice.
KASTUS	Allevard.
LAFFITE	Coutras.
LAISSUS	Brides-les-Bains.
LARDIER	Rambervilliers.
MARMONNIER	Romans.
MARQUEZ	Hyères.
ROUGIER	Marseille.
SICARD	Lyon.
GRAUX	Contrexéville.
ROUGON	Pougues.
BAUCEL	Toul.
BERGEAUD	Cayes (Haïti).
JACOLOT	Lorient.
MILLOT-CARPENTIER	Crèvecœur.
MAZÉ-AZEMA	Saint-Remi de la Réunion.
MEUNIER	Pau.
PINEAU	Le Château (Ile d'Oleron).
BLONDIN	Saint-Sauveur.
COLOMBE	Lisieux.
LOISON	Brunoy.
GAURON	Pont-Sainte-Maxence.
LE DIBERDER	Lorient.
PINTAUD DESALLÉES	La Rochefoucauld.
REY	Grenoble.
DE VALCOURT	Cannes.
FRÉDET	Clermont-Ferrand.
ARNAUDET	Corneilles.
CHRÉTIEN	Poitiers.
FABRE	Commentry.
NICOLAS	La Bourboule.
PASQUIER	Evreux.
VILLEMIN	Vichy.
GUERMONPREZ	Lille.
CENSIER	Bagnoles-de-l'Orne.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

Première période. — An V 1821.

GOSSE. Genève.
VAN MONS Bruxelles.
P. E. KOK Bruxelles.

Vendémiaire an V

DEVÈZE. Philadelphie.

Brumaire an V

DESGRANGES. Morgues (Suisse)

Frimaire an V

VANASBRÖEK. Bruxelles.

Vendémiaire an VI

SIMONS Londres.

An VII

ABERNETHY. Londres.
ALBONI Turin.
BABUCTOU. Londres.
BICKER Londres.
BUNIVA. Turin.
CLINE. Londres.
COOPER (ASTLEY-PASTON) Londres.
CRICKTON. Londres.
FOX. Londres.
GRUNER Iéna.
HAIGHTON. Londres.

HASLAM	Londres.
HUNT	Londres.
JOHNSON	Londres.
POWELLE	Iéna.
SAUNDERS	Londres.
SAUMARET	Londres.
SAXDORPH père	Copenhague.
SAXDORPH fils	Copenhague.
SCHIFERLY	Berne.
SCHWENGER	Rheda.
SCORPA	Pavie.
SIMONS	Londres.
STOCKER	Londres.
WILKINSON	Londres.
WALSHMAM	Londres.
ALFURNO	Turin.
BOJANUS	Iéna.
BREINES	Berlin.
CABALLERO	Madrid.
CARENO	Vienne.
DECARRO	Vienne.
FABBICE	Altdorf.
FRANK père	Vienne.
FRANK fils	Vienne.
FRIERE	Breslau.
GARIOT	Madrid.
GASCI	Gênes.
GISCAUT	Rome.
HÉDIN	Stockholm.
HEISLER	Copenhague.
HUFFELAND	Berlin.
JENNER	Londres.
LOVATER	Berne.
LODER	Iéna.
MILLES	New-York.
MORESCHY	Milan.
MOSCATY	Pavie.
MUGETTI	Milan.
PEARSON	Londres.
PIGUILLEM	Barcelone.
PORTE	Rome.
QUARIN	Vienne.
SACCO	Milan.
SCHARMANN	Friedberg.

SCHULTZ	Bruschtal.
SIMONS	Londres.
SOEMMERING	Francfort.
STROMEYER	Hanovre.
VANDERLANDE	Amsterdam.
WATERHOUSE	Cambridge.
WICHMANN	Hanovre.
WILKINSON	Londres.
WINSLOW	Copenhague.
CHEVALIER DE NAVARRO	Lisbonne.
DAVID	Rotterdam.
LODER	Halle.
MILLER	New-York.
MARESCHI	Milan.
MUGETTI	Milan.
SCOZMAN	Friedberg.
VANDERLAND	Amsterdam.
WAUTERS	Gand.
WEIDMANN	Mayence.
WURSER	Bönn.
AZZOGUIDI	Bologne.
HARLES	Erlangen.
WILKINSON	Londres.
BEINT	Vienne.
BEVERING	Vienne.
PROCHASKA	Vienne.
RAYNERI	St-Pétersbourg.
THOMASSIN-A-THUESSINK	Groningue.
WEGLER	Coblentz.

Deuxième Période 1821-1846

ASSALINI	Naples.
AZZOGUIDI	Bologne.
BOINDT	Vienne.
BLAIR	Londres.
CAMBRIA	Palerme.
DAVID	Rotterdam.
DUPONT	Bruxelles.
GAUTHIERI	Novare.
GIRAUDY	Turin.
HARLES	Erlangen.
HARRACH	Vienne.

MANGUI	Constantinople.
MAUNOIR	Genève.
MOUROY	Mons.
MOSCATI	Pavie.
NAHUMOWICH	St-Pétersbourg.
NAVARRO	Lisbonne.
RAYNERI	St-Pétersbourg.
SALVO	Barcelone.
SCHERER	Vienne.
SOQUET	Turin.
TERRADE	Bruxelles.
VAN-ASBROUECK	Bruxelles.
VERNIG	Vienne.
VOGEL	Altdorf.
WADD WILLIAM	Londres.
ALISSON	Edimbourg.
BRODIE	Londres.
FRANCK	Wilna.
GROS	Nouvelle-Orléans.
LAMOUREUX	Québec.
LUZURIAGA	Madrid.
MORCET	Londres.
PASCALIS	New-York.
REHMAN	St-Pétersbourg.
THOMASSINI	Bologne.
VIBOURG	Copenhague.
ROLLANDO	Turin.
HARLER	Bönn.
HURTADO DE MENDOZA	Madrid.
JAECQUEMYS	Badyzèle (Pays Bas).
DE VERRING	Vienne.
HYSERN	Madrid.

Troisième période. — 1846-1871

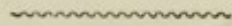
BASCOME	Londres.
GUIRAMAÈS	Porto.
HUBBENET	Kiew.
HYSERN	Madrid.
JAMBARDI	San Remo.
JONATHAS ABBOT	Bahia (Brésil).
LOVEXA	Madrid.
MARTINEZ	Madrid.

MIVARDINI.	Florence.
SPENCER WELLS	Londres.
PERUZZI.	Sinigaglia.
ZURKOWSKY.	Schinznach.
ALVARENGA	Lisbonne.
CORTESE	Florence.

Quatrième période. — 1871-1896

ALVARENGA	Lisbonne.
SPENCER WELLS	Londres.
STROMEYER	Göttingue.
MIVARDINI.	Florence.
GALLEZ.	Le Châtelet (Belgique).
MONCORVO DE FIGUEREIDO.	Rio de Janeiro.
DA SILVA RAMOS	Rio de Janeiro.
DOMINGOS.	Bahia.
SIMON.	Buenos-Ayres.
CODRESCO.	Berlad (Roumanie).
GOMEZ TORREZ	Grenade.
JOSÉ PEREIRA REGO FILHO.	Rio-Janeiro.
BERKART	Londres.
GOMENSORO.	Rio-Janeiro.
MANUEL LLOVERA LOSADA.	
WATTEVILLE	Londres.
BERKHARDT.	Londres.
JANSON-ZUÈDE.	Liège.
CLEMENTE DA CUNHA	Ferreira (Rezende Brésil).
CHIRY.	Bruxelles.
DOBUZEWSKY	Marienbad.
PERRUZZI.	Lujo.
KELLER.	Khinfeldén.
SCHWEIGER	Franzensbad.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS



LE CENTENAIRE

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE CENTENAIRE



LES PRÉLIMINAIRES DU CENTENAIRE

Le 26 janvier 1895 la Société de Médecine de Paris nommait une Commission chargée d'établir un premier projet pour la célébration du Centenaire de la Société; cette Commission était composée de MM. Duroziez, de Ranse et Polaillon auxquels s'adjoignirent les membres du bureau.

Le 11 mai le secrétaire général expose et commente le projet de la Commission. Après discussion la Société vote qu'il y aura :

- 1° *Une séance solennelle* générale de jour;
- 2° *Un banquet*;
- 3° *Une médaille commémorative*;
- 4° *Un livre commémoratif* de la séance solennelle.

Sur l'avis de plusieurs membres, on procède à la nomination des Commissions chargées d'étudier la séance solennelle, le banquet, la médaille et le livre.

Ces Commissions sont ainsi composées :

- 1° Pour *la séance* : MM. Duroziez, Larcher, de Ranse, Bouloumié, Polaillon;
- 2° Pour *le banquet*. Cette Commission (qui ne fut nommée que le 9 novembre) se composa des membres du bu-

reau de 1896 auxquels se joignit M. Besnier, président de l'année précédente;

3^o Pour *la médaille* : MM. Dubuc, Tissier, Wickham, de Pezzer, Brossard.

4^o Pour *le livre* : MM. Ladreit de Lacharrière, Wickham, Pellier, Brossard, Guépin.

Les programmes du Centenaire ainsi arrêtés, l'avis de tous fut de lui donner le plus d'éclat possible. M. Ladreit de Lacharrière obtint des Compagnies de chemins de fer une réduction de moitié sur le prix des places pour les médecins qui se rendraient à nos fêtes, et un appel fut adressé à tous les correspondants nationaux ou étrangers de la Société.

Les choses en étaient là, et les réponses commençaient à s'accumuler, quand un malheur imprévu nous priva de M. Edmond Wickham, l'actif secrétaire général, qui avait été pour une grande part l'instigateur et certainement le plus zélé préparateur de ces réunions confraternelles. Il n'est que juste de payer un tribut de sympathie et de remerciement à celui qui fut à la peine, et n'en voulut pas recueillir le fruit, au collègue aimé dont la disparition dramatique nous mit à tous le deuil au cœur.

Mais si cruel qu'il fût, le coup qui nous frappait ne devait pas nous abattre; dans la séance du 8 février, l'Assemblée nomme un nouveau secrétaire général, M. le D^r Jullien, et les préparatifs reprennent avec activité.

Les invitations sont envoyées aux sommités de l'Institut, de l'Académie, au doyen de la Faculté de Médecine, aux professeurs de la Faculté. Les sociétés savantes de Paris et de la province, les facultés départementales, les principaux journaux de médecine sont priés de vouloir bien envoyer des représentants, et nous adressons la même

demande au corps médical ou aux principales sociétés savantes de l'étranger. On verra avec quel empressement nos correspondants ont déféré à notre désir, bien que tardivement exprimé.

En même temps, le président M. Ladreit de Lacharrière et le secrétaire général M. Jullien se rendaient auprès de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police et avaient le plaisir de faire accepter leur invitation à MM. Poubelle et Lépine.

La même démarche rencontra la plus grande faveur auprès de M. Bourgeois, président du conseil et de MM. les ministres, docteurs en médecine, Combes, ministre de l'instruction publique, et Viger, ministre de l'agriculture. Malheureusement tous trois étaient retenus le 22 mars par des obligations officielles. M. le Dr Viger voulut bien se dégager et fut désigné en conseil des ministres pour représenter le gouvernement à notre solennité.

Ce compte rendu serait bien incomplet, s'il ne relatait l'heureux incident qui donna à la Société un membre d'honneur parmi les proches parents de S. M. l'Empereur de Russie. Dans la dernière séance de février une communication magistrale avait été faite par M. Jacques de Narkiewiez Jodko, et avec un si éclatant succès que, sur la proposition de M. de Beauvais, l'assemblée crut devoir déroger à son règlement, et nommer séance tenante l'illustre professeur, membre correspondant.

Ce dernier ayant alors reporté tout le mérite de ses travaux sur Son Altesse le prince Alexandre d'Oldenbourg, haut protecteur des sciences en Russie, fondateur de l'Institut impérial de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg, et lui-même savant expérimentateur, il fut décidé qu'on demanderait à Son Altesse de vouloir bien accepter

le titre de membre d'honneur, et de prendre part en cette qualité aux fêtes du Centenaire. Suivant les désirs du prince, la demande fut déposée entre les mains de Son Excellence M. le baron de Morenheim, ambassadeur de Russie. Ceci se passait trois jours avant la célébration du Centenaire.

En temps voulu la deuxième commission avait choisi le restaurant Cubat pour y donner le banquet. La Commission de la médaille, qui avait retrouvé à la Monnaie l'effigie des jetons servant anciennement à la consultation des malades que secourait la Société, avait confié à M. Borrel, graveur, la confection du souvenir commémoratif. Enfin l'impression du livre se poursuivait activement.

Le programme précis de nos fêtes avait été envoyé à tous ceux qui devaient y participer, en même temps que les cartes d'invitation; nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire ici.

CENTENAIRE
DE LA
SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
22 Mars 1896



Samedi 21 Mars

à 4 heures très précises

SÉANCE SOLENNELLE

dans la Salle habituelle, 3, rue de l'Abbaye

- 1^o Allocution du Président, M. LADREIT DE LACHARRIÈRE.
- 2^o Discours de M. DUROZIEZ : *La Société de Médecine de Paris depuis sa fondation.*
- 3^o *Éloge de Duchenne de Boulogne*, par M. MOTET.

à 9 heures et demie du Soir

Réception chez le Président, M. LADREIT DE LACHARRIÈRE
3, quai Malaquais

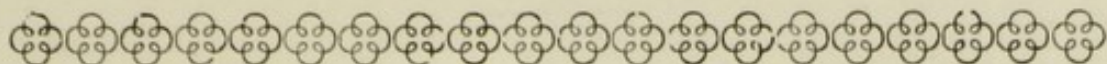
Dimanche 22 Mars

à 7 heures et demie du Soir

BANQUET

au Restaurant CUBAT, 25, Av. des Champs-Élysées

LIBRARY OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
OF THE CITY OF PARIS
1880



LA SÉANCE SOLENNELLE

La séance solennelle se tient, 5, rue de l'Abbaye, dans la salle habituelle de nos réunions, décorée pour la circonstance d'un trophée tricolore. Aux tables de travail ont fait place fauteuils et chaises en rangs pressés. Il serait inutile de nommer les membres titulaires qui y prennent place, mais il n'est que juste de citer ceux de nos correspondants qui étaient présents : MM. Armaingaud, Bouyer, Delmas (Maurice), Durand-Fardel (Raymond), Keller, Laffitte, Millot-Carpentier, de Narkiewiez Jodko, Perry, Pintaud-Desallées, Sigismond Schweiger et Viennois.

Sur l'estrade, aux côtés de M. Ladreit de Lacharrière se sont assis MM. Brouardel, doyen de la Faculté, et Hervieux, président de l'Académie de médecine.

Dans la salle s'installent peu à peu M. Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, M. Dujardin-Beaumetz, directeur des services de santé de l'armée, le professeur Joffroy, les délégués provinciaux et étrangers, MM. Ausset, Chauvet, Hare, Ehlers, les représentants des

sociétés savantes et de la presse médicale : MM. Bardet, Cacheux, Cabanès, Koppf, Janicot, Le Sourd, Lutaud, Saint-Yves Ménard, Weber. Citons encore MM. Bourgeois, Jean Charcot, Eudlitz, Feulard, Foveau de Courmelles, Harry Grey et Barbero.

M. Borrel, l'auteur de la médaille, assiste à la séance.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

D^r LADREIT de LACHARRIÈRE

Messieurs,

En ouvrant cette séance solennelle de notre Centenaire je sens tout l'honneur qui m'est fait, et je vous dois d'abord l'expression de ma gratitude.

Je remercie en votre nom les représentants éminents de toutes nos institutions médicales qui honorent de leur présence notre fête commémorative, modeste par le milieu où nous les recevons aujourd'hui, mais qui est grande par la pensée qui nous réunit.

Je souhaite la bienvenue aux Membres correspondants qui sont accourus aujourd'hui pour prendre leur place au milieu de nous.

J'adresse un souvenir fraternel à nos Correspondants étrangers qui soutiennent au loin le bon renom de notre Société. Nous en comptons en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Autriche, en Italie, en Espagne, au Brésil et dans la République Argentine. Nous pouvons en être fiers, car ils jouissent tous de la plus légitime renommée.

Après avoir salué notre famille médicale tout entière, portons, Messieurs, nos regards en arrière vers nos illustres prédécesseurs.

Les institutions vraiment utiles, et qui ne s'écartent pas du but pour lequel elles ont été créées, ne peuvent pas vieillir. Le temps les fortifie, il leur lègue des traditions qui font leur force, et qui les protègent. C'est ainsi que notre Société atteint avec l'entrain de l'âge mur la centième année de son existence.

Lorsque notre grande Révolution, renversant les préjugés comme les privilèges, inaugura l'ère de la liberté et du libre examen qui a été si féconde, elle fit table rase de toutes les institutions pour bâtir l'édifice nouveau. Les corporations médicales sombrèrent comme les autres. La médecine, trop disciplinée jusqu'alors, n'eut plus aucune loi protectrice.

En instituant l'enseignement dans les écoles, la loi de frimaire an III n'avait pas réglementé l'exercice de la médecine. Une patente, pour l'obtention de laquelle l'administration municipale n'exigeait pas toujours des titres scientifiques, suffisait pour la pratique de l'art de guérir. Le charlatanisme le plus impudent brigait les faveurs du public. C'est alors qu'un groupe d'hommes éminents, soucieux de leur renommée et des progrès de la science, songèrent à former une association. Notre Société fut créée, et

prit d'abord le nom de Société de santé de Paris.

Le 22 mars 1796 les fondateurs reçurent l'autorisation de se réunir.

Notre Société répondait trop aux aspirations du corps médical et aux besoins de l'époque pour ne pas prendre un rapide développement. Trois mois après sa création, elle comptait 99 membres résidants, 72 correspondants; à sa cinquième année le nombre des membres résidants était de 140, celui des correspondants de 100. Elle comptait 38 membres associés étrangers, et parmi ses membres honoraires figuraient les noms des savants les plus illustres de l'époque.

Notre savant collègue M. Duroziez va vous faire connaître les noms de ceux qui ont plus particulièrement marqué dans l'histoire de notre Société; pour moi, dans cette courte allocution, je ne veux tracer qu'une esquisse rapide de notre passé.

Dès la création de notre Société, la personnalité de ses membres, leur grande honorabilité, ne pouvaient manquer d'appeler l'attention de l'autorité départementale; aussi, dès le début elle fut chargée de missions importantes, et consultée sur toutes les questions pour lesquelles il était nécessaire de réclamer les lumières des sciences médicales. La Commission des épidémies et des épizooties était appelée à délibérer sur toutes les questions d'hygiène et de

police médicale. Il en fut ainsi jusqu'à l'époque de la création des conseils d'hygiène et de salubrité.

Une Commission, nommée à l'élection et renouvelée tous les trois mois, était chargée de donner ses soins aux employés du département de la Seine, de constater la durée de leurs maladies, elle donnait son avis sur la santé de ceux qui, pour cause d'infirmités, faisaient valoir leurs droits à la retraite. Cette Commission a fonctionné jusqu'en 1871.

Dès la première année de sa fondation, la Société avait créé à l'Hôtel de Ville des consultations gratuites qui furent toujours très recherchées.

La manière dont ces consultations étaient faites mérite aujourd'hui une attention particulière.

Quatre membres de la Société étaient désignés pour trois mois et devaient être tous les quatre présents à chaque consultation. Ils se réunissaient après la séance pour délibérer sur les cas particuliers et difficiles, et soumettaient à la Société les faits qui leur paraissaient dignes de son attention. Combien de faits intéressants étaient ainsi recueillis !

Vous penserez comme moi, Messieurs, qu'il est regrettable qu'une aussi précieuse institution ait été abandonnée. Dans nos consultations, aujourd'hui beaucoup plus surchargées, combien laissons-nous passer sans les recueillir d'observations intéressantes

qui pourraient être le point de départ de travaux importants.

Pour reconnaître ses services, le préfet Frochot, en l'an X, « considérant que la Société de médecine de Paris était vraiment départementale, et que les services qu'elle rendait journellement lui méritaient cette dénomination, » décidait qu'un appartement de trois pièces lui serait affecté dans le palais de l'Hôtel de Ville.

La Société y a tenu ses séances depuis l'an X jusqu'en 1871; l'incendie de l'Hôtel de Ville a détruit sa bibliothèque, et nous ne retrouvons aujourd'hui ses travaux que dans les recueils importants et les publications périodiques de l'époque.

Ce qui nous a été conservé nous permet de nous rendre compte de la part que notre Société a prise aux progrès scientifiques de ce siècle fécond.

Que de transformations se sont opérées dans les sciences médicales! Combien de théories, après avoir séduit les esprits les plus clairvoyants, ont été reconnues vaines et inexactes!

L'observation clinique, sans abandonner la tradition hippocratique, a trouvé dans la chimie et la physique des éléments de contrôle d'une précision inconnue jusqu'alors, et on peut dire que les progrès dans les sciences médicales se sont multipliés avec une rapidité vertigineuse.

Heureux ceux dont le nom a pu rester attaché à une de ces étapes de la science !

Tous ces travaux merveilleux, toutes ces recherches qui nous captivent, à si juste titre, resteraient ignorés d'un certain nombre, si les Sociétés scientifiques ne leur donnaient pas, avec un contrôle, la diffusion qui leur est nécessaire.

Dans sa sphère modeste la Société de médecine de Paris n'a cessé, depuis un siècle, d'être un foyer scientifique bien précieux pour tous ses membres. Elle n'est restée étrangère à aucune découverte, et elle a reçu souvent les prémisses de celles de ses membres les plus distingués. C'est ainsi que Duchenne, de Boulogne, a apporté à sa tribune ses premières recherches sur les lésions de la moelle.

Depuis la création de l'Académie de médecine, la division de la Société de médecine de Paris en six sections n'avait plus la même utilité, aussi la Société s'est-elle préoccupée surtout de réunir les connaissances les plus variées.

Il est presque impossible, même pour les esprits les mieux doués, de posséder une érudition un peu universelle. La spécialisation des études de chacun est devenue nécessaire, et notre Société est fière de compter dans chacune des branches de notre art les représentants les plus autorisés. Ils mettent en commun les sujets qui font plus particulièrement

l'objet de leurs recherches, et ce que nous avons appris dans nos lectures nous apparaît sous une forme mieux définie dans l'exposition d'un fait bien observé.

Comme au jour de sa fondation, la Société de médecine de Paris est une association de cliniciens, et c'est ainsi que nous sommes les fidèles continuateurs de nos illustres devanciers. Nous le sommes aussi par les sentiments de confraternité affectueuse qui unit tous les membres de notre famille scientifique.

Pénétrés de cet esprit d'union et de solidarité, abordons, Messieurs, avec confiance le nouveau siècle qui commence, conservons les grandes traditions de notre chère Société, afin que ceux qui célébreront le deuxième Centenaire puissent dire que nous avons utilement travaillé pour la science, et honoré notre pays. (*Applaudissements prolongés.*)

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le D^r L. JULLIEN

Messieurs,

J'ai à vous faire part d'une dépêche qui nous est parvenue hier, et qui nous apprend que son Altesse le prince Alexandre d'Oldenbourg a bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de notre Société. Voici cette dépêche :

« Venant de recevoir l'autorisation de Sa Majesté l'Empereur de Russie d'accepter votre aimable proposition, je m'empresse de vous demander de transmettre à l'illustre Société de médecine de Paris ma vive reconnaissance d'avoir bien voulu m'honorer du titre de membre d'honneur, et de lui exprimer, avec mes sincères regrets de ne pouvoir assister aux fêtes du Centenaire de sa fondation, mes félicitations ainsi que mes souhaits chaleureux pour la continuation de son activité savante et bienfaisante.

Prince ALEXANDRE D'OLDENBOURG. »

Messieurs, Son Altesse le prince Alexandre d'Oldenbourg n'est pas seulement un haut protecteur de

la science en Russie, il n'a pas seulement fondé et richement doté un grandiose institut de médecine expérimentale ; c'est un savant dans toute l'acception du terme, qui fréquente les laboratoires et se passionne pour le progrès, encourageant les chercheurs non seulement par son appui matériel et moral, mais aussi par son exemple.

Voilà pourquoi nous avons prié Son Altesse de vouloir bien recevoir, comme un témoignage de notre profonde admiration pour son œuvre et pour son caractère, le titre de membre d'honneur, que Son Altesse a daigné accepter en des termes dont la bienveillance nous touche profondément. La solennité d'aujourd'hui ne pouvait être marquée par un événement plus digne de notre passé et qui nous rendit plus chère la date mémorable de notre Centenaire. (*Applaudissements.*)

Messieurs, nous avons la joie de voir se presser dans cette enceinte un grand nombre de membres correspondants français et étrangers ; qu'ils en soient remerciés.

Nous remercions également les Sociétés scientifiques de Paris, qui, pour la plupart, ont bien voulu accepter l'invitation de la Société de médecine de Paris, ainsi que les membres de la presse médicale parisienne.

La liste serait longue des corps savants, des méde-

eins justement célèbres qui regrettent de ne pouvoir se joindre à nous que par la pensée. Qu'il me soit permis de citer MM. Roux et Duclaux de l'Institut Pasteur, M. le Professeur Chauveau, M. le D^r Dubois, membre du conseil municipal, MM. les professeurs Lannelongue, Duplay et Grancher, M. le professeur Gross (de Nancy), et pour les étrangers, nos confrères de Vienne, Stockholm, Leyde, Saint-Pétersbourg, Bucharest, Constantinople, Genève, Bologne, Padoue, Rio de Janeiro.

Heureusement, il en est beaucoup qui ont eu la possibilité et l'amabilité de nous rejoindre.

Sont représentés parmi nous : la Faculté de Lille, M. le professeur agrégé Ausset; et les Sociétés médicales de Lyon : D^{rs} Chauvet et Glénard; de Bordeaux : D^r Verdalle; et d'Amiens : D^r Moulonguet.

Un hommage particulier est dû à MM. Hare et Ogilvie, qui nous apportent les félicitations de la Société médicale et chirurgicale de Londres, à M. le professeur privat docent Elhers, choisi comme son envoyé par la Société de Copenhague, et à M. Jacques de Narkiewiez Jodko qui représente avec tant d'éclat l'Institut de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg. (*Applaudissements.*)

HISTOIRE
DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Par le Docteur P. DUROZIEZ

ANCIEN PRÉSIDENT

Messieurs et chers Collègues,

La Société de médecine de Paris, fille robuste de la Science et de la Révolution, née le 4 Germinal an IV (22 mars 1796) célèbre son Centenaire. Il est difficile pour une Société de médecine d'aller à cent ans. Quelques-unes se hâtent de fêter la cinquantaine. Comme les individus elles ont des maladies qui les affaiblissent ou les tuent. La politique est une cause de maladie; il en est d'autres. De nouveaux groupements se font. Les journaux plus nombreux remplacent la tribune. On écrit plus, on parle moins. Dans la Société la parole a des hasards; l'objection se dresse immédiate. Dans le livre on est plus à l'aise. Ceci tuera cela, dit Victor Hugo. Le phonographe tuera le livre, mais ne tuera pas la parole directe, la vue, le contact et leurs effluves, en un mot, la Société. *Le livre est la momie de la pensée, momie précieuse, adorable, sacrée dans ses parfums,*

ses riches bandelettes, ses bijoux et sa vitrine : ce n'est que la momie. La parole seule, aidée du geste, du regard, du frisson représente l'Idée ; elle vit comme l'Idée, elle en jette les émotions. Ailée, elle vole, fait vibrer, électrise. Orphée dans sa douleur émeut de ses chants les tigres et la nature. Arion est sauvé des flots par le dauphin que ses harmonies ont fasciné. Écoutons Homère chanter l'Iliade à Chios ; que la plus belle édition est froide ! Le Démosthène classique enflamme-t-il le peuple à résister ? Octavie, la sœur d'Auguste, s'évanouit au *Tu Marcellus eris*, que lit Virgile. Bossuet, in-octavo, est-il le foudre d'éloquence de la Chaire ? Qu'est la relation de la bataille au prix de la réalité ? Le livre est une énigme que chacun explique à sa guise, dont l'auteur et le temps ont gardé le secret. La vie ne s'enregistre pas dans un tracé. La parole, c'est la vie, c'est l'homme. Le livre ne vit pas, non plus le phonographe. La Société vit.

J'en atteste les relations douces et fortes contractées ici. Relations naturelles entre esprits de même forme, de même tendance, de même occupation. C'est plus la famille que la Société. On y trouve son intérêt sans le chercher. *Utile dulci*. On a continué les bonnes habitudes des vétérans, on les transmet aux nouveaux, on disparaît, et la vieille Centenaire, toujours jeune, vit et vivra longtemps, invulnérable dans sa triple cuirasse : origine, nom respecté, fécon-

dité. Elle doit tout au travail, à l'honneur. C'est la digne mère de famille dont beaucoup d'enfants ont porté un nom illustre. Elle n'a chassé personne, la place était vide; elle s'y installe, groupant autour d'elle les débris épars des anciennes sociétés, mêlant toutes les intelligences éprises de la vie végétale ou animale. C'est le Dieu Παν.

Sans asile, elle est recueillie par le Lycée des Arts dans l'oratoire du Louvre. Toujours nous retrouvons l'alliance de la Médecine et des Arts, réalisée par les Grecs en Apollon. Il faut que le médecin, le chirurgien, voie, entende, palpe, sente, soit sculpteur, peintre et musicien; il faut qu'il soit lettré, un tantinet poète. Apollon, le grand dieu des Grecs, avait tout, même la beauté. C'était le dieu soleil.

On accourt vers la jeune débutante, de toutes parts: médecins, chirurgiens, vétérinaires, pharmaciens, chimistes, naturalistes. C'est l'ancienne philosophie grecque reconstituée. Les écoles, les savants de nos provinces, de l'étranger, se font inscrire et tiennent à honneur de correspondre avec elle. La Société de médecine de Paris devient la Constituante médicale où les anciens noms de l'Académie de chirurgie se mêlent au tiers état. C'est un beau moment pour elle. Du premier bond elle saute au sommet et devient le conseil de la santé en France, avec Larrey, Percy, Desgenettes, Antoine Dubois,

Pinel, Portal, les Sédillot, Brasdor, Baudelocque, Lallemand, Désormeaux, Chaussier, Fourcroy, de Jussieu, Brongniard, les Süe, Cuvier, Boyer, Cabanis, Moreau, Bertin, Pelletan, Pelletier, Corvisart. Ils sont cent, deux cents qui se ruent à l'immortalité. Lavoisier manque à l'appel; il a été exécuté le 2 mai 1794. Bichat n'a pas le temps, il va mourir en 1802.

Et quels correspondants étrangers! Abernethy, Tenon, Cooper, Hunter, les deux Franck, Scarpa, Hufeland, Sœmmering, Jenner, Winslow, etc.

La Société de Médecine de Paris, son journal à la main, s'avance respectée, adulée, recherchée, soignant les pauvres, inoculant la France, proclamant l'inviolabilité du blessé et du médecin en temps de guerre, veillant à l'hygiène publique, aux épidémies, aux épizooties, transmettant ses consultations aux préfets, au ministre de l'intérieur. Elle est le seul conseil de l'Hôtel de Ville.

L'an VIII la Ville lui donne une médaille d'or à décerner dans un concours.

L'an IX vous êtes en face du Premier Consul. Bonaparte reçoit avec reconnaissance les vœux d'une Société composée des premiers médecins de Paris, recommandables par leurs lumières et leur probité, et leur demande un mode de répression pour purger, s'il est possible, Paris et la République de tous les charlatans et empiriques, médicaux et pharmaceutiques.

Que proposez-vous au Premier Consul ?

« Le premier et le plus sûr moyen de répression du charlatanisme est dans l'organisation de l'enseignement et de l'exercice de l'art de guérir. Il consiste dans le rétablissement des corporations médicales, dégagées de leurs abus mais surveillant les connaissances et la moralité des médecins. La multiplicité des écoles nuirait à l'émulation des élèves et des professeurs, mais la restriction trop grande ferait succéder à l'anarchie, *l'aristocratie non moins dangereuse. Nul despotisme, pas même celui du talent, le plus redoutable de tous, ne doit peser sur le médecin.* Des Conseils de santé dans les départements surveilleront tout ce qui concerne la salubrité publique et privée.

« Un Conseil placé près du ministre de l'intérieur, l'éclaire et appelle la sévérité sur les abus que la cupidité ou les passions, quelles qu'elles soient, voudraient faire revivre.

« Un trop grand nombre de citoyens, sans aucune preuve publique de leur capacité, exercent depuis dix ans l'art de guérir, sans titre légal. Le Corps social doit être garanti. »

Votre Société a fait son devoir, dit mon ami le D^r Rougon, l'ancien archiviste, impétueux et réfléchi, de notre Société. J'ai largement puisé dans son beau travail.

L'an X la Société loge à l'Hôtel de Ville.

Viennent la Restauration et la réaction obligatoire contre les institutions de la République. Les chirurgiens de Paris donnent le signal et revendiquent la jouissance de leurs privilèges, de leurs dotations, le rétablissement des anciens collèges et de l'Académie de chirurgie. Le Père Élysée, frère de l'hôpital de la Charité, agréable, habile, ambitieux, de mœurs faciles, peu scrupuleux sur le choix des moyens, retour de l'émigration avec Louis XVIII, nommé premier chirurgien du roi, veut entrer en possession des anciens privilèges attachés à son titre. La délivrance des brevets, les autorisations de remèdes étaient bien rétribuées, le Père Élysée ne l'ignorait pas; mais pour être investi de ces attributions lucratives, il faut que la médecine et la chirurgie soient séparées comme sous l'ancienne Faculté; les chirurgiens de Paris le demandent. Entre gens réunis par l'intérêt, l'entente est facile. On avise d'accord à renverser l'école. On n'y parvient pas.

M. Rougon démontre que la Société de Médecine de Paris n'intervient pas dans la lutte à ce moment. Les revendications de notre Société ne se produisent qu'à la fondation de l'Académie de Médecine. C'est alors qu'elle fait valoir ses droits contre la Société de la Faculté.

Le moment est décisif, dit M. Jules Rochard. Qui

va l'emporter, la Société de Médecine de Paris ou la Société de la Faculté?

La Société de Médecine de Paris a pris une importance considérable. Elle a groupé les praticiens les plus éminents de la capitale et tous les jeunes talents empressés à se produire. Son journal éclipse les maigres bulletins de la Faculté. La municipalité, qui n'a pas eu d'autre conseil depuis 1796, lui conserve sa confiance; tout récemment la Société vient d'étendre les relations scientifiques en s'adjoignant des correspondants dans tous les départements de la France et à l'étranger. Elle a concentré toutes les attributions de l'Académie qu'on va fonder et nourrit l'espoir de les conserver dans l'Académie.

La Société de la Faculté de médecine n'a rien produit de saillant et n'a tiré aucun parti des précieuses archives dont la publication lui a été confiée; mais elle a pour elle l'attache officielle, les rapports avec l'administration centrale, la subvention; elle jouit de la puissance que les fonctions publiques donnent en France. Elle se croit la maîtresse. Disposant de la majorité dans la commission nommée par le ministre, elle ne cache ni ses prétentions ni ses visées et se fait la part si large que les réclamations s'élèvent de toutes parts.

L'Académie de Médecine est constituée par ordonnance du 20 décembre 1820.

Cette Compagnie savante destinée, dit le préambule, à faire revivre le souvenir et l'utilité de ses illustres devancières dont les registres et papiers doivent lui être remis, est appelée à continuer leurs travaux et à s'occuper de tous les sujets d'études et de recherches susceptibles de contribuer aux progrès des différentes branches de l'art de guérir.

Elle a de plus pour attribution spéciale de répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique et principalement sur les maladies particulières à certains pays, les épizooties, les différents cas de médecine légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets tant internes qu'externes, les eaux minérales naturelles et artificielles.

C'est le programme presque textuel que s'est imposé la Société de Médecine de Paris vingt-cinq ans auparavant et qu'elle a réalisé.

Tel est le jugement porté par M. Jules Rochard qui n'est pas des nôtres.

Un tiers des membres de la Société de médecine de Paris est nommé à l'Académie.

La Société de la Faculté n'a plus sa raison d'être. Ses attributions officielles, l'héritage des Compagnies du XVIII^e siècle ont passé de ses mains dans celles de l'Académie de médecine; elle clot ses registres le 1^{er} mars 1821.

La Société de Médecine de Paris, libre, maintient ses registres ouverts.

De 1801 à 1870 elle siège à l'Hôtel de Ville où elle a ses archives, donne des consultations, et décide sur l'admissibilité à la retraite des employés de la Ville. Ce n'est pas une sinécure. A chaque séance, M. Martin, l'appariteur que nous ne devons pas oublier, nous remet la lettre du secrétariat général de la Préfecture nous priant d'examiner 10, 15 employés et de constater s'ils sont capables ou non de continuer leurs fonctions. En 1867 lorsque je me présente, je suis en concurrence avec Giraldès, Gallard, Dolbeau, de Ranse et Luys. Sont en séance : Duchenne de Boulogne, Duparcque, Bouvier, Dechambre, Devergie, Durand Fardel, Hervez de Chégoïn, Jacquemier, Briquet, Danyau, Denonvilliers, Giraud-Teulon, Grisolle, Peter, Léon Labbé, Perrin notre vénéré collègue, Richelot père, Boinet, Forget, Motet, Fraigniaud, Leudet, Voisin, Blachez. L'assemblée est imposante dans cette grande salle, dans ce vieil Hôtel de Ville que le temps avait respecté, que des fratricides ont incendié. Duchenne de Boulogne lit ses mémoires sur l'ataxie locomotrice et sur la paralysie hypertrophique. Duparcque, à 79 ans, fait une communication importante sur la péritonite spontanée. Charrier lit un travail sur le souffle ombilical, Giraldès sur les cataractes congénitales,

Giraud Teulon fait le rapport. Foville fils traite de l'hystéro-épilepsie, Dolbeau lit un mémoire sur les kystes hydatiques, Luys sur les maladies cérébelleuses, Liebriech montre les résultats de la strabotomie modifiée, Viennois de Lyon présente pour sa candidature : de la syphilis contractée par les ouvriers verriers, prophylaxie. Je demande à faire une lecture à l'appui de ma candidature le 5 avril, et je lis le 18 octobre un travail intitulé : Des maladies organiques du cœur et de l'aorte et du double souffle crural d'origine saturnine, et le 6 décembre je suis nommé. Les secrétaires briguent la faveur de prolonger leur mandat. Heureuse Société ! On se laisse bercer par le travail et ses doux rêves. Un coup de tonnerre éclate. Aux armes !

C'est l'année terrible pour la France, ce sont les années sombres pour la Société. Elle n'a pas sombré ; elle a fait sienne la devise de son hôte : *Fluctuat nec mergitur*. Elle a encore assez de fils dévoués pour lutter quand même. Les jeunes s'étonnent parfois de notre haine, éternelle comme nous, contre un pays dont les médecins se sont indignement conduits. Nous étions à la peine, et la peine a été immense, est inoubliable. Les misères de la Société étaient légères à côté du malheur de la Patrie. On eût dû nous les épargner. Nous entrons dans l'Exode.

La dernière séance est le 4 août 1870 ; la commission pour l'examen des employés fonctionne encore composée de MM. Blachez, Foville et Duroziez. L'Hôtel de Ville est brûlé, notre bibliothèque est brûlée, nos archives sont sauvées. Nous n'avons plus où reposer la tête.

On se retrouve le 4 août 1871.

Le 3 novembre M. Daveluy, administrateur du Sénat, nous accorde un local au Luxembourg. Le 1^{er} décembre le Préfet informe la Société qu'il accepte comme par le passé son concours. La commission d'examen des employés est composée de MM. Delpeuch, Onimus et Tissier. Le 5 janvier 1872 M. Léon Gros, président se fait médiateur. Le 2 août (M. Chausit, président), le Préfet de la Seine accuse réception de la lettre par laquelle la Société annonce qu'elle cesse tout rapport avec l'administration préfectorale.

Séance du 16 août. Présidence de M. Lunier. La Société est réunie dans le local de l'Association des Médecins de France, 7, rue d'Aumale. M. Gallard propose de faire imprimer dans un fascicule le dossier relatif aux différends de la Société avec l'administration Préfectorale. Je tais, vous le sentez, des faits pénibles, des démissions ; c'est la lutte pour la vie. Dans ce conflit regrettable, nous perdons M. Jules Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Aca-

démie de Médecine, le savant et fin panégyriste de Gubler (mon maître, après Bouillaud), l'ami de H. Blot (un grand honnête, *animæ dimidium meæ*).

La Société se réunit rue des Petits-Champs au Cercle des Sociétés savantes.

Le 22 février 1873, nous sommes enfin au Palais Abbatial contre le Pré aux Cleres dans l'antique abbaye de Saint-Germain des Prés, à côté de la prison de l'Abbaye. Notre premier propriétaire est Childebert 1^{er} qui fonde le monastère et l'Église au commencement du vi^e siècle. Saint Germain est évêque de Paris. L'Église devient la sépulture des Rois Mérovingiens. Battue sans cesse par l'invasion normande elle disparaît dans le feu. Le peu qui échappe se réfugie au Musée de Cluny. On reconstruit l'Église et l'Abbaye au commencement du xi^e siècle. Le chœur et l'abside et la porte occidentale sont de la moitié du xii^e siècle. La tour a été réparée tant de fois qu'elle ne conserve à peu près rien de son état primitif. Au plus haut étage deux baies cintrées, à colonnes, s'ouvrent sur chacune des quatre faces ; elles sont du xii^e siècle. Une haute flèche couverte en ardoises la surmonte. Le porche occidental et le porche du sud datent du xvii^e siècle.

La Geôle de l'Abbaye, rebâtie à l'angle S.-E. au xvi^e siècle et flanquée de quatre tourelles, est le théâtre des massacres de septembre. Mademoiselle de

Sombreuil y sauve son père. Madame Roland, la fille du graveur Phlipon, l'aimable et intrépide Lyonnaise, l'âme de la Gironde, qui brave Danton, calme devant la guillotine comme Socrate devant la eiguë, comme Caton, comme Brutus devant le glaive, la stoïque aux yeux secs d'André Chénier, qui se nourrit de Plutarque, de Montaigne et de Jean-Jacques, dont le courage indompté nous fait honte et nous arrache l'admiration, y est enfermée ; plus tard Charlotte Corday dont la main ne tremble pas. La Geôle disparaît en 1854 dans le percement d'un boulevard. Madame Roland est impérissable.

Le Palais Abbatial, notre Palais, est construit pour les moines en 1586 par le cardinal de Bourbon, roi d'un jour, et sujet de la satire Ménippée où le médecin Florent Chrestien fait sa harangue. L'architecture en briques et pierres, avec ses refends, pilastres et frontons est harmonieuse de couleur et pittoresque. Au sommet d'un pavillon une femme assise tient un écusson aux armes du fondateur. Le Palais avait un portique du côté de la cour, et du côté du jardin une galerie vitrée ornée d'une suite de têtes de cerfs, admirables par leurs singularités. Nous les regrettons.

La Société de Médecine de Paris habite un Palais dont la vie a été agitée, sans de trop fortes secousses. Il allait disparaître pour faire place à des maisons de rapport, M. de la Guibourgère, curé de Saint-

Germain des Prés l'a sauvé. Nous sommes locataires de l'Eglise jusqu'à la fin du siècle. Que fera-t-elle de nous? M. de la Guibourgère ne le sait pas. L'avenir est à Dieu.

Le frais et fleuri Pré aux Clercs, le pré universitaire où se sont donnés tant de rendez-vous d'amour et de duels disparaît, l'Abbaye n'a plus une seule des pierres de sa naissance, deux tours ont disparu, la Chapelle de la Vierge, rivale de la Sainte-Chapelle, est démolie; la Geôle, théâtre de tortures monacales et de massacres, fait place à une maison de rapport; le Palais Abbatial n'a plus ses cerfs, la vigne du monastère est supplantée par quelques acacias, mais où sont les neiges d'antan? Rien ne dure que le changement. Rien ne vit que la mort d'où renaît la vie. *Sic itur ad astra.*

Publicité

L'ancien *Journal de Médecine* commencé en 1754 par Vandermonde, continué par Roux, puis par Dumangin et Bacher, cesse de paraître en l'an II. Il n'existe plus en France aucun journal de Médecine.

Dès la première année de son existence la Société publie sous le titre de *Recueil périodique de santé de Paris* un volume contenant les mémoires lus devant elle, ou adressés à elle par les correspondants, ainsi que les discussions. Ce journal, alors unique

en France, étend la renommée de la Société et les relations scientifiques avec toutes les Académies de l'Europe. En 1800 la Société charge Sédillot jeune, son secrétaire général, de la direction du journal qui prend le titre de *Journal général de Médecine, Chirurgie et Pharmacie*.

Cette publication comprend :

Une première série, rédacteur Sédillot jeune, octobre 1796 à septembre 1817, t. I à LXI.

Une deuxième série, rédacteur Gaultier de Claubry, 1818 à 1826. t. LXII à XCVII.

Une troisième série, rédacteur Gendrin, 1826 à 1830, t. XCVIII à CXI.

Les Transactions médicales rédigées par Forget forment la quatrième série de 1830 à 1833, t. I à XIV.

Elles se fondent dans la *Revue médicale française et étrangère* de Cayol, portant en sous-titre : Recueil des travaux de la Société de médecine de Paris, de 1834 à 1854, t. I à LXVIII.

La Société confie l'insertion des travaux et du compte rendu des séances à *la Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie* de 1855 à 1864 ;

A *la Gazette des hôpitaux*, de 1865 à 1876 ;

A *l'Union médicale* de 1877 à 1892 ;

A *la France médicale* de 1893 jusqu'aujourd'hui.

Par les soins des secrétaires généraux, depuis 1865,

le Bulletin des travaux de la Société est publié chaque année.

Les procès-verbaux sont résumés tous les mois dans le journal *la Liberté*. Cette innovation est due à notre cher Edmond Wickham, notre regretté secrétaire général, l'ouvrier de la première heure du Centenaire, que la joie d'assister à nos fêtes n'a pas pu retenir. Il devrait être ici. *Sic fata volebant!*

En 1812 une table générale et raisonnée aide aux recherches de 42 volumes publiés en 16 ans.

La table alphabétique générale des Bulletins de la Société 1865 à 1886 a été dressée.

En 1871 notre bibliothèque est brûlée à l'Hôtel de Ville. Comment possédons nous le Recueil complet des actes de la Société, devenu très rare ?

Dans la séance du 7 février 1873, M. Lunier, président, reçoit de M. Boys de Loury, ancien secrétaire général, la lettre suivante : « Notre regretté confrère Jacquemin m'a laissé par testament la collection des travaux de la Société. Je demande à la Société la permission de la lui offrir comme souvenir de l'intérêt qu'elle m'a toujours témoigné ».

Statuts

Deux fois il est proposé de s'adjoindre d'autres Sociétés. En 1875 le mal est conjuré par Forget ; en 1894 par notre cher président du Centenaire,

M. Ladreit de Lacharrière. Nous lui devons la triple salve d'applaudissements, pour sa confiance en nous, pour sa nouvelle armée de jeunes et distingués collègues, pour la magnifique organisation du Centenaire.

La Société doit à cette foi en elle même, à son nom envié, à M. Félix Voisin, frère de notre collègue et ami Auguste Voisin, d'avoir été reconnue d'utilité publique le 5 février 1878, et le don de 10 000 francs fait par Duparcque en 1879 pour la création d'un prix bisannuel que vous venez de décerner à M. le docteur Cazin, chef de Clinique chirurgicale de la Faculté.

Les statuts de la Société n'ont pas été toujours les mêmes. Le nombre maximum des titulaires a varié. A l'installation nous notons 99 membres fondateurs. A une époque que je ne puis préciser le chiffre des titulaires est fixé à 60.

Le règlement de 1876, qui nous régit aujourd'hui, accorde 70 titulaires, 10 associés résidents, 15 membres honoraires, le nombre des membres correspondants nationaux et étrangers illimité.

A notre dernière séance du 14 mars vous avez élu membre correspondant M. Jacques de Narkiewiez Jodko, conseiller d'État et collaborateur de l'Institut impérial de médecine expérimentale de Saint-Petersbourg, qui est venu répéter devant vous ses

belles expériences sur l'électricité de source humaine.

Son Altesse le grand duc d'Oldenbourg qui a fondé l'Institut, dans un télégramme reçu à l'instant, accepte le titre de membre d'honneur!

Honneur à la Nation sœur, à la Nation amie, à la Grande Russie!

Banquet

Le Banquet est la clef de voûte de toute Société. Il doit figurer dans les statuts au premier article. Le Banquet! C'est la trêve de Dieu. Les inégalités s'effacent. D'autres facultés brillent. L'esprit gaulois préside, assisté du sel attique. La Science y boude si elle n'est pas bon enfant. Le Goût décide en maître. On boit le nectar, on savoure l'ambrosie?

S'il est un nom bien doux, fait pour la Poésie,
N'est-ce pas, mes amis, le doux nom d'Ambrosie?

La lumière, les fleurs, les fruits, les Tsiganes, le champagne, l'oubli d'hier, le dédain du lendemain, le bonheur du présent, la main ouverte et tendue, le doux rire, voilà le banquet des Dieux. Ils admettaient les Déesses,

Vénus y dénouait la ceinture dorée.

A nos fêtes il manque la Grâce. L'esprit sans la Grâce est imparfait, et l'homme gracieux est ridicule.

Votre Société a ses agapes. M. Rougon en a fait l'histoire. En 1846, c'est notre Cinquantenaire. Le Banquet est présidé par Devilliers père. On décide que le banquet aura lieu tous les ans. C'est décréter l'immortalité.

Le 29 janvier 1852 la Société tient son banquet annuel dans le grand salon de Véfour, notre Cubat en tout petit. Les notabilités de la Faculté et de toutes les Académies, à titre de membres de la Société, s'y rendent. M. le Professeur Roux, membre de l'Institut et homme d'esprit, répond à M. le Professeur Requin, président. On proclame Hippocrate, correspondant.

Le 22 janvier 1853, c'est le tour de Galien, toujours chez Véfour dans le plus beau salon. « Il faut avoir la passion de l'humanité et de la science, dit le Chroniqueur, pour être venue au monde le lendemain de 93. » La cordialité ne faisait qu'un de tous ces hommes éminents. C'est le banquet des fleurs, des lumières, des cœurs et des intelligences ! Géry père, l'un des commissaires, prie les collègues qui assisteront au Centenaire de ne pas l'oublier. Il a confiance. Nous ne l'oublions pas. Voilà qui est fait, dit Madame de Sévigné.

Le vœu de Géry s'accomplit. La prévision de Rougon en 1885 se vérifie. « Je me représente, dit Rougon, des membres de l'Académie de Médecine, de la

Société de Chirurgie, de la Société médicale des hôpitaux, des représentants de la Presse médicale, des praticiens distingués de la France et de l'étranger, honorant de leur présence notre Centenaire; les jeunes Collègues d'aujourd'hui célébrant avec éclat les doubles noces d'or de la Société de Médecine de Paris. »

Chaque année vous avez répondu au *Vale et Veni* du Commissaire, d'abord chez Brébant, puis chez Marguery. M. Motet, le *vir bonus dicendi peritus*, dit des poésies à l'usage des médecins et nous promet l'éloge de Duchenne de Boulogne, qui, à l'exemple du bon Homère, avait des moments d'abandon. Georges Camuset, l'oculiste, le rival en poésie et l'ami de Charles Monselet, dit les sonnets au Cataplasme et à la Constipation.

Votre Commissaire remercie chacun des nombreux Collègues qui ont donné leur précieuse adhésion; il les cite à l'ordre du jour et les portraiture d'un crayon amical.

Il célèbre le savant et humain Maître François Rabelais de la Devinière.

Que de doux moments! Le Banquet est une institution qu'il faut maintenir à l'égal de la lecture du Procès-verbal, moins amusante.

ÉLOGE DE DUPARCQUE

Par M. le D^r DUROZIEZ

A la dernière séance de l'année 1895, la Société a donné le prix Duparcque à M. le docteur Cazin, chef de Clinique chirurgicale de la Faculté, qui a présenté un bon travail sur les déciduomes, et un encouragement à M. Jayle, interne des hôpitaux, pour son mémoire sur les suites de l'ablation des ovaires, bien qu'il n'ait pas compris que la plus grosse suite soit de n'avoir plus d'ovaires, d'être châtrée, d'être une eunuque femelle. La femme sans ovaires n'est plus une femme, c'est le corps sans âme. L'ovaire traité d'annexe ! Le cerveau serait-il par hasard une annexe. Qu'en eût pensé Duparcque ?

Nous devons le souvenir au donateur. J'ai vu Duparcque ; il a fait longtemps encore partie de la Société après mon entrée ; mais à cause de son grand âge, il venait rarement aux séances, et je n'ai pas pénétré dans son intimité. Heureusement j'ai trouvé dans l'éloge prononcé par notre collègue de Beauvais en 1883, un trésor dont j'ai pris la menue monnaie, laissant à mon ami les lingots trop lourds à ma faiblesse. Je loue M. de Beauvais de sa passion pour la noble figure de Duparcque. Il est bon de recon-

naître et de glorifier l'honnête; on y pousse les autres, et on s'élève. Le bien est contagieux, il est robuste et tenace, il dure et se reproduit. Le mal se désagrège et meurt vite. Le soleil, le dieu préféré des Grecs, est toujours vainqueur des ténèbres. Le soleil c'est le bien. Duparcque adore le soleil.

Duparcque naît à Amiens le 30 décembre 1788 et meurt le 31 octobre 1879; il vit 90 ans. Je ne sais pas de plus bel éloge. On a la force et le temps de bien faire. Les dieux se sont faits immortels; ils comprennent la douceur de la vie.

Nommé membre de la Société de Médecine de Paris en 1818, à 30 ans, Duparcque reste titulaire jusqu'à sa mort, 61 ans de présence, 4 fois le chiffre nécessaire à l'honorariat. C'est bien le *justum ac tenacem propositi virum* de ce cher Horace. J'y suis, j'y reste. Il lègue à la Société la somme de 10000 francs pour créer un prix bisannuel. Il se survit. Confiant dans le Centenaire, il veut y assister et être fêté.

Il est grand, sec, nerveux, vif, alerte. Les favoris magistraux encadrent le visage accentué; nez busqué, lèvres mobiles, regard loyal, teint animé. Il se promène sur le boulevard, grave dans une tenue simple et sévère, le large ruban rouge à la boutonnière, les mains dans le manchon. Il n'a peur de rien; le froid seul le fait trembler. Il se croit voué à la phtisie. Il ne se marie pas. Il a tort.

Il est gaulois, travaille, fait le bien, va droit devant lui, n'a rien à cacher, se présente partout, est reçu partout. C'est l'homme de bien.

Il vient tout nu au monde et il peut détourner de son héritage 10 000 francs à la Société de Médecine de Paris, 10 000 francs à la Société des Médecins de la Seine, 10 000 francs au bureau de bienfaisance de son arrondissement. C'est l'homme fort qui ne s'endort pas, qui ne va pas la bouche bée.

Les parents de Duparcque avec un petit commerce de lingerie pour toute ressource élèvent 12 enfants. La mère laborieuse, économe, énergique, envoie l'enfant à l'école gratuite. Plus tard il va à l'école payante. A 14 ans, de brillants succès le font entrer à l'école centrale du département. Il obtient les prix de rhétorique, de physique, de chimie, de botanique. Il entre alors (je crois lire les Confessions de Jean-Jacques) chez un notaire d'Amiens qui se hâte de le remercier; le jeune clerc herborise, dissèque à l'Hôtel-Dieu, l'Académie des Sciences fait honneur à sa communication sur les pluies de crapauds que le notaire ne prise pas. Le père alors (je suis obligé de croire ce que disent MM. Janvier et de Beauvais) le met à la tête de son petit commerce de lingerie et lui fait apprendre la tenue des livres. A 19 ans Duparcque entre chez l'agent de change, mais c'est pour retourner aussitôt à ses hôpitaux. Le 4 décembre 1810, à

22 ans, il passe sa thèse sur le cancer de l'estomac et va se cacher dans le Marais qu'il ne quitte plus. Il devient médecin du Bureau de bienfaisance, médecin de l'état civil, administrateur de la caisse d'épargne, vice-président de la Commission d'hygiène. En 1850 il a le ruban rouge et 62 ans. Il a rendu tous les services médicaux possibles à son arrondissement à travers le typhus, les journées de juillet, le choléra, les explosions de gratitude et parfois d'ingratitude.

Président de l'Athénée de Médecine, membre correspondant de l'Académie d'Amiens, de l'Académie de Turin, des Sociétés de Médecine de Bordeaux, de la Somme, de Hambourg, mais surtout membre de la Société de Médecine de Paris, en 1823 le premier il propose l'accouchement forcé en dehors du temps de travail. Il publie en 1835 son traité théorique et pratique des altérations simples et cancéreuses de la matrice, réédité en 1849. Il discute la convenance de l'amputation du col et de l'utérus entier. Il donne l'histoire complète des ruptures de l'utérus, du vagin et du périnée traduite en allemand et en anglais. En 1861, il traite de l'accouchement par la dilatation forcée du col de l'utérus.

A 60 ans il fait retraite, mais pour se mettre en route. Il court la France, l'Italie, la Sicile, l'Algérie, l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, la Belgique, la Hollande. Partout il herborise et dessine. Aix et Vichy

l'enchaînement de leurs spectacles et de leurs concerts. Il va partir en Egypte, à Jérusalem, à Constantinople, en Amérique. Les forces le trahissent. Il a horreur du repos. Il prend l'omnibus et va jusqu'aux fins de ligne. En descendant du tramway à Passy il tombe et s'éteint 15 jours après.

Devant cette existence sereine et fouguese, on s'étonne. Est-ce le Destin d'Eschyle qui commande? Est-ce la Volonté? Le cerceau d'un enfant fait tomber Duparcque et le tue. Que de cerceaux dans notre carrière! Ce petit mercier donne et reçoit aujourd'hui des couronnes pour le Centenaire de sa vieille amie! La Centenaire pleine de jeunesse lui donne rendez-vous dans cent ans.

ÉLOGE DE DUCHENNE DE BOULOGNE

Par M. le D^r MOTET

Un siècle! une longue série d'années où les découvertes succédant aux découvertes, l'humanité s'est trouvée lancée sur des voies nouvelles, marchant vers le progrès, voyant s'ouvrir à chaque heure des horizons imprévus! — Un siècle! commençant au bruit des batailles, et s'illustrant, dès son début, non plus seulement par les triomphes d'armées victorieuses, mais aussi par un prodigieux effort scientifique! Voilà, Messieurs, le passé que vous évoquez aujourd'hui! Vous célébrez le Centenaire d'une Société savante fondée sur les ruines d'un monde qui s'écroulait, au lendemain de ces heures troublées où les pires violences avaient ensanglanté le sol du Pays. Vous voulez rendre hommage à ces hommes restés droits et forts au milieu de la tourmente révolutionnaire, poursuivant, sans se laisser distraire par les événements, leurs travaux, leurs recherches fécondes, profitant de la première accalmie pour se réunir, pour mettre en commun leur science, leur esprit d'initiative, leurs ardentes aspirations vers le développement des connaissances humaines. Spec-

taele grandiose! avec quelle fierté nous pouvons le contempler aujourd'hui! C'étaient des Médecins qui le donnaient au monde!

Au milieu de cette longue liste de savants qui tinrent à honneur de faire partie de la Société de Médecine de Paris, vous avez voulu choisir l'un de ces travailleurs énergiques qui donna toute sa vie au développement d'une idée, et qui, à force de patience, au prix de recherches continuées avec une persévérance jamais lassée, est arrivé, non sans gloire, à donner à des découvertes qui pouvaient tout d'abord ne paraître qu'ingénieuses, la plus haute portée scientifique; j'ai nommé Duchenne de Boulogne.

Vous m'avez fait l'honneur de me demander de prendre la parole dans cette séance solennelle, de venir vous dire quelle avait été l'œuvre de ce médecin qu'en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Italie, en Autriche aussi bien qu'en France, on prisait si haut. Je me suis laissé séduire par la grandeur même de la tâche que m'imposait votre confiance : j'espère être soutenu par elle et pouvoir dignement répondre à ce que vous attendez de moi.

Duchenne (Guillaume-Benjamin-Amand), est né à Boulogne-sur-Mer, le 17 septembre 1806. Je n'ai rien à vous dire de sa première jeunesse. Il appartenait à une famille d'aisance modeste qui voulut, à défaut de plus riche héritage, lui donner les moyens de se créer dans l'avenir une situation. Il fit, comme on disait alors, ses humanités, et fut reçu bachelier à Douai, à l'âge de dix-neuf ans. Il se sentait attiré vers la médecine, et vint à Paris pour y suivre les cours de la Faculté. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il passa sa thèse de doctorat, ayant pour sujet : Essai sur les brûlures. Puis il alla se fixer à Boulogne, où il vécut onze années. Rien dans ses débuts ne faisait présager sa brillante carrière ; il était bien ce qu'il a toujours été, un médecin honnête, scrupuleux observateur de ses devoirs professionnels, dévoué à ses malades ; mais il souffrait de la monotonie d'une existence où il ne trouvait pas l'occasion de faire des recherches scientifiques. Il se souvenait du temps de ses études dans les hôpitaux de Paris, il regrettait de

n'avoir plus à exploiter le champ si vaste d'observation qu'ils lui avaient offert autrefois. Il se sentait arrêté dans l'essor qu'il voulait prendre ; non pas qu'il fût sollicité par un besoin de mouvement, de bruit ou d'aventures, car personne n'eut plus que lui de mesure, de pondération dans l'esprit. Mais il avait en lui le sentiment de sa force ; il lui semblait qu'il était presque coupable de la laisser s'énerver et se perdre dans un milieu où il étouffait : il prit le parti de revenir à Paris. Un hasard heureux lui ouvrit la voie qu'il devait parcourir avec tant d'éclat.

Un malade auquel il avait appliqué l'électro-puncture lui présenta des phénomènes curieux qui, peut-être, eussent passé inaperçus pour un observateur moins attentif, moins habile que lui. Il se mit à les étudier avec cette patience, cette ténacité qui étaient le fond même de son caractère, et il ne tarda pas à entrevoir un avenir qui lui sembla plein de promesses. Il n'était pas de ceux qui prétendent arriver d'un bond aux succès, à la gloire ; il n'avait qu'une passion, celle de la vérité scientifique, et toutes ses recherches ont été conduites avec cette méthode sévère que s'imposent à eux-mêmes les hommes sans préoccupations intéressées, indépendants, libres dans leurs allures, marchant tout droit et sans dévier jamais vers le but qu'ils ont décidé d'atteindre.

Dans une notice biographique d'une rare élévation

de sentiments et de pensées, venus du cœur, MM. les professeurs Lasègue et Straus ont dit de lui : « Duchenne eut le mérite, et c'en est un, car il est presque le seul qui ait poursuivi une pareille entreprise, de ne jamais se contenter du capital de faits qu'il avait amassé. Empruntant aux gens d'affaires leur activité insatiable, il ne se trouvait pas encore scientifiquement assez riche, aux derniers jours de sa vie : c'est ainsi que nous l'avons vu, même épuisé par la souffrance, ne rien abandonner des ardeurs de sa jeunesse ».

Ce qu'il y a de remarquable, en effet, chez Duchenne de Boulogne, c'est la continuité dans l'effort : pas de hâte, pas de proposition hasardée ; toujours, au contraire, des déductions simples et sûres, tirées de faits soigneusement et consciencieusement observés. Il n'y a pas un de ses travaux — et le nombre en est si grand qu'on peut se demander aujourd'hui comment il a pu y suffire — il n'y a pas un de ses travaux, dis-je, qui ne soit achevé, complet de premier jet. Les matériaux en ont été lentement amassés, l'œuvre s'élève jour par jour, chacune de ses assises est inébranlable, et le temps a passé sur elle sans rien enlever à ses puissants reliefs.

Je trouve le secret de cette perfection dans la manière de travailler de Duchenne de Boulogne : il avait une méthode et des procédés scientifiques dont

il ne s'écartait jamais. Au cours de ses recherches sur l'électricité, il avait pris l'habitude de résoudre les problèmes en s'appuyant sur des lois déterminées et fixes. Son traité de l'électrisation localisée et de son application à la pathologie et à la thérapeutique en est le plus éclatant témoignage.

En le lisant, on est frappé de la précision du style ; avec une simplicité rare, Duchenne de Boulogne met toutes choses à leur place. Il annonce en quelques lignes ce qu'il va démontrer, et ses explications sont si claires qu'on le suit sans effort. En vingt pages on peut apprendre de lui ce que c'est que l'électricité statique, ou l'électricité dynamique, quelles sont les indications thérapeutiques de l'une ou de l'autre. Les détails dans lesquels il entre au sujet de l'électricité d'induction, la définition des courants inducteurs, des courants induits, des extra-courants, des courants de deuxième, troisième, quatrième ordre, etc., etc., révèlent ses connaissances profondes, et l'on comprend sans peine qu'un savant possédant aussi bien que lui les lois physiques de l'électricité, soit devenu l'un des plus ingénieux inventeurs de perfectionnements dans la construction des appareils destinés à la produire.

Là où la supériorité de Duchenne de Boulogne devient surtout éclatante, c'est dans l'étude des propriétés physiologiques différentielles des courants

d'induction ; je ne saurais développer ici les considérations dans lesquelles il entre, ni vous relater ses curieuses expériences. Il me suffira de vous dire qu'elles lui ont permis de lutter avec succès contre des physiciens éminents, les Becquerel, entre autres, dont il ne partageait pas les avis, et de démontrer par des faits d'observation clinique la sûreté de ses vues. Puis, après avoir exposé magistralement les principes de l'électrisation localisée, il se résume :

« Chacune des sources électriques dont je viens d'expliquer les actions physiologiques et thérapeutiques, répond à des indications spéciales : il devient alors nécessaire d'introduire dans le langage des expressions différentielles qui indiquent clairement leur emploi. Le mot électrisation ne devrait être employé que d'une manière générale.

« L'application de l'électricité de frottement pourrait être appelée électricité statique, et celle de l'électricité de contact conserverait le nom de galvanisation. Mais, sous cette dernière dénomination, on a, en général, désigné indifféremment, dans la pratique médicale, l'emploi de l'électricité de contact et de l'électricité d'induction. On comprend les conséquences fâcheuses d'une telle confusion, après les considérations électro-physiologiques et thérapeutiques que j'ai exposées dans ce chapitre.

« Puisqu'il est nécessaire de créer un mot qui

désigne exactement l'électricité d'induction ou son application, n'est-il pas permis de le tirer du nom du savant qui a découvert cette espèce d'électricité? Ainsi de même que Galvani a laissé son nom à l'électricité de contact, de même aussi on peut donner à l'électricité d'induction le nom de Faraday. En conséquence, cette électricité serait appelée faradisme et son application désignée par le mot faradisation. Cette dénomination consacre le nom d'un savant à qui la médecine doit une découverte non moins précieuse pour la thérapeutique que celle de Galvani. »

Pardonnez-moi cette citation un peu longue; elle m'a paru intéressante à produire ici : elle précède, dans le beau livre de Duchenne de Boulogne, la description des appareils qu'il appelle producteurs d'électricité médicale. Nous y retrouvons, sous leurs formes variées, tous ces instruments d'un manie-ment assez difficile, dont il me souvient, pour ma part, d'avoir maudit bien des fois les défaillances. Nous n'avions pas, dans les hôpitaux, les appareils volta-faradique ou magnéto-faradique de Duchenne de Boulogne. On nous confiait la petite machine magnéto-électrique de Breton. Il fallait être deux pour l'utiliser; l'un tournait la manivelle, qui présentait un fer doux aux extrémités polaires d'un aimant permanent; l'autre promenait les éponges sur des

muscles qui ne se contractaient guère. Il a fallu bien des années pour que, sous l'impulsion première de Duchenne de Boulogne, on en arrivât aux perfectionnements d'aujourd'hui, à ces applications multipliées, à ces résultats heureux qui font, au temps présent, de l'électricité l'un des agents les plus précieux de la thérapeutique.

Duchenne, à ses heures de loisir, lui avait demandé un concours qu'elle ne lui refusa pas. « Les lois qui régissent l'expression de la physionomie humaine peuvent être recherchées par l'étude de l'action musculaire », pensait-il; et le voilà, « pendant des années, cherchant la solution, provoquant, à l'aide de courants électriques, la contraction des muscles de la face, pour leur faire parler le langage des passions et des sentiments ». En 1862, il publiait son livre sur le mécanisme de la physionomie humaine, ou analyse électro-physiologique de l'expression des passions, applicable à la pratique des arts plastiques.

S'il est vrai, comme disait Topffer, « qu'il y a bien plus de gens qui regardent que de gens qui lisent », on comprendra sans peine le succès du livre de Duchenne : dans une succession de photographies il fait passer sous les yeux les expressions les plus variées, non pas seulement des passions, mais encore des sentiments, et comme il est déjà

dans l'art de la photographie d'une habileté consommée, rien n'est plus intéressant que les « masques et visages » présentés par lui. Mais vous êtes sans doute comme moi de ceux qui lisent; vous ne serez donc pas surpris que tout mon intérêt se soit porté sur le chapitre II du livre. Il a pour titre : « Faits généraux principaux qui ressortent de mes expériences électro-physiologiques »; on y trouve décrites et expliquées les contractions partielles des muscles de la face, complètement ou incomplètement expressives, les contractions combinées et la synergie musculaire des mouvements expressifs de la face. Jamais anatomiste n'a poussé aussi loin que Duchenne d'aussi fines dissections; les résultats auxquels il est arrivé dans la reproduction des traits du visage, modifiés par l'électrisation localisée, à un moment où la photographie était loin de la perfection qu'elle a atteinte de nos jours, témoignent à la fois de sa science profonde et de ses soins scrupuleux.

Entre les mains de Duchenne de Boulogne, l'électricité fut aussi un élément de diagnostic, d'une sûreté, d'une précision telles qu'il put, avec elle, isoler d'abord, constituer définitivement ensuite, des maladies mal définies, et qui, pour n'avoir pas échappé, dans leur symptomatologie, à l'attention des observateurs, avaient été mal interprétées

par eux. Il les dégagea et leur fit, dans le cadre nosologique, une place qu'elles ont gardée. Comme vous avez eu raison de vouloir rendre, dans cette séance solennelle, un suprême hommage à ce savant qui connut toutes les difficultés qu'accumulent sur la route les hommes prévenus que troublent des procédés nouveaux, ceux dont l'esprit, peu accessible au progrès, aiment mieux douter que chercher. Mais Duchenne de Boulogne n'était pas de ceux que les obstacles arrêtent et découragent : il avait deux qualités supérieures : une inaltérable patience, une inébranlable volonté. La foi dans son œuvre, la conviction profonde qu'il avait la vérité scientifique sous sa main, suffisaient à le défendre contre toute défaillance. Il ne fut pas toujours incompris, d'ailleurs : il y avait des esprits d'élite qui suivaient ses travaux avec l'intérêt le plus vif. C'est de bonne justice de rappeler ici les noms de Aran, de Trousseau, de Lasègue, de Charcot, et aussi ceux de quelques-uns de leurs plus brillants élèves, devenus des maîtres à leur tour, MM. les professeurs Straus et Joffroy, M. le D^r Jules Simon. Auprès d'eux il trouva ce qui lui manquait ailleurs, des sympathies actives, un appui solide et sûr, les témoignages d'une confiance absolue. C'était mon devoir de les associer à la manifestation de notre respect pour la mémoire du chercheur dont ils ne dédaignèrent

jamais de défendre, de vulgariser les découvertes.

C'était, en effet, pour eux un précieux collaborateur. Il se servait avec une merveilleuse habileté d'un agent dont il connaissait toutes les ressources : ses applications journalières lui avaient révélé peu à peu tous les secrets de la contractilité musculaire. Il avait classé soigneusement tous les faits que les hasards de la clinique lui avaient présentés, et, avec une mémoire impeccable, il se souvenait de tout ce qu'il avait observé : avec une bonne grâce qui ne se démentait jamais, il apportait son utile concours aux cliniciens parfois embarrassés en présence de symptômes obscurs, d'une interprétation encore douteuse. Lorsque Aran publia, en 1850, dans les *Archives générales de médecine*, « ses recherches sur une maladie non encore décrite du système musculaire » (atrophie musculaire progressive), il n'oublia pas de citer Duchenne : « J'ai surtout mille obligations, écrivait-il, à mon ami, M. le D^r Duchenne, de Boulogne, qui a bien voulu mettre à ma disposition tous les faits qu'il a recueillis, et sans l'officieuse intervention duquel il m'eût été impossible de donner des détails aussi circonstanciés sur l'état du système musculaire chez mes malades ». L'un aidant l'autre, une maladie sinon nouvelle, certainement non décrite jusqu'alors, prit définitivement sa place dans le cadre nosologique ; le type

Aran-Duchenne était constitué, complet dans toute sa symptomatologie, par la seule force de l'observation clinique, doublée, il est vrai, de l'expérience d'un homme qui, depuis plusieurs années déjà, dans le silence, amassait des matériaux, attendait patiemment l'heure propice de les utiliser, non pas seulement pour soi — le désintéressement de Duchenne n'a jamais été suspecté — mais surtout pour la science, dont il était le serviteur le plus modeste, comme aussi le plus infatigable.

Ce que Duchenne apportait à Aran c'était une certitude : l'atrophie musculaire progressive est une affection distincte des paralysies; aussi longtemps que la transformation graisseuse du muscle envahi n'est pas complète, tant qu'il reste des fibres musculaires, la contractibilité persiste et l'électrisation localisée la révèle. Cette affirmation, à une époque où l'on ne connaissait encore qu'une autopsie faite par Cruveilhier, en 1848, et qui n'avait donné que des résultats négatifs au point de vue de lésions médullaires, eut pour conséquences de localiser l'affection dans le muscle exclusivement, et de laisser croire que les centres nerveux n'étaient pour rien dans les altérations de nutrition du muscle. C'est l'idée de Duchenne, reprise, développée par Aran en 1850. Trois noms doivent s'inscrire au début de l'étude de l'atrophie musculaire progressive. Le pre-

mier est celui de Duchenne, de Boulogne, qui fut un véritable initiateur, puis celui de Aran, qui publia son remarquable travail, et enfin celui de Cruveilhier. Le médecin de la Charité, professeur d'anatomie pathologique, avait éprouvé un grave mécompte au moment de sa première autopsie : « Quelle ne fut pas ma stupéfaction, écrit-il, en trouvant la moelle parfaitement intacte, de même que toutes les parties constituant de la masse encéphalique, cerveau, cervelet, isthme de l'encéphale. Quoi ! me disais-je, tout le système locomoteur est paralysé, depuis les muscles des membres jusqu'aux muscles de la respiration, de la phonation, de l'articulation des sons, et rien, absolument rien au centre nerveux céphalo-rachidien ! Jamais, je l'avoue, je n'ai été plus porté à accuser d'impuissance l'anatomie pathologique dans certaines affections du système nerveux ».

L'autopsie du saltimbanque Lecomte vint reconforter Cruveilhier et donner raison à ses prévisions. Elle révéla l'atrophie des racines antérieures des nerfs rachidiens, et le siège de prédilection de cette atrophie sur les racines nerveuses de la région cervicale, au niveau de l'origine des nerfs du plexus brachial.

Mais Duchenne de Boulogne n'était pas vaincu, il ne se rendait pas. Une autopsie faite par

Axenfeld dans le service d'Andral, d'autres examens nécroscopiques faits en Allemagne par Hasse, Oppenheimer, Friedreich, avaient semblé démontrer que les racines antérieures de la moelle étaient intactes. Il lui fallut bien cependant se rendre à l'évidence, quand les constatations de Luys vinrent donner aux prévisions de Cruveilhier une éclatante sanction. Les faits se multiplient, les lésions les plus étendues sont décrites; M. le professeur Jaccoud publie les résultats de deux examens cadavériques des plus probants, et alors il échappe à Duchenne, qui sent bien la valeur des coups portés à sa conception de l'atrophie musculaire comme maladie exclusivement du muscle, une phrase sous laquelle on devine une tristesse un peu amère : « A moins, dit-il, qu'elle ne dépende d'une lésion du système ganglionnaire ».

M. Jules Simon, avec un grand talent, a défendu cette opinion émise par Schneevogt; pour lui, « le processus morbide, dans les autopsies de M. le professeur Jaccoud, avait débuté par le grand sympathique, et rayonnant de là en deux sens opposés, il s'était propagé sur la moelle par les rameaux anastomotiques, et vers la périphérie, ainsi que le démontrait l'altération partielle des nerfs médians ».

Tant de travaux, tant d'examens nécroscopiques faits avec un soin si scrupuleux devaient bien un peu ébranler la foi de Duchenne de Boulogne. Il

était trop honnête pour nier systématiquement l'évidence. Mais on n'est pas père à demi, et alors même qu'il admet les lésions des cornes antérieures de la moelle, et les propriétés à la fois motrices et trophiques des cellules, son hypothèse primitive de l'origine périphérique de l'atrophie musculaire progressive lui paraît toujours la meilleure. N'est-il pas au moins curieux de rapprocher cette vue de l'esprit de Duchenne des travaux si importants de Vulpian, Charcot et Marie, Hoffmann, Dubreuilh, Gombault et Mallet, Déjerine et Sottas, etc., sur les névrites périphériques, sur l'amyotrophie progressive, neurotisque? Je n'ai pas le loisir de développer cet inépuisable sujet; je ne veux retenir qu'une chose, c'est que, quelles que soient les interprétations anatomo-pathologiques, c'est toujours à la description symptomatique de la maladie, telle que l'ont faite Aran et Duchenne, qu'il faut revenir. On n'y a rien ajouté, rien retranché depuis; le tableau était si fidèle, peint d'une main si sûre, qu'il n'a jamais eu besoin de retouches.

J'en aurais presque autant à dire de l'ataxie locomotrice. C'est notre Société qui, en 1857, a reçu la première les confidences de Duchenne de Boulogne. Il nous offrit la primeur de ses recherches, pour ainsi dire, les grandes lignes du Mémoire qui parut l'année suivante dans les *Archives générales de*

médecine, et qui eut un si grand retentissement. J'ai voulu relire, pour m'en bien pénétrer, cette œuvre qui reste sans égale par la finesse de l'observation, la précision des détails et la merveilleuse clarté avec laquelle ils sont présentés. Quoi qu'on en ait dit alors, c'était bien une œuvre toute personnelle; Duchenne de Boulogne n'avait pas inventé de toutes pièces la maladie qu'il décrivait; sous le nom de *tabes dorsualis*, on la trouve dans Bonnet, Sauvages, Franck; mais ce terme s'appliquait à une foule d'affections dans lesquelles les fonctions génitales étaient plus ou moins compromises. Tout restait vague et confus, l'entité pathologique ne se dégageait pas. Il n'est que juste de reconnaître que les premiers travaux anatomo-pathologiques ont été faits en Allemagne, et que Lœwenhardt, Wenzell, d'abord, puis Horn, Hufeland, Steinthal, Romberg — ce dernier en 1837 — ont constaté l'atrophie des nerfs de la queue de cheval, ou se sont montrés un peu plus précis dans la symptomatologie. Successivement, Wunderlich, Virchow, Rokitansky, Turk, apportent par l'examen microscopique des données plus complètes; en Angleterre, de 1841 à 1858, se succèdent les travaux de Stanley, de Webster, de Tood, de Gull; en France, le mouvement était moins actif. Cruveilhier, Bouillaud, le stimulèrent.

Mais il manquait à toutes les recherches l'unité de

vues qui les féconde. Le mérite de Duchenne fut de voir clair, le premier, non pas à l'aide des travaux étrangers, qu'il ne connaissait pas, mais avec les ressources de son esprit méthodique, de ses facultés supérieures d'observation. Si donc la question de priorité n'est pas douteuse, il reste encore à Duchenne la gloire d'avoir écrit des pages magistrales; d'avoir été, en France, le promoteur des recherches sur l'anatomie pathologique des centres nerveux. Je ne saurais apporter à la mémoire de Duchenne un hommage plus respectueux et plus élevé que celui-ci : les admirables travaux de la jeune école de la Salpêtrière, sous l'impulsion puissante de Charcot, impulsion qui survit au maître tant regretté, ont consacré la plupart des vues de Duchenne. On est certainement plus juste aujourd'hui pour lui qu'on ne le fut de son vivant.

Cependant, quoi de plus saisissant que cette entrée en matière :

« Abolition progressive de la coordination des mouvements et paralysie apparente, contrastant avec l'intégrité de la force musculaire : tels sont les caractères fondamentaux de la maladie que je me propose de décrire. Ses symptômes et sa marche en font une espèce morbide parfaitement distincte. Je propose de l'appeler ataxie locomotrice progressive, me réservant de justifier bientôt cette dénomination.

« Voici comment je suis arrivé à la connaissance de cette maladie. Depuis quelques années (huit ans), je m'étais mis à rechercher l'état de la force des mouvements partiels, dans les conditions de santé et de maladie. Je ne tardai pas à reconnaître alors qu'un assez grand nombre d'affections dans lesquelles les mouvements semblaient affaiblis ou abolis, et que l'on désignait sous le nom de paraplégies ou de paralysies générales, n'étaient rien moins que des paralysies : que dans ces cas, au contraire, la force des mouvements était considérable, si je la mesurais, si les malades étaient assis ou dans la position horizontale. Je remarquai, en outre, que les malades ne pouvaient conserver la station sans osciller ou tomber, ni marcher sans appui et sans projeter les membres inférieurs en avant et d'une manière plus ou moins désordonnée. Ces troubles fonctionnels, qui n'avaient lieu que pendant l'exercice des mouvements volontaires, qui n'étaient compliqués, ni de tremblement des membres, de la langue ou des lèvres, ni de spasmes cloniques, qui enfin ne s'observaient que chez l'adulte, ces désordres, dis-je, étaient évidemment produits par un état pathologique de la motricité, par la perte de la coordination des mouvements. »

Toute l'ataxie locomotrice n'est-elle pas dans cette page d'un style si précis et si simple à la fois? Trou-

seau, qui s'y connaissait bien, n'hésite pas à dire que : « Nous sommes redevables à Duchenne de connaître l'ataxie locomotrice progressive, qui jusque-là restait confondue au milieu d'affections très différentes. De l'aveu même de Axenfeld, qui réclame en faveur de Romberg, particulièrement, le mérite de l'avoir, avant tout le monde, bien étudiée, on est forcé de reconnaître que, tant en France, où l'on n'en avait aucune notion, qu'en Angleterre ou en Allemagne, où elle était mal sue ou complètement oubliée, l'attention du public médical n'a été réellement éveillée sur cette maladie que depuis la publication du mémoire de Duchenne, paru en 1858 ».

Je ne pouvais pas abriter sous une autorité plus haute la revendication de la part si large qui doit être faite à Duchenne dans l'étude, dans la vulgarisation de l'ataxie locomotrice. Personne avant lui n'avait tracé une symptomatologie aussi complète, ni marqué aussi sûrement les périodes de la lente évolution d'une maladie à marche progressivement envahissante. Si je ne m'étends pas davantage, si je n'entre pas dans des détails qui vous sont bien connus, je veux cependant insister sur un fait qui intéresse notre société.

Un jour, Duchenne, qui poursuivait ses recherches, qui, toujours attentif, avait l'esprit tendu vers l'ataxie locomotrice dont la « personnalité pathologique » se

dégageait peu à peu, crut trouver chez les paralytiques généraux des symptômes importants à noter au point de vue de l'incoordination des mouvements : il s'en ouvrit à Brierre de Boismont, et tous les deux, ils tentèrent d'établir le diagnostic différentiel entre ce qu'ils appelaient la paralysie générale spinale et la paralysie générale des aliénés, l'ataxie locomotrice. Sandras avait soulevé à la Société de médecine de Paris une discussion qui fut assez vive : Brierre de Boismont, Baillarger, Bouvier, Delasiauve, Requin, Sandras et Duchenne y prirent part. Avec sa bonne foi accoutumée, Duchenne reconnaît que la proposition qu'il avait été entraîné à défendre devant la Société de médecine de Paris était née prématurément, qu'elle n'avait pas été suffisamment mûrie par l'observation et la réflexion, et il ajoute : « loin de la faire revivre, je l'ai déjà modifiée ». — C'était sa manière de reconnaître que sa perspicacité avait pu être mise en défaut. Sans parti pris il reprenait son œuvre, et le jour où, plus sûr de lui-même, il se décidait à la présenter au monde savant, elle défiait la critique, elle affirmait une fois de plus la valeur de ses observations cliniques.

Il procédait avec une précision presque mathématique ; la longue habitude qu'il avait des explorations de la contractilité musculaire, et qui lui a permis

d'écrire son traité de la physiologie des mouvements lui faisait aussi découvrir de singulières altérations dans des maladies où, avant lui, on ne les soupçonnait pas. Dans la paralysie saturnine, par exemple, il a pu déterminer les points d'élection de l'intoxication plombique. Aux membres supérieurs, il suit pas à pas la lésion :

« On est frappé, dit-il, d'un phénomène fort bizarre, c'est que la lésion de la contractilité électromusculaire semble toujours se porter de préférence sur certains muscles, alors même que le membre entier est frappé de paralysie. Si l'on étudie la marche de cette lésion dynamique et l'ordre dans lequel les muscles sont successivement atteints, on remarque que l'extenseur commun des doigts, puis le long extenseur du pouce, sont les premiers atteints dans leur contractilité électrique. Des muscles extenseurs de l'avant-bras la lésion s'étend aux muscles radiaux. Les deux radiaux peuvent être affectés à la fois, ou isolément. Dans ce dernier cas (phénomène constant jusqu'à présent), c'est le second radial qui est atteint le premier; et, lorsque étant lésés simultanément, ils le sont d'une manière inégale, c'est encore le second radial qui est le plus malade. Enfin, le cubital postérieur, le long abducteur et le court extenseur du pouce, sont presque toujours les derniers muscles de la région postérieure de l'avant-

bras qui perdent la propriété de se contracter sous l'influence de la faradisation. »

N'est-ce pas là une dissection anatomique de la plus merveilleuse finesse, et, pour y arriver, combien il avait fallu de soin, de patience, aidés, soutenus par un ardent désir d'éclairer les points restés dans l'ombre? Et, comme s'il ne se doutait pas de l'importance de ses découvertes, il termine le chapitre consacré à la paralysie saturnine généralisée par cette phrase d'une modestie sans pareille : « En résumé, lorsque l'intoxication saturnine frappe en masse et d'emblée de paralysie tout le système musculaire, la contractilité électrique est diminuée ou abolie seulement dans certains muscles d'élection. On remarquera aussi que les muscles qui, dans ces cas, ont conservé leur contractilité électrique, recouvrent, en général, rapidement, leur motilité, tandis que la paralysie et l'atrophie persistent longtemps dans les muscles qui ont perdu cette propriété ». Ainsi, quelques lignes lui suffirent pour formuler presque une loi, et l'observation journalière en a reconnu depuis longtemps la rigoureuse exactitude.

Tous les travaux cliniques de Duchenne ont ce caractère : j'ai choisi ceux qui le mettaient le mieux en relief. Vous l'auriez retrouvé dans ses études sur les paralysies consécutives aux lésions traumatiques des nerfs mixtes, dans l'atrophie musculaire héréditaire.

ditaire à type facial, dans la paralysie atrophique spinale de l'enfance, dans les paralysies spinales aiguës de l'adulte, dans la paralysie pseudo-hypertrophique ou myo-sclérosique, dans les paralysies *a frigore* du facial, du radial, etc. Mais je devais me borner, ayant encore à vous parler d'œuvres de haute valeur, qui vous présenteront Duchenne de Boulogne sous un nouvel aspect.

En 1862, Charcot et Vulpian arrivaient à la Salpêtrière comme médecins des hôpitaux. Leur premier soin fut d'amasser des matériaux relatifs à l'anatomie pathologique du système nerveux, de créer un laboratoire : l'un, Vulpian, attiré déjà vers la médecine expérimentale et la physiologie, suivit sa voie; l'autre, Charcot, qui resta fidèle à la Salpêtrière, eut pour objectif de rechercher les relations entre les troubles fonctionnels et les lésions des centres nerveux. Admirablement préparé pour ces études si délicates et si difficiles, l'esprit ouvert à tous les perfectionnements, il adapta, sans hésitation, la méthode anatomo-clinique à ses investigations dans un domaine peu exploré encore, et que lui, ses élèves, devaient si largement fertiliser.

Duchenne de Boulogne, pour lequel Charcot avait une particulière estime, était l'un des plus assidus dans ce service où l'on sentait de toutes parts un souffle puissant de vie scientifique. Il se prit de pas-

sion pour l'histologie, et, tout en restant ce qu'il avait été, un fervent de l'électricité, il devint un fervent du microscope. Je n'oserais dire qu'il fut aussi heureux dans cette nouvelle phase de sa carrière, mais cependant il sut mettre au service de l'anatomie micrographique sa grande habileté dans l'art de la photographie, et ses albums contenaient des épreuves remarquables; c'est surtout le bulbe rachidien qui posa le plus souvent devant son objectif. Il avait réuni une série de coupes très fines, qui furent, à cette époque, une véritable révélation.

Comme il le dit lui-même, en parlant de la paralysie glosso-labio-laryngée, « je n'eus pas plutôt exposé, en 1860, l'étude clinique de cette maladie, que je fus tourmenté par le désir de rechercher l'explication physiologique de la série des symptômes qu'elle avait successivement offerts à mon observation pendant sa marche progressive ». Or, ses premières observations dataient de 1852. Lorsqu'il décrivit la maladie en 1860, avec sa précision accoutumée, il n'avait pas fait d'autopsies; c'est alors que l'influence de Charcot lui fut heureuse; elle le détermina à établir la structure intime du bulbe. Il le fit, au point de vue icono-photographique, avec une telle supériorité que Lockard-Clarke, d'une part, Stilling, d'autre part, reconnurent que ses planches étaient plus nettes que celles de leurs albums. Il les présenta en 1868 à la

Société de médecine de Paris, « faisant ressortir l'utilité de ses recherches icono-photographiques sur la structure intime du bulbe à l'état normal, en faisant l'application des notions anatomiques qui en ressortent à la physiologie pathologique de la paralysie glosso-labio-laryngée ».

Ce qui reste aujourd'hui, c'est la description classique de Duchenne : « De 1852 à 1861, dit-il, j'avais recueilli treize cas d'une affection paralytique qui, sans causes connues, envahit successivement les muscles de la langue, ceux du voile du palais, et l'orbiculaire des lèvres, qui produit conséquemment des troubles progressifs dans l'articulation des mots et dans la déglutition ; qui, à une période avancée, se complique de troubles dans la respiration ; dans laquelle les sujets succombent, ou à l'impossibilité de s'alimenter, ou pendant une syncope ».

Vous reconnaissez à cet exposé si concis, et cependant si complet, le clinicien qui aura mis près de dix ans à mûrir son sujet ; la première observation lui est fournie par Chomel ; les autres, toutes semblables se succèdent, mais elles sont recueillies dans la pratique civile, il n'y a pas encore d'autopsies. Ce n'est qu'à partir de la publication de son mémoire qu'il a l'occasion de vérifier ce qu'il soupçonne.

L'observation la plus complète qui ait été publiée à cette époque est de 1869 : elle a paru, le 4 juillet

1870, sous le nom de Duchenne de Boulogne et de M. le professeur Joffroy, dans les *Archives de physiologie normale et pathologique* ; elle a pour titre : « De l'atrophie aiguë et chronique des cellules nerveuses de la moelle et du bulbe rachidien ». Si je vous la signale, c'est que les savantes considérations anatomo-pathologiques qui suivent les détails de l'autopsie, et qui ne sont pas de Duchenne, sont déjà le résultat des découvertes successives de l'école de la Salpêtrière.

L'histoire de cette autopsie vaut de vous être racontée.

A ce moment, l'occasion des examens nécroscopiques était rare encore. Il s'agissait d'une pauvre femme que Duchenne de Boulogne avait suivie pendant plusieurs années, avec une grande bonté, et j'ai à peine besoin de le dire, avec un désintéressement absolu. Il avait été pour elle et pour sa famille un bienfaiteur discret, qui rendait moins dures à supporter les rudes épreuves qui se succédèrent pendant de longs mois. Quand la malade mourut dans une syncope, Duchenne demanda à son fils l'autorisation d'examiner son cerveau. On avait pour lui tant de reconnaissance qu'on ne la lui refusa pas. Il prévient M. Joffroy, dont la curiosité scientifique n'était pas moins aiguë que la sienne. Les voilà tous les deux partis pour des régions absolument inconnues d'eux, dans la zone suburbaine. A un moment, leur cocher

s'arrête ; il n'y avait plus de rues, plus de chemins, rien que des sentiers déserts sur les bords desquels s'élevaient des masures délabrées. Ils s'informent de la demeure de la veuve Tournier ; on les regarde avec méfiance, on ne leur répond pas. De guerre lasse, ils se font conduire chez le commissaire de police qui, prévenu d'un décès et d'une demande d'autopsie, les fait accompagner par son secrétaire au domicile de la morte. Là, dans des conditions que vous devinez, avec des difficultés inouïes, M. Joffroy put enfin enlever le cerveau et la moelle ; s'ils oublièrent toutes leurs peines, ils gardèrent toujours le souvenir de cette expédition du 22 août 1869, dont les résultats furent d'une importance décisive : ils trouvèrent, du côté du bulbe, avec l'intégrité de presque toutes les parties de cet organe, des altérations plus ou moins profondes, portant sur les noyaux d'origine de certains nerfs, à savoir : 1° de l'hypoglosse ; 2° du facial ; 3° du spinal antérieur ; 4° du pneumo-gastrique ; 5° et du noyau innominé de Clarke.

Dans le milieu où j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, pourquoi me priverais-je de la haute et légitime satisfaction de rappeler les admirables travaux dus à Vulpian et à Charcot, à leurs élèves MM. Cornil et Lépine, Joffroy, Pierret, Pitres, Marie, Déjérine, Raymond, Brissaud, Ballet, Dutil, pour ne citer

que les plus vaillants dans cette phalange d'élite, qui, sous la direction d'un incomparable maître, le professeur Charcot, firent, pendant une période à peine d'un quart de siècle, marcher la science à pas de géant. Nous profitons aujourd'hui de leurs conquêtes ; mais elles ne furent pas sans causer un moment d'émoi profond ; on put craindre que les entités pathologiques nouvelles créées par Duchenne ne fussent atteintes. Charcot, dans ses leçons, s'était efforcé « de constituer dans la pathologie spinale tout un groupe d'affections élémentaires dont la combinaison produit les formes complexes, celles-ci pouvant être à leur tour, à l'aide de l'analyse clinique, décomposées en leurs éléments constituants ».

Il fut conduit à prédire que la lésion de la paralysie infantile, entre autres, devait avoir pour substratum anatomo-pathologique constant une atrophie des grosses cellules motrices des cornes antérieures, que le processus anatomo-pathologique devait être le même dans l'atrophie musculaire progressive de cause spinale, à la différence près d'une évolution suraiguë dans la première, d'une évolution lente, chronique, dans la seconde. C'était un coup un peu rude porté à la doctrine de Duchenne. Quand les caractères cliniques de la sclérose latérale amyotrophique furent définitivement fixés par lui, il fut autorisé à dire que la maladie de Aran-Duchenne était plus rare qu'on

ne l'avait prétendu : que dans l'amyotrophie protopathique, le type Aran-Duchenne, l'impuissance motrice relève, en grande partie, de l'atrophie des masses musculaires, tandis que dans la sclérose latérale la paralysie domine certainement la situation, l'atrophie des muscles n'étant fréquemment qu'un fait accessoire ou consécutif. Dans la syringomyélie, on retrouve encore des traits de l'atrophie musculaire progressive : même début par l'atrophie des petits muscles de la main, même mode d'extension aux membres supérieurs, même déformation en griffe, avec cette différence, cependant, qu'il existe des troubles sensitifs qu'on ne trouve pas dans l'atrophie musculaire progressive.

Mais de ce que des lésions anatomiques différentes pouvaient produire des symptômes identiques, devait-on rayer dédaigneusement du cadre nosologique une maladie que Aran et Duchenne avaient si nettement isolée ? Quelques-uns l'ont pensé. Mais Charcot lui-même n'était pas de cet avis. Et, par un juste retour, voici que des observations nouvelles sont venues, avec des preuves anatomiques indiscutables, rendre toute leur valeur aux faits anciens. Le grand clinicien que fut Duchenne est resté debout. Les progrès de l'anatomie pathologique ont apporté, par la détermination des lésions, la consécration des types cliniques qu'il avait si magistralement décrits. M. Jean

Charcot, qui tient à honneur de porter dignement son illustre nom, dans des publications faites en collaboration avec son ami, M. le D^r Dutil, dans sa thèse inaugurale, M. Déjerine à la Société de biologie, ont démontré que Duchenne ne s'était pas trompé. Dans un livre paru d'hier, où l'hommage le plus respectueux est rendu à la mémoire de Charcot, où son évolution scientifique, son influence, sont appréciées par M. le professeur Raymond avec une hauteur de vue supérieure, j'ai trouvé avec bonheur ce que j'appellerais volontiers une réhabilitation, si l'œuvre de Duchenne de Boulogne avait été jamais sérieusement compromise.

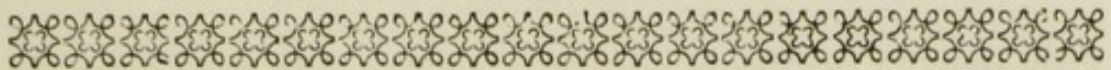
Je ne crois pas, Messieurs, qu'elle pût l'être. Si l'on reprend la vie de Duchenne à ses débuts à Paris, on le trouve en possession d'une idée maîtresse. Il a deviné l'importance de l'électricité en thérapeutique ; il se donne pour mission de substituer à un empirisme un peu grossier, parfois dangereux, des applications plus sérieuses. Puis, il s'aperçoit bien vite que des maladies justiciables de son traitement électrique étaient souvent abandonnées à elles-mêmes, qu'on n'espérait pas les guérir. Il chercha, et comme il trouva, il suscita autour de lui des hostilités un peu jalouses. Il eut à soutenir des luttes ardentes, passionnées, il y déploya une indomptable énergie. La-sègue et Straus ont dit de lui :

« Le courage scientifique dont Duchenne fut une si remarquable expression, exclut les solennelles aventures, il s'épuise dans une résistance impassible et n'en impose pas moins de douloureux sacrifices. Peu d'hommes ont au même degré abdiqué leur susceptibilité légitime ou opposé au mauvais vouloir une volonté en apparence toute passive. Le succès finit par récompenser ses peines, et quand il l'eut atteint, la tâche était devenue aisée. »

Alors, il était entré de plain-pied dans la pathologie nerveuse ; vous savez avec quelle fermeté, quelle constance, il se livra à l'observation clinique ; je vous ai dit la sûreté de sa méthode, la rigueur de ses procédés d'analyse. Pourvu de pareils moyens, un homme décidé à garder son indépendance, à n'obéir à aucune sollicitation ambitieuse, à ne produire ses travaux qu'à l'heure où ils lui paraîtraient achevés, était, à mon avis, garanti contre les chances d'erreurs. D'une vie très simple et très retirée, Duchenne ressemblait à ces artistes d'autrefois ciselant pendant des années l'armure damasquinée d'or d'un chevalier : elle sortait de leurs mains habiles avec un fini, une richesse incomparables. Après celle-ci, ils en commençaient une autre, et leur vie se passait à produire des chefs-d'œuvre.

La carrière de Duchenne n'a pas été moins laborieuse ni moins simple : pour le connaître et pour

parler de lui, il faut l'aller chercher dans ses livres, et demander aux rares amis qui survivent ce qu'il était dans son intimité, ce qu'il cachait sous ses dehors modestes, de bonté, de désintéressement, de qualités du cœur. Pour moi, Messieurs, j'avais à faire valoir surtout sa grande intelligence, à vous dire quel noble usage il en avait fait, et les services qu'il a rendus à la médecine. J'ai le droit de dire que si l'influence de Charcot et de ses élèves fait la gloire de la médecine française, Duchenne a eu sa large part dans le mouvement scientifique de la seconde moitié de ce siècle. Il m'apparaît comme un « Précurseur », et cette grande figure, dans un horizon déjà lointain, est éclairée des lueurs de l'Aurore nouvelle. Il a pu assister au lever de ces jours glorieux pour la Neuro-pathologie, et se dire qu'il avait, pour son compte, dissipé bien des nuages. Vous lui apportez aujourd'hui, Messieurs, la récompense, et j'imagine que ses mânes doivent tressaillir d'allégresse au spectacle que leur offrent les témoignages de notre reconnaissance, de notre respect, et la solennité même de l'hommage que nous avons voulu lui rendre.



LA RÉCEPTION CHEZ LE PRÉSIDENT

La plus harmonieuse décoration, sous les feux étincellants de l'électricité, fait resplendir le vieil hôtel de Nesle du quai Malaquais. De l'art partout, meubles rares, tapisseries, céramiques, choix de tableaux où les vieux maîtres n'excluent pas les modernes, et des fleurs, comme dit le chantre des *Orientales*, à paver un palais!

Quel cadre pour cette fête unique!

Dès le seuil que protège une confortable marquise, et le long de l'escalier monumental sur lequel se déroulent les robes à traîne, l'enchantement va grandissant. Voici l'entrée des salons où M. le Président et madame Ladreit de Lacharrière, au milieu des guirlandes de feuillage, souhaitent bienvenue à leurs hôtes. Voici la foule grouillante des habits noirs parsemée de quelques uniformes, et voici la haute salle où, pour ouïr le concert, s'installent les gracieuses invitées, groupe rayonnant de beauté et d'élégance où les épaules nues luisent de l'éclat des pierreries.

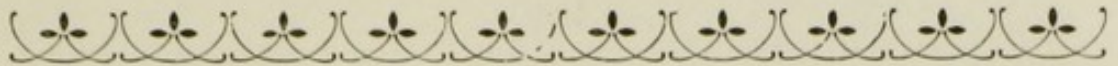
Une telle soirée ne se raconte pas. Il faudrait pouvoir retracer, à travers l'agréable tumulte des conversations, le charme de se trouver en un tel milieu, le plaisir de se revoir, l'entrain des relations créées ou renouées, l'unani-

mité dans la gratitude envers le maître et la maîtresse de cette maison vraiment hospitalière, enfin l'enthousiasme pour les vaillants artistes, parmi lesquels la Société de Médecine a le plaisir de compter la fille d'un de ses anciens présidents.

En parcourant le programme de la partie musicale il vous vient un éblouissement. Le nombre et la valeur des inscrits égalent l'intérêt de ce qu'ils ont à dire. Quel ordre du jour, Messieurs, combien riche et varié! Puisse-t-il être d'un bon augure pour ceux de nos séances d'été que les esprits chagrins trouvèrent parfois indigents!.. Mais l'heure n'est point aux pensers moroses; déjà chanteurs et virtuoses ont disparu, et s'accordent les violons pour conduire la folle danse jusqu'au matin.

PROGRAMME

- | | | | | | |
|-------|---|-----------|--------|---|-----------------------------|
| 1° a) | <i>Vision de Nuit</i> | SCHUMANN | 3° | <i>Valse</i> | Moszkowski |
| b) | <i>Carnaval</i> | GRIEG | | M ^{lle} ThÉRÈSE DUROZIEZ | |
| | M ^{lle} ThÉRÈSE DUROZIEZ | | | <i>Les Trois Hussards</i> , paroles de | NADAUD |
| 2° | <i>Air de PATRIE</i> | PALADILHE | | musiq. de A. LIONNET | |
| | M. CHARLES MOREL | | | M. CH. MOREL | |
| | (des concerts Lamoureux) | | | | |
| 3° a) | <i>Nocturne de Chopin</i> | SARASATE | 10° a) | <i>Air de SIGURD</i> (Uta) | REYER |
| b) | <i>Impromptu</i> | GARCIN | b) | <i>Les Deux Mulets</i> | THOMÉ |
| | M ^{lle} MARIE LINDER | | | M ^{me} RENÉE RICHARD | |
| 4° | <i>Les Stances de SAPHO</i> | GOUNOD | 11° | <i>Les Pianistes</i> , Monologue. . . | H. DREYFUS
et BONNAMY |
| | M ^{me} RENÉE RICHARD (de l'Opéra) | | | M ^{me} MARTHE ALEX (du Gymnase) | |
| 5° | <i>Chansons</i> | | 12° | <i>Le Serpent de la Paroisse</i> . . | PLANTADE |
| | M. EUGÈNE LIBERT (de l'Odéon) | | | Monologue. | |
| 6° | <i>Mazourck</i> | ZARZICKI | | M. MAURICE VIOLETTE (du Gymnase) | |
| | M ^{lle} MARIE LINDER | | 13° | <i>La Peur des Coups</i> , Saynette | G ^{tes} COURTELINE |
| 7° | <i>Duo de JOSEPH</i> | MÉHUL | | M ^{me} MARTHE ALEX, M. M. VIOLETTE | |
| | M ^{me} RENÉE RICHARD, M. CH. MOREL | | | M. CATHERINE, accompagnateur du | Conservatoire. |



LE BANQUET

« J'ai ouy dire à Silvius, excellent médecin de Paris, écrit Montaigne, que pour garder que les forces de notre estomach ne s'appaissent, il est bon, une fois le mois, de les esveiller par quelque excez, de les picquer, pour les garder de s'engourdir. » Est-ce pour obéir au précepte d'hygiène posé par notre ancien, que la foule de nos amis répondit avec tant d'entrain à notre invitation du 22, et sans reproche, se pressa plus nombreuse au restaurant des Champs-Élysées, que la veille rue de l'Abbaye ?

Dès 7 heures paraissent nos premiers convives, bientôt rejoints dans le beau salon de l'Hôtel Cubat par le gros de nos correspondants et des délégués. A l'entrée, chacun reçoit, gravée à son nom, la médaille d'argent du centenaire. Grâces en soient rendues à la Commission, à l'habile graveur M. Borrel, et au secrétaire annuel M. Brosard, qui après avoir veillé jusqu'à la dernière minute à la préparation de cette artistique surprise, voulut bien présider lui-même à sa distribution.

On ne cesse d'entrer. Il est 7 heures $\frac{3}{4}$, les cravates blanches affluent. Enchantés déjà de l'invitation imprévue, et par avance pourvus de la plus courtoise indulgence, les arrivants s'exclament à la réception de notre « écu » symbolique, et devant le faste entrevu des préparatifs. Et le concert joyeux, qui traduit leur étonnement ravi, est le prélude de l'animation charmante et cordiale qui ne cessera d'égayer le festin.

M. le ministre, les personnages officiels sont présents ; à 8 heures 1/4 a lieu le défilé vers la salle à manger.

La table se garnit facilement grâce à sa disposition en rateau à cinq dents, qui rassemble tous les assistants dans un voisinage très propice à l'intimité. Au reste la place de chacun a été marquée sur un plan distribué à l'entrée.

A peine vient-on de s'asseoir que, sur l'invitation de M. Ladreit de Lacharrière, le secrétaire général, M. Jullien, se lève et donne communication de dépêches reçues à l'occasion du banquet. C'est tout d'abord la réponse de Son Altesse le prince Alexandre d'Oldenbourg, lue déjà la veille à la séance solennelle (voir page 84), puis deux télégrammes de Saint-Pétersbourg et de Bucharest :

Confrères russes envoient meilleurs vœux prospérité Société de Médecine Paris — Benjamin Tarnowsky.

Au nom Faculté médecine Bucharest, regrettons pouvoir prendre part fêtes commémoratives Société médecine Paris, prions docteur Jullien transmettre Société nos vœux de prospérité, saluons assemblée par Vive France — Doyen docteur Maldarescu.

Un tonnerre d'applaudissements éclate à cette lecture, suivi d'une ovation enthousiaste et prolongée pour notre nouveau membre d'honneur d'abord, puis pour nos confrères russes et roumains. C'était bien commencer. Dignes d'un tel prélude, ce que fut le festin, ce que fut l'après souper, qui dans la caresse enveloppante des mélodies tziganes nous retinrent jusqu'à plus de minuit, je n'entreprendrai pas de le dire. Les repas heureux n'ont d'autre histoire que la liste des convives et l'énoncé du menu ; les lecteurs voudront bien s'y reporter, en attendant l'heure auguste des toasts.



MENU du 22 MARS 1896

Huitres d'Ostende

POTAGES

Bisque

Printanier

POISSON

Paupiettes de filets de soles Dieppoise

ENTRÉES

Noisettes de mouton à la Cubat

Poularde aux truffes

Punch Victoria

ROTS

Gélinottes sur Canapés

Pâté de Canard Cubat

Salade

ENTREMETS

Haricots verts nouveaux

Bombe Napolitaine

Fruits — Dessert

VINS

Madère, Graves 1888, Médoc, Mouton d'Armailhacq 1888,
Mercurey 1886, Champagne.

	Duroziez								
	Voisin								
	Leblanc								
	de Beauvais								
	Monod								
	Dujardin Beaumetz								
	Motet								
	Brouardel								
	Cornil								
	Ladreit de Lacharrière								
	Viger								
	de Narkieviezi Todko								
	Bouloumié								
	Hervieux								
	Labbé								
	Poubelle								
	Chautemps								
	Jullien								
	Hare								
	Bonnafy								
	Mauriac								
de Crésantignes	Graux	Cazin	Durand-Fardel	d'Heilly	Ausset	Martin Durr	Blondel	Fredet	Mouzon
Janicot	Nicolas	Pennel	Duvernet	Delorme	Richelot	Desnos	Keller	de Perzer	Armaingaud
Tissier	Villeprand	Poyet	Rochard	Ogilvie	-Chauvet	Baudouin	Vigier	Le Sourd	Bouyer
Bardet	Schweiger	Besnier	Gilbert-Dhercourt	Viennois	Landouzy	Rougon	Dubuc	Christian	Leudet
Abadie	de Ranse	Kopff	Guinard	Ethers	Robin	Potherat	S ^t Yves Ménard	Cacheux	Martha
Apostoli	Barthelemy	Moreau	Chevallereau	Hallopeau	Napias	Glenard	Pellier	Censier	Guepin
Ricklin	Lutaud	Helme	Audigé	Charrin	Maygrier	Borrel	de Grandcourt		
Leblond	Berne	Gauron	Delmas			Brossard	Millie		
Fintaud-Decallies	Janet								

LISTE DES CONVIVES

PRÉSIDENT : M. le docteur Viger, ministre de l'agriculture.

INVITÉS : M. Poubelle, préfet de la Seine ; M. Lépine, préfet de police (empêché) ; MM. Brouardel, doyen de la Faculté, Labbé et Cornil, sénateurs, Chautemps, député, vice-président du Conseil d'hygiène, Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé de la guerre, Bonnafy, directeur du service de santé de la marine.

MM. le professeur Guyon de l'Institut (empêché) ; Hervieux, président de l'Académie de médecine ; Monod et Delorme (*Société de chirurgie*) ; d'Heilly et Guinon (empêché) (*Société médicale des hôpitaux*) ; Charrin (*Société de biologie*) ; Guinard (*Société anatomique*) ; professeur Pouchet (empêché) (*Société de médecine légale*) ; Ferrand (empêché) et Bardet (*Société de thérapeutique*) ; Hallopeau et Barthélemy (*Société de dermatologie et syphiligraphie*) ; Napias (*Société de médecine publique*) ; A. Robin (*Société d'hydrologie*) ; Maygrier (*Société obstétricale*) ; Saint-Yves-Ménard (*Société de médecine et chirurgie pratiques*) ; Potherat et Pennel (*Société médico-chirurgicale*) ; Koppf (*Société ophtalmologique*) ; Leblanc (*Société de médecine vétérinaire*) ; Cacheux (*Société française d'hygiène*) ; Vigier (*Société des pharmaciens de la Seine*).

MM. Chauvet (*Société des sciences médicales de Lyon*) ; F. Glénard (*Société nationale de médecine de Lyon*) ; Verdalle (empêché) (*Société des sciences médicales de Bordeaux*) ; Fabre (empêché) (*Société des sciences médicales de Gannat*) ; Moulonguet (empêché) (*Société de médecine d'Amiens*) ; Ausset (*Faculté de Lille*).

MM. Hare et Ogilvie (*The royal medical and chirurgi-
cal Society* de Londres); Edward Ehlers (*Medicinsk Sels-
kab* de Copenhague); Jacques de Narkiewiez Jodko (*Insti-
tut de médecine expérimentale* de Saint-Pétersbourg).

MM. Le Sourd (*Gazette des hôpitaux*); Lereboullet (em-
pêché) (*Gazette hebdomadaire*); Rochard (*Union médicale*);
Janicot (*Bulletin médical*); Helme (*Médecine moderne*); le
professeur Landouzy (*Presse médicale*); Lutaud (*Journal
de médecine de Paris*); Ricklin (*Revue internationale de
thérapeutique et pharmacologie*); Blondel (*Revue de théra-
peutique médico-chirurgicale*); Baudouin (*Archives provin-
ciales de chirurgie*); Cabanès (empêché) (*La Chronique
médicale*). M. Borrel, graveur.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Honoraires : MM. Le Blond, Mauriac, Rougon.

Titulaires : MM. Abadie, Apostoli, Audigé, de Beau-
vais, Berne, Besnier, Bouloumié, Brossard, Budin (em-
pêché), Castex (empêché), Cazin, Censier, Chevallereau,
Christian, de Crésantignes, Dehenne (empêché), Desnos,
Dubuc, Duroziez, Duvernet, Gillebert d'Hercourt, Graux,
de Grandcourt, Guépin, Janet, Jullien, Ladreit de Lachar-
rière, Leudet, Martha, Martin Durr, Millée, Moreau, Motet,
Mouzon, Pellier, Perrin (empêché), de Pezzer, Poyet, de
Ranse, Richelot, Tissier, Villeprand, Voisin.

Correspondants nationaux : MM. Armaingaud, Bouyer,
Delmas (Maurice), Durand-Fardel, Fredet, Gauron, Gros
(empêché), Guermonprez (empêché), Laffitte (empêché),
Millot Carpentier (empêché), Nicolas, Perry (empêché),
Pintaut-Desallées, Viennois.

Correspondants étrangers : MM. Sigismond Schweiger
(Franzenbad), Keller (Rheinfelden).

TOAST DE M. LADREIT DE LACHARRIÈRE

Président

Messieurs,

Notre premier hommage est pour le chef de l'État, pour l'homme éminent qui, depuis son élévation à la magistrature suprême, n'a cessé de montrer la plus vive sollicitude pour ceux qui souffrent et que nous avons mission de soulager, dont la première visite est toujours pour les hôpitaux, et qui, dans toutes les circonstances, donne au corps médical des témoignages de sa sympathie.

A M. Félix Faure, Président de la République.

Je manquerais, Messieurs, à mes sentiments et aux vôtres si je ne vous proposais de porter un toast au gouvernement et à M. Viger, ministre de l'agriculture.

Nous sommes heureux d'être présidés ce soir par le ministre qui s'est fait une si grande place dans les conseils de la République, par la haute intelligence avec laquelle il ne cesse de défendre les intérêts agricoles qui sont la sauvegarde de notre richesse nationale.

Nous sommes fiers ce soir de le revendiquer pour l'un des nôtres, et je vous propose de lever avec moi votre verre à M. le docteur Viger.

TOAST DE M. LE D^r VIGER

Ministre de l'agriculture.

Messieurs,

Je ne manquerai pas de transmettre à M. le Président de la République les termes aimables dont votre Président s'est servi pour porter sa santé et de lui dire par quels chaleureux applaudissements ces paroles ont été soulignées. En ce qui me concerne, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour votre affable accueil. Vous regretterez sans doute que mon excellent collègue Combes n'ait pu accepter la présidence de cette fête de la grande famille médicale à laquelle il appartient comme moi-même. Je serais presque tenté de me féliciter de son absence puisque l'empêchement qui ne lui a pas permis de venir me donne le privilège de vous apporter un témoignage d'estime de la part du Gouvernement en même temps que les hommages personnels d'un confrère pour les hautes personnalités scientifiques qui m'entourent et dont je m'honore d'avoir suivi jadis les savantes leçons.

Comment un Gouvernement républicain pourrait-il ne pas s'intéresser à une Société qui est une institution datant de la Révolution française? C'est en effet en 1796 que la Société de médecine de Paris

a été fondée par un certain nombre de médecins distingués et honorables, mus par une noble et généreuse pensée. Le cataclysme révolutionnaire avait fait disparaître les vieilles institutions qui garantissaient jusqu'à un certain point l'exercice de la profession médicale, le charlatanisme en profitait pour se glisser partout à un moment où les grands services publics n'étaient pas encore organisés. La Société de médecine vint apporter au Gouvernement son généreux appui, elle fut pendant longtemps à la tête des œuvres d'assistance gratuite de Paris, elle donna son avis dans toutes les questions relatives à l'hygiène publique, aux épidémies, aux épizooties, et le concours dévoué qu'elle apporta à l'administration lui valut l'honneur d'être installée à l'Hôtel de Ville où ses archives furent brûlées en 1871.

La création de l'Académie de Médecine, des Comités et des Conseils d'hygiène, l'organisation d'un service médical spécial par la Ville de Paris ont enlevé successivement à la Société de médecine ses attaches administratives, et depuis 1871 elle est devenue une Association libre et purement scientifique. Mais elle est toujours restée un foyer de lumières pour le corps médical parisien et elle a contribué par ses travaux à accélérer le mouvement vers le progrès qui s'est accompli depuis le commencement du siècle dans les diverses branches de l'art de

guérir. Tels sont, Messieurs, les services rendus par votre Association, ils justifient non seulement la présence à ce dîner de votre glorieux centenaire des notabilités de l'Administration de la Ville de Paris et de l'enseignement de la Médecine, mais encore ils méritent le témoignage de reconnaissance qui vous est rendu par le Gouvernement de la République.

Et puis un gouvernement républicain doit tenir pour un devoir de rendre hommage aux médecins, non seulement pour leur dévouement professionnel, mais encore pour leurs sentiments démocratiques. Que nos confrères ne s'alarment pas, je ne veux pas entamer de discours politique. Mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que le médecin possède deux grandes vertus républicaines : l'indépendance des jugements vis à vis du pouvoir, cette haute liberté de l'esprit qui est indispensable dans une république, puis ce dévouement aux faibles qui est le propre de la démocratie ; il voit en effet les grands de trop près pour ne pas aimer les petits. C'est ce qui me fait dire que même chez les plus réactionnaires d'entre nous il existe un sentiment profond de la démocratie qui établit un lien entre tous les médecins quelle que soit la diversité de leurs opinions politiques ou philosophiques.

C'est aussi de ce noble sentiment que procède la haute conception du devoir professionnel qui dis-

tingue le médecin. Je me souviens que dans une de ces terribles épidémies de diphtérie qui désolèrent mon département il y a vingt-cinq ans, je vis mourir deux de nos confrères qui avaient contracté au chevet de leurs malades le germe de la contagion; ils savaient dès le début de la maladie que l'atteinte pour les adultes en était inévitablement mortelle. L'un de ces médecins était de ces catholiques convaincus dont la foi est d'autant plus respectable qu'elle est plus sincère; l'autre un libre penseur indifférent aux formules religieuses. Ces deux hommes moururent avec le même courage stoïque ayant l'exacte perception de la succession des phénomènes morbides qui les enlevaient à tout ce qu'ils aimaient. C'est que l'un et l'autre étaient soutenus par cette noble résignation du médecin qui a rempli tout son devoir envers l'humanité.

Il y a quelques jours encore j'assistais à une conférence faite sur les ressources agricoles de Madagascar par un jeune publiciste appartenant à un journal de l'opposition conservatrice la plus avancée, qui a suivi toute la dernière expédition. C'est un catholique convaincu, et il rendait justice comme nous le faisons nous-mêmes au dévouement des aumôniers. Mais j'ai été heureux d'enregistrer ses paroles relatives aux médecins dont la conduite, disait-il, a été admirable. Car non seulement ils ont soigné avec

le plus grand zèle ces pauvres enfants qui mouraient pour la France loin de leur foyer, mais encore ils ont été, suivant son expression, de véritables mères de famille par le sentiment élevé de leurs devoirs. Aussi, comme médecin et comme membre du Gouvernement, je tiens à rendre publiquement un hommage mérité au dévouement de notre corps de santé militaire, représenté ici par son chef éminent, M. Dujardin-Beaumetz. Mais, Messieurs, je m'en veux d'attrister cette réunion destinée à fêter une centenaire, qui, j'espère, deviendra aussi résistante à la mort que Mathusalem, par des souvenirs aussi funèbres. Tout, en effet, devrait disposer à la gaieté dans cette aimable réunion qui me rappelle le propos d'un diplomate célèbre auquel dans ma carrière médicale je fus appelé à donner mes soins. Il me plaisait sur l'appareil employé par nos maîtres de la Faculté, lors de ces séances solennelles et, notamment sur les huissiers qui portent les masses symboliques. Et comme je lui répondais : « Mais ce sont les massiers célébrés par Boileau. Nous vivons de traditions ! » il me répondit finement : « Je croyais que les médecins vivaient un peu mieux ». Eh bien ! s'il était parmi nous, il constaterait que si les médecins respectent les vieilles traditions, ils les fêtent d'une façon aussi gaie que plantureuse.

Messieurs,

Vous avez bien voulu accueillir par des marques de sympathie dont je suis profondément touché, le toast que vient de me porter votre distingué président, je lève mon verre à mon tour pour boire à M. le D^r Ladreit de Lacharrière, à ses collaborateurs du bureau de la Société, à vous tous, Messieurs, qui offrez ce soir au confrère et au Ministre une aussi gracieuse hospitalité.

Messieurs,

Vous m'avez offert une médaille commémorative qui est le fac-similé d'un de vos jetons de présence depuis la fondation de la Société. J'ai reçu comme Membre du Gouvernement de nombreux dons de ce genre, il n'en est pas un qui me soit plus précieux que celui-ci, et, en terminant, j'émets un vœu : C'est de voir ceux qui nous auront succédé dans la vie fêter aussi gaiement que nous l'avons fait le second centenaire de notre Société. Nous aurons disparu comme ceux qui l'ont fondée en 1796 et dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire. Mais comme eux l'ont été, comme vous l'êtes vous-mêmes, ils seront fidèles à la noble devise inscrite sur cette médaille : le progrès dans la médecine par le progrès dans la science pour le bien de l'Humanité.

TOAST DE M. P. BOULOUMIÉ

Vice-président.

Messieurs,

En m'appelant à la vice-présidence, mes collègues m'ont fait un grand honneur, et plus encore en ce moment que le jour où ils me l'ont conféré; j'apprécie la valeur de ce titre, car c'est à lui que je dois de prendre la parole pour saluer nos hôtes distingués d'un soir, nos invités, les remercier de leur présence parmi nous et lever mon verre en leur honneur.

En parcourant des yeux cette table, en y voyant tant d'illustrations, mes collègues et moi nous sommes vraiment fiers de cette belle manifestation de l'estime dans laquelle est tenue partout notre Société.

A l'étranger comme en France, les sociétés médicales semblent avoir eu à cœur de lui témoigner de ce sentiment, de tous le plus flatteur, à l'occasion de l'anniversaire de sa fondation, il y a cent ans; nous les en remercions cordialement.

C'est que, pour les institutions comme pour les hommes, un siècle est une longue période, et tant de circonstances peuvent briser le cours de leur existence que les centenaires se comptent pour les

uns comme pour les autres, et que bien rares sont ceux qui peuvent célébrer, le verre en main, l'anniversaire de leur naissance après cent ans de vie.

Pour les sociétés savantes, nous n'en comptons que deux : l'un, grandiose et pour ainsi dire universel, a été célébré l'année dernière, celui de l'Institut ; l'autre, plus modeste et plus intime, celui que nous célébrons aujourd'hui. Le premier, rayonnant de l'éclat que l'Institut n'a cessé de projeter sur le monde, était assuré de son succès, et ce succès a été immense. Le second, celui-ci, risquait de passer à peu près inaperçu et de se borner à une fête de famille ; mais, grâce à vous, Messieurs, il a aussi son éclat ; il a surtout celui qui rayonne de vous.

Il en est aujourd'hui de notre vieille Société, comme de ces oubliés de la vie qui atteignent leurs cent ans ; on les remarque et on les considère quoi qu'ils aient fait, l'humanité semble en être fière, et s'ils ont fait quelque bien au cours de leur existence on les vénère et les exalte, sans attendre, pour le proclamer, qu'ils aient cessé de vivre. On cherche à savoir comment ils ont vécu et pourquoi ils ont survécu à tant d'autres ; parfois on voit qu'ils ont vécu sagement, sobrement, parfois tout autrement, parfois même, hélas ! (hélas ! pour nous, plus ou moins hygiénistes ou moralistes) on voit qu'ils se sont conservés dans l'alcool... mais pas du tout à la façon

d'un fœtus dans un bocal, et, quoi qu'on ait trouvé, on s'occupe d'eux.

A mon tour, et bien sûr de ne pas trouver dans le passé de notre Société des méfaits de ce genre ou d'un autre, je me demande ici pourquoi nous avons vécu si longtemps, et pourquoi nous sommes honorés comme nous le sommes aujourd'hui, et je me dis, non sans quelque fierté, que cette longue vie et ces honneurs, nous les devons à nos glorieux ancêtres qui ont établi notre réputation et nos traditions, et qui ont tracé le droit sillon que nous avons pieusement suivi et continué, nous inspirant toujours de la devise qui depuis cent ans est la nôtre : « Le progrès dans la médecine par le progrès dans la science », en même temps que du respect de notre profession et du respect qu'on se doit à soi-même.

Dans son passé si long, pas de défaillance morale, pas de compromission à relever, et pourtant notre Société a eu comme tout être ici-bas ses jours de deuil, ses jours de crise et ses jours de danger.

Elle s'est vue d'abord diminuée par la fondation de sociétés savantes, les unes calquées sur elle, comme l'Académie de médecine, puis par la création de sociétés ayant plus spécialement en vue telle ou telle branche de cette science médicale dont tous les éléments étaient alors réunis dans ces compagnies comme dans la presse ; je n'en veux pour preuve que

le titre du seul journal médical publié pendant les premières années d'existence de notre Société : *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*. Au cours des dernières années, elle s'est vue un instant délaissée pour d'autres sociétés qui semblaient, aux jeunes surtout, offrir plus d'avantages immédiats ; mais ce moment est passé et, depuis quelques mois surtout, elle a repris une vigueur nouvelle que les témoignages de haute estime qu'elle vient de recevoir de M. le ministre, et qu'elle reçoit de vous tous, augmenteront encore certainement ; au point même que peut-être, Monsieur le ministre, elle causera au gouvernement l'étonnement profond de voir une association non pas s'insurger contre le droit d'accroissement, mais l'implorer de lui..., car ses cadres statutaires vont être absolument au complet.

Recevez donc ici, messieurs, vous tous qui honorez notre passé, et qui assurez notre avenir, nos plus sincères et nos plus chaleureux remerciements :

Vous, messieurs les délégués des Sociétés savantes de l'étranger, qui êtes venus de si loin et qui avez abandonné vos foyers et vos travaux pour nous porter le témoignage de votre estime et de votre sympathie ;

Vous, messieurs les sénateurs et députés, nos confrères, qui, après avoir honoré la science et la médecine,

cine et fait intime connaissance avec la misère humaine physique et morale, faites profiter de votre grande expérience de la vie nos assemblées législatives ;

Vous, monsieur le préfet de la Seine, auprès de qui nos propositions et parfois nos revendications trouvent toujours un accueil si sympathique et un concours si éclairé ;

Vous, messieurs les représentants des grands corps savants et des grandes institutions scientifiques qui sont la gloire de la France : l'Institut, l'Académie de médecine, l'institut Pasteur.

Vous, monsieur le doyen de notre Faculté de médecine de Paris que vous dirigez avec tant d'éclat et qui nous fournit de si savantes recrues, ainsi que vous, messieurs les délégués des Facultés de province, ses dignes émules ;

Vous, messieurs les représentants de la médecine militaire et de la médecine navale qui sont et seront toujours les modèles du devoir et du désintéressement professionnels ;

Vous, messieurs les présidents ou secrétaires généraux des plus honorables sociétés scientifiques et médicales de Paris et de la province, qui ont une si réelle influence sur les progrès et la vulgarisation des connaissances médicales ;

Vous, messieurs les journalistes médicaux, sans

qui la science ne saurait se répandre, sans qui nos travaux n'auraient que quelques rares lecteurs, sans qui des noms justement honorés seraient restés inconnus, sans qui chacun n'aurait pas la juste récompense de ses efforts, la part de notoriété que lui méritent ses œuvres ;

Vous tous enfin, honorables confrères, qui, retenus loin de nous, nous avez fait parvenir vos saluts fraternels et vos bons souhaits, nous vous remercions du fond du cœur ;

Grâce à vous, messieurs, ce jour comptera parmi les plus heureux et les plus beaux dans l'existence de notre Société ; permettez-moi de vous en témoigner notre reconnaissance et de boire à vous, messieurs, qui êtes des nôtres ce soir, et à tous ceux qui en ce moment sont aussi des nôtres par la pensée et par le cœur !

TOAST DE M. JULLIEN

secrétaire général.

Messieurs,

Je me lève pour porter la santé des membres correspondants de la Société de médecine de Paris, correspondants français et étrangers, présents et absents !

Il suffit de jeter un coup d'œil sur nos bulletins pour se convaincre que ces collègues restent, pour la plupart, en intime communion avec nous, très près de notre tribune, très près de notre cœur !

Ceux même qui ont l'air de nous oublier, par les travaux qu'ils accomplissent, par les œuvres scientifiques ou philanthropiques qu'ils fondent avec beaucoup de mérite en province, nous font souvenir avec orgueil qu'ils sont des nôtres.

Que ceux qui sont venus de Lyon, comme vous, mon cher Viennois, qui avez gravé votre nom sur l'airain impérissable de la syphiligraphie ; de Bordeaux, comme M. Armaingaud, l'infatigable ennemi de la tuberculose, le créateur des sanatoriums, ce père des enfants pauvres et malades ; de Lille, comme

M. Guermonprez, habile à manier la plume à l'égal du bistouri ; de Moulins, d'Angoulême, de Coutras, de Pont-Sainte-Maxence, je ne puis les nommer tous, soient unis dans une même pensée de reconnaissance, avec ceux des nôtres qui ont été retenus loin de nous par la maladie ou les occupations professionnelles.

Il me sera permis d'adresser un hommage particulier à nos collègues étrangers MM. Schweiger de Franzenbad et Keller de Rheinfelden, présents à cette agape, et à notre nouveau membre correspondant de Saint-Pétersbourg, M. de Narkiewiez Jodko.

Et je ne résiste pas au plaisir de vous signaler parmi ceux qui nous ont envoyé les adresses les plus chaleureuses, M. Domenico Peruzzi de Bologne, membre de la Société depuis 40 ans, que son grand âge a empêché de se rendre à Paris : « *Nonobstant j'y serai présent en esprit, écrit-il, et d'avance je vous envoie mes félicitations pour le lustre du passé, et mes souhaits pour la prospérité de l'avenir* ». Puis M. Joas da Silva Ramos, de Rio de Janeiro, notre sociétaire depuis 22 ans, qui s'excuse vu l'état de sa santé : « *Mais, n'assistant pas au banquet, je veux cependant, écrit-il, avoir le plaisir d'envoyer le prix de la cotisation comme si j'y serais présent, et encore le prix du livre commémoratif du centenaire* ».

Chers collègues, chers amis, je lève mon verre à votre santé, et vous souhaite longue vie. Dans une Société centenaire, le premier article du règlement devrait être de le devenir. Vivez longtemps pour la science et l'humanité, pour l'éclat de notre vieille et toujours jeune institution, et puisque nous sommes ici à une table de famille et d'amitié, laissez-moi confondre dans ce toast tous les êtres qui vous sont chers, vivez pour vos femmes, vos enfants, vos familles, tous ceux qui vous aiment et que vous aimez.

Messieurs, je bois aux membres correspondants de la Société de médecine de Paris.

TOAST DE M. LE D^r SAINT-YVES MÉNARD.

Messieurs,

La *Société de médecine et de chirurgie pratiques*, que j'ai l'honneur de représenter à cette brillante fête, est heureuse de prendre part à la célébration du centenaire de sa sœur aînée.

Votre Société et la nôtre ont toujours été rapprochées dans l'opinion, par leur but élevé, par leurs aspirations scientifiques, par leurs tendances confraternelles. C'est dire avec quelle sincérité nous avons applaudi à vos succès, exposés hier avec un esprit si délicat par votre historien, M. Duroziez; c'est dire avec quelle cordialité nous nous associons aujourd'hui aux vœux formés pour votre prospérité dans l'avenir.

En vous remerciant, messieurs, de votre gracieuse invitation et en m'adressant particulièrement à l'excellent confrère qui vous préside, M. Ladreit de Lacharrière, je lève mon verre à la prospérité de la Société de médecine de Paris.

TOAST DE M. LE D^r GEORGES OGILVIE

Monsieur le Président et mes chers collègues,

Je suis heureux de répondre au toast en l'honneur des invités étrangers..., étrangers s'il y en a dans la grande famille médicale. Je viens du pays des brouillards et du spleen, mais vous pouvez juger par moi qu'on peut s'y porter bien. Il est vrai que je suis Écossais de naissance, ce qui me rapproche singulièrement de la France, puisque mon pays entre tous peut se vanter de n'avoir jamais guerroyé contre vous — et Marie Stuart est un nom qui résonne suavement aux oreilles françaises et écossaises.

L'Angleterre a ses célébrités médicales : Harvey, Hunter, Jenner et Lister, mais je viens dans un pays qui a aussi ses grands hommes : Nélaton, Trousseau et Pasteur, et... j'en passe, je ne parle que des morts, car il m'en faudrait citer trop de vivants. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a pas de frontières pour la science, nous devons travailler dans un accord parfait au soulagement de nos semblables et à l'extension progressive de notre pouvoir scientifique. Je

bois donc d'abord à cette union cordiale de notre grande famille médicale.

Il me reste maintenant à vous remercier au nom des invités pour votre sympathique réception. Je regrette de ne pouvoir le faire avec cette verve gaULOISE, qui est un de vos ornements, et que je trouve si caractéristique chez les confrères que nous venons d'entendre. Pour moi, je ne puis qu'apporter ce qui distingue les Écossais, cette fougue impétueuse qu'on appelle chez nous *ingenium perfervidum Scotorum*.

Messieurs, au nom des invités étrangers, je lève mon verre au second centenaire de la Société de médecine de Paris.

TOAST DE M. DE NARKIEWIEZ JODKO

Monsieur le ministre, Messieurs les représentants du gouvernement, et vous tous illustres maîtres de la science française.

Sans l'avoir mérité, je me félicite d'avoir la chance et l'honneur de me trouver parmi vous. Je n'ai pas l'ambition de représenter en ma personne la science cultivée en Russie, car nous avons aussi de grands maîtres d'une immense valeur. Mais, en qualité de collaborateur de l'*Institut impérial de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg*, qu'il me soit permis de rendre hommage aux représentants de la science française.

Je sais que vous ne vous étonnerez pas de me voir ici en uniforme, dans la tenue de ma position sociale, car j'ai vu l'enthousiasme que votre honorable Société a manifesté en l'honneur de Monseigneur et maître, de mon protecteur, le grand-duc d'Oldenbourg, et vous comprendrez que j'aie voulu par cet hommage donner une preuve de plus de mon respect.

N'étant pas orateur, je transmets les idées comme le cœur me le dicte. N'étant qu'un chercheur j'ai cherché, et j'ai trouvé non seulement l'accueil le plus favorable, mais encore un encouragement à travailler toujours sous l'étendard de la science, si glorieusement représentée par vous.

Permettez-moi de finir en criant : Vive la Société de médecine de Paris, vive la Science française, vive la France !

TOAST DE M. DUROZIEZ

Je bois à la Nation danoise qui nous aime et que nous aimons, à notre ami et confrère le docteur Edvard Ehlers de Copenhague. Il m'a étonné, ravi. C'est un bon Français qui me parle. Il n'écrit qu'en français. Il connaît Rabelais mieux que moi.

Présentons Rabelais comme membre correspondant de la Société de médecine de Paris. On a déjà nommé Hippocrate et Galien. Rabelais sera bon troisième. Qui prend la plume ? Tous les deux. La cause est commune.

Maitre François Rabelais de la Devinière, à qui rien de ce qui est humain n'est étranger, comme à tout médecin, se présente à votre illustre assemblée internationale comme membre correspondant.

Dieu, France, Roy, Famille, mon clos, ma vigne, voilà ses passions. Le doux Moïse est son maître.

Génie au rire puissant, il s'en sert pour le bien, contre le mal. Hygiéniste, éducateur, moraliste, explorateur jusqu'à l'Utopie, il sait tout, il dit tout. Il parle grec, latin, espagnol, anglais, italien, allemand, da-

nois, hollandais, basque, arabe, hébreu, tous les patois de France. Il assouplit la langue, la forge, la martèle, la lamine, la ploie à son usage et la jette claire et vive, plébéienne, rustique, riche, noble, savante, auguste, empourprée, dans Gargantua.

Comme Homère, il crée des types grandioses, immortels.

La femme est solide et féconde. L'enfant est respectueux pour le père, le père tendre pour l'enfant. L'enfant est un géant de corps et d'esprit pour défendre sa vigne et la patrie, dût-il décrocher le bourdon de Notre-Dame et le faire sonner au col de sa jument.

En Rabelais tout est haut, large, profond : le rire, l'honnête, la bonté, le respect du vaincu, le luxe, la ripaille. Il donne au peuple comme aux grands. Rien de fin, rien de délicat, si ce n'est le pardon. Tout abonde, tout a cent coudées, tout est vaste, surtout son enclos, son village. Il a le culte de la Devinière, de Chinon, ville insigne, ville noble, ville antique, voire première du monde, selon le jugement des plus doctes Massorets.

Qu'il fonde l'idyllique et délicieuse et savante et somptueuse Abbaye de Thélème, où je voudrais vivre, si je ne vivais à Paris ; qu'il donne un repas champêtre, tout est à profusion, le luxe moderne le plus parisien, le plus tapissé, le plus marmoréen, le

plus riche de livres, statues, bronzes, tableaux, animaux rares, plantes exotiques, y est dépassé. Les escadrons de victuailles gisent sur le terrain, le vin coule en torrent, le rire éclate en tonnerre, en éclairs de gaieté folle et bon enfant.

Même largesse de bonté, d'humanité dans la guerre. Il chasse de sa vigne l'ennemi imprudent qui a osé, et l'étonne par sa magnanimité, le renvoie en sauf-conduit, chargé de dons, chargé de grâces, chargé de tous offices d'amitié. *Le dépouiller c'est lui laisser la haine au cœur.* Nous le savons.

Rabelais, tu es un grand maître !

Les chefs qui ont poussé à la guerre injuste sont condamnés à tourner la presse de ses imprimeries.

Pas de trophées, pas d'ares de triomphe, pas d'inscriptions. La souvenance gravée dans le cœur du vaincu par le bienfait.

Picrochole est mort. Il reste un fils de 5 ans. Gargantua envoie son ministre Ponocrate rétablir l'ordre et les finances, avec mission de rester jusqu'à ce que l'enfant soit capable de gouverner.

Corneille n'est pas plus grand. Gargantua, dans le concion aux vaincus, est aussi grand que César. Corneille a lu Rabelais.

La Bruyère n'y comprend rien. « C'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une sale corruption. Où il est mauvais, il passe

bien loin au delà du pire, c'est le charme de la canaille; où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent; il peut être le mets des plus délicats. Rabelais est incompréhensible. Son livre est une énigme, quoi qu'on veuille dire, inexplicable. »

Panurge met La Bruyère hors de lui, lui ôte le sang-froid. La Bruyère, la loupe en main, dissèque Rabelais comme il le fait de Gnathon et de Damis. Il est morose comme Louis XIV au déclin. Shakespeare lui échappe. Rabelais le désarçonne par la jeunesse, la pétulance, la droiture, la puissance, l'ubiquité, l'humanité de son génie.

La Fontaine, l'héritier de Rabelais, lui est indifférent, il n'en parle pas. Molière n'a pas le style pur.

Aux Rochers, après la pluie vient la pluie. Le chevalier de Sévigné lit à sa mère des chapitres de Rabelais qui la font mourir de rire, elle l'écrit à Mme de Grignan. Ce n'est pas de la canaille! Elle ne tient pas le livre! Elle a l'oreille forcée! C'est bon. Ils ont ri, les trois goutteux, la marquise, la comtesse et le chevalier, Rabelais est satisfait. Mais quels chapitres ont-ils lus? Mme de Sévigné ne le dit pas. Je la connais. Elle les a tous lus.

Oui Rabelais, en pleine tempête, fait rire, mais d'un rire loyal, franc, honnête, gaulois. — Comme Socrate il a les deux notes. Il élève l'âme et l'égaie. C'est un médecin.

Votre Commission, composée de M. le docteur Edvard Ehlers le Danois et de M. le docteur P. Duroziez le Gaulois, vous propose de nommer maître Rabelais, correspondant de la Société de médecine de Paris.

TOAST DE M. EHLERS

Messieurs,

Je tombe du ciel devant l'honneur que m'a fait dans son toast M. *Duroziez*, mais puisque me voilà appelé devant le régiment, permettez-moi de vous dire quelques mots sur une question brûlante, qui nous intéresse vivement en ce moment à l'étranger. Je parlerai de la question dite des étudiants étrangers.

J'ai reçu — juste avant de quitter Copenhague — une lettre d'un jeune confrère suédois (on a l'habitude de s'adresser de différents côtés à moi pour avoir de bons conseils d'étude et de voyage pour Paris), dans laquelle il me demanda si c'était vrai que les hôpitaux de Paris seraient fermés maintenant aux étrangers. Il m'envoya en même temps un article, évidemment inspiré d'un côté ennemi qui voudrait bien s'attirer les étudiants étrangers, découpé d'un journal suédois et intitulé : « Le mur chinois ».

Je lui ai répondu immédiatement, qu'il y avait erreur profonde de sa part, ainsi que du côté du

journal; je lui ai dit, que les médecins étrangers seraient toujours aussi bienvenus et bien reçus à Paris, qu'ils avaient été toujours.

Les mesures qu'on avait prises, et dont nous reconnaissons entièrement la justice, consistaient simplement à envoyer les *étudiants* étrangers en province pour ne pas trop encombrer la faculté de Paris.

Rien n'est plus juste que de se protéger contre une immigration trop nombreuse, qui rend dure et plus vive la lutte désespérée pour la vie.

Je ne vous conseillerais jamais, Messieurs, d'essayer de venir en Danemark, pour y étudier et exercer la médecine; vous ne seriez pas aussi bien reçus qu'au congrès de 1884. Mais à côté de cela je me demande s'il y a réellement danger pour les Français avec cette immigration étrangère?

Ce torrent d'invasion se divise naturellement en trois catégories :

La première catégorie comprend les médecins étrangers venus en France pour soigner les étrangers, qui y séjournent en grand nombre, surtout à Paris, parce qu'il fait bon de vivre dans la capitale du monde. Les étrangers augmentent la richesse de la ville de Paris; la plupart ne sont que des rentiers, et il me semble assez naturel, que ces gens s'adressent de préférence à des médecins de leur propre nationalité.

La deuxième catégorie, la moins nombreuse, comprend les étrangers, qui sont venus à Paris pour s'associer aux travaux de la science française sans y exercer leur métier. Ils préfèrent la science française à celle de leur propre pays, et la France n'aura jamais à se plaindre d'avoir gagné des combattants tels que — je ne cite qu'un nom — M. *Metschnikoff*.

La troisième catégorie — Messieurs — de toutes les trois la plus nombreuse — est celle que j'ai l'honneur de représenter ce soir. Nous sommes de pauvres médecins de l'étranger, qui avons gagné à notre première visite à Paris la conviction, qu'il y a bien plus à apprendre ici que dans n'importe quelle autre ville du monde. Vous nous voyez revenir aussi régulièrement que possible, tous les ans. Nous gagnons notre vie péniblement — car, Messieurs, on vit toujours péniblement à l'étranger, où Paris vous manque — pendant onze mois de l'année occupés à ramasser de l'argent pour le douzième mois, que nous passons à Paris. Ce douzième mois nous sert alors pour la convalescence intellectuelle, qui nous permet de gagner de nouvelles connaissances, que nous utilisons ensuite pendant les 11 mois suivants dans notre clientèle privée et notre science nationale, mais toujours à l'honneur de la science française.

Ne dressez jamais de murs chinois contre cette invasion de la troisième catégorie; je sais que vous ne

le ferez jamais, mais je sais aussi qu'un mur ne servirait à rien.

Nous le grimperions sûrement par amour pour la science française, que nous considérons comme supérieure et régente. Je vide mon verre dans un toast pour la science française.

TOAST DE M. BROUARDEL

Doyen de la Faculté de Médecine.

Messieurs,

Je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de tous en levant mon verre en l'honneur de MM. Ogilvie et Ehlers, nos délégués d'Écosse et de Danemark. Je les remercie des termes si affectueux dans lesquels ils ont témoigné de leur amitié pour la France et de la valeur en laquelle ils tiennent la Science française. Je voudrais qu'elle occupât en réalité la place qu'ils lui ont assignée. S'ils l'ont estimée trop haut, ils ont été inspirés par leur amitié, nous leur en sommes doublement reconnaissants.

Je tiens surtout à calmer les craintes exprimées par notre collègue danois. Il peut être sûr que nous n'avons pas oublié les lointaines origines de notre université. Nous savons que sur les flancs de la montagne Ste-Geneviève s'élevait le collège des Écossais, que si les étudiants français guerroyaient avec eux c'était en des tournois littéraires et philosophiques. Cette union de tous les peuples autour de la science et pour la science c'est notre tradition. Elle a tra-

versé tous les siècles, elle ne périra pas en nos mains.

Nous n'avons pas oublié la réception que fit, il y a quelques années, aux savants français et à Pasteur le peuple danois. Ce sont des fêtes dont le souvenir nous émeut profondément.

Vous pouvez être certains que nos traditions et votre accueil ne nous permettront jamais de voir un étranger dans un savant qui nous fait l'honneur de venir étudier les méthodes scientifiques françaises. Nous cherchons au contraire les moyens de rendre plus faciles ces contacts, ces pénétrations réciproques qui ne peuvent que servir la science et l'humanité. Vous pouvez, en retournant dans vos patries, affirmer que le passé répond de l'avenir.

Il y a en ce moment une émotion née d'une tout autre circonstance. La Faculté de médecine est trop petite pour recevoir tous ceux qui frappent à sa porte. Elle est outillée pour donner l'enseignement à 3000 étudiants, elle en compte près de 6000. Le maître de maison le plus hospitalier ne peut alimenter le double des invités prévus.

Mais il s'agit non pas des étudiants ou des docteurs qui viennent compléter leurs études scientifiques, mais de ceux qui les entreprennent, qui n'ont encore reçu aucune instruction.

Pour les premiers, il y aura toujours en France le

cordial accueil dont vous vouliez bien vous souvenir, c'est notre gloire, c'est notre intérêt, c'est en même temps grâce à votre affectueuse bienveillance, pour nous un grand plaisir.

Je bois, Messieurs, à nos hôtes venus de si loin pour témoigner de leur affection pour nous; qu'ils emportent l'assurance que la France les aime et qu'elle les accueillera toujours en véritables amis.

TOAST DE M. DE BEAUVAIS

Chers Collègues,

Permettez à l'un de vos anciens présidents d'acquitter dans cette solennité une dette de reconnaissance aussi importante que légitime.

Le croiriez-vous, Messieurs, notre chère Société qui entre dans le 11^e siècle de son existence, n'est *majeure* que depuis l'année 1878.

Grâce au zèle de notre excellent et fidèle collègue le docteur Auguste Voisin, médecin de la Salpêtrière, qui appartient à la Société de médecine de Paris depuis 1859, et qui s'est dérobé jusqu'à ce jour à l'honneur de la présidence, des démarches spéciales ont été faites pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique, avec l'appui de M. Félix Voisin, son frère, l'éminent conseiller d'aujourd'hui, alors en 1877 Préfet de police, et avec le concours du vénérable docteur Théophile Roussel.

Sur leurs pressantes instances, M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, voulut bien, par un décret du 5 février

1878, nous accorder la faveur de cette consécration, qui nous a donné le droit de recueillir, en temps utile, le legs de notre généreux et regretté collègue le docteur Duparcque.

Cette libéralité posthume nous permet, tous les deux ans, de décerner un prix spécial à l'auteur du meilleur mémoire de médecine ou de chirurgie envoyé à notre concours bisannuel.

C'est le docteur Cazin qui cette année a remporté le prix.

Je bois donc à la santé de notre cher collègue le docteur Auguste Voisin, en souvenir de ce grand service rendu à la vaillante Société de médecine de Paris, dont nous célébrons aujourd'hui le glorieux centenaire.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is too light to transcribe accurately.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.	1
Statuts de la Société de Médecine de Paris.	15
Règlement de la Société de Médecine de Paris.	25
Membres du Bureau depuis la fondation.	55
Membres titulaires depuis la fondation.	48
Associés nationaux depuis la fondation.	55
Associés étrangers depuis la fondation.	62
LE CENTENAIRE.	67
Préliminaires du Centenaire.	69
LA SÉANCE SOLENNELLE.	75
Allocution du président M. LADREIT DE LACHARRIÈRE.	77
Communication du secrétaire général M. JULLIEN.	84
Histoire de la Société de Médecine de Paris, par M. DUROZIEZ.	87
Éloge de DUPARCQUE par M. DUROZIEZ	107
Éloge de DUCHENNE DE BOULOGNE par M. MOTET.	112
LA RÉCEPTION CHEZ LE PRÉSIDENT.	145
LE BANQUET.	149
Liste des Convives.	155
Toast de M. LADREIT DE LACHARRIÈRE.	155
Toast de M. VIGER, ministre de l'Agriculture.	156
Toast de M. P. BOULOUMIÉ, vice-président.	162
Toast de M. JULLIEN, secrétaire général.	168
Toast de M. SAINT-YVES MÉNARD.	171

Toast de M. GEORGES OGILVIE	172
Toast de M. DE NARKIEWIEZ JODKO.	174
Toast de M. DUROZIEZ.	176
Toast de M. EHLERS.	181
Toast de M. BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine.	185
Toast de M. DE BEAUVAIS.	188

Wellcome Library
for the History
and Understanding
of Medicine



